

JOUER LE TEMPS.

LOGIQUE D'URGENCE ET NÉGOCIATIONS TEMPORELLES AU CENTRE DE PREMIER ACCUEIL DE MIGRANT·E·S À PARIS



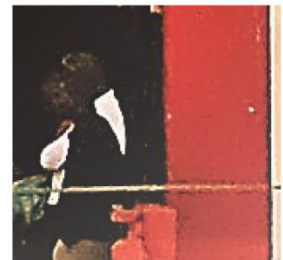
Madeleine CANAVESIO

Mémoire dirigé par
Tommaso VITALE,
CEE, Sciences Po

Soutenu le 28 mai 2018



Institut d'études politiques de Paris
Mémoire en sociologie
École doctorale de Sciences Po
Parcours « Recherche », Master Stratégies
Territoriales et Urbaines, École Urbaine,
Sciences Po
Année Académique 2017-2018



Jury :

M. Tommaso VITALE, professeur agrégé de
sociologie, CEE, Sciences Po et directeur
scientifique du Master Governing the Large
Metropolis, École Urbaine, Sciences Po
et Mme Brigitte FOUILLAND, chercheuse
associée, CSO, CNRS/Sciences Po et directrice
exécutive de l'École Urbaine, Sciences Po

REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes rencontrées au cours de cette étude qui ont contribué à son bon déroulement.

Particulièrement à mon directeur de recherche, Tommaso VITALE, pour sa disponibilité et ses conseils.

Avec lui, je remercie les responsables de l'École Urbaine de Sciences Po et le Master Stratégies Territoriales et Urbaines de Sciences Po, ainsi que l'École doctorale et le Master sociologie, qui m'a permis de proposer cette recherche pour mon Master 2 dans le cadre du Parcours « Recherche ».

Je remercie particulièrement l'association Emmaüs Solidarité en la personne de Mme Aurélie El Hassak-Marzorati, directrice générale adjointe et directrice générale du centre de premier accueil, qui m'a accordée sa confiance au cours des trois mois d'observation participante.

Enfin, je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui m'ont accueillie et souvent accordé du temps au cours de cette enquête : les responsables, travailleur·se·s sociaux·ales et bénévoles Emmaüs Solidarité, les agent·e·s de sécurité travaillant au centre de premier accueil, et particulièrement les personnes accueillies dans la « bulle » ou hébergées dans la « halle ».

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	3
TABLE DES MATIÈRES.....	4
LISTE DES ACRONYMES	7
INTRODUCTION.....	9
MÉTHODE	13
CHAPITRE UN. L'INSERTION DU CENTRE DE PREMIER ACCUEIL DANS LE DISPOSITIF NATIONAL D'ASILE : URGENCE POLITIQUE ET AJUSTEMENTS ORGANISATIONNELS	17
1. Dynamiques du New Public Management et urgence politique pour les problèmes sociaux.....	17
a. La dynamique de sous-traitance pour les politiques sociales	18
b. La politique d'asile aussi touchée par le New Public Management	21
c. Le centre de premier accueil : une rhétorique de l'urgence mais une mise en œuvre propre à l'organisation	23
2. Ajustements organisationnels du centre de premier accueil au sein du dispositif national d'asile.....	30
a. La norme du court séjour dans les établissements dédiés aux demandeur·se·s d'asile... 30	
b. Un de plus dans « l'impossible organigramme de l'asile ».....	31
c. Mieux distinguer la halle et la bulle.....	36
d. Les contraintes temporelles de l'organisation sur les individus.....	43
e. Des évolutions organisationnelles fréquentes : inconditionnalité de l'accueil et sélection à l'entrée du centre de premier accueil.....	46
CHAPITRE DEUX. TEMPS CONFISQUÉ DES DEMANDEUR·SE·S D'ASILE, TEMPS PRATIQUE DES AIDANT·E·S : LE CENTRE DE PREMIER ACCUEIL, UNE INSTITUTION TOTALITAIRE ?	51
1. Les temps communs de l'organisation	51
a. L'adaptation mutuelle	52
b. Le temps du care, un temps négocié.....	54
2. L'asymétrie de perception du temps passé au centre de premier accueil : temps pratiqué, temps confisqué.....	55
a. La souplesse des statuts pour les salarié·e·s et les bénévoles	55

b. Les différentes facettes de l'attente des aidé·e·s dans le centre de premier accueil.....	60
c. Des horizons temporels opposés	65
3. Une institution totalitaire ?	68

CHAPITRE TROIS. INTERACTIONS NÉGOCIÉES OU DÉSYNCHRONISÉES AU CENTRE DE PREMIER ACCUEIL : DOMINER PAR LE TEMPS..... 79

1. Les négociations temporelles : adaptations et stratégies	79
a. Les adaptations temporelles des demandeur·se·s d'asile pour mieux vivre l'attente.....	80
b. Les stratégies des demandeur·se·s d'asile pour leur réappropriation du temps	83
c. Synchronisation du personnel aux exigences du·de la demandeur·se d'asile	86
2. La désynchronisation des relations	89
a. Comment passe-t-on d'une unité de temps à une autre ?	90
b. Les asymétries dans la relation, source de moments critiques.....	93
c. Jouer le temps : les temporalités de la domination	96

CONCLUSION : DOMINATION TEMPORELLE AU CENTRE DE PREMIER ACCUEIL : LE POUVOIR DANS ET VERS L'INTERACTION DESYNCHRONISÉE... 105

BIBLIOGRAPHIE	111
DOCUMENTS.....	114
ARTICLES DE PRESSE.....	115
SITOGRAFIE	116

LISTE DES ACRONYMES

ASE : auxiliaire socio-éducatif·ve

ASOE : assistant·e socio-éducatif·ve

ASA-PNE : association du suivi de l'aménagement Paris Nord-Est

AT-SA : accueil temporaire – service de l'asile

BAAM : bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants

CADA : centre d'accueil pour les demandeurs d'asile

CAES : centre d'accueil et d'examen des situations

CAFDA : coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile

CAO : centre d'accueil et d'orientation

CESA : centre d'examen de situation administrative

CHP : centre provisoire d'hébergement

CHU : centre d'hébergement d'urgence

CHUM : centre d'hébergement d'urgence pour migrantes

CNDA : Cour nationale du droit d'asile

CPA : centre de premier accueil

DNA : dispositif national d'asile

GISTI : groupe d'information et de soutien des immigrés

GPRU : grand projet de renouvellement urbain de Paris

HUDA : hébergement d'urgence dédié aux demandeurs d'asile

La Cimade : Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués

OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration

OPC : offre de prise en charge

PADA : plateforme d'accueil des demandeurs d'asile

PRADHA : programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile

Puma : protection universelle maladie

INTRODUCTION

Ce sont d'abord des critiques acerbes à propos du centre de premier accueil (CPA) pour migrant·e·s installé à la Porte de la Chapelle de Paris qui ont attiré mon attention sur ce nouveau dispositif. Les critiques dénonçaient les violences policières à ses abords contre les migrant·e·s, des problèmes de files d'attente, des expulsions suite à la prise d'empreintes digitales, un pourcentage très élevé de « dubliné·e·s »¹ et des droits d'asile non garantis (France24, 14 janvier 2017 ; La Cimade, 9 mars 2017). Déstabilisée par le nouveau nom, le nouvel emplacement du centre et son architecture originale, j'ai souhaité en savoir plus sur cette « structure inédite en France » (Libération, 10 novembre 2016) qui prétendait « répondre de façon digne et bienveillante aux migrants », « assurer leur information » et favoriser leur orientation rapide vers les dispositifs adaptés » (Emmaüs Solidarité, 6 septembre 2016).

Le CPA, ou centre humanitaire Paris-Nord, a ouvert ses portes le 10 novembre 2016 dans le but d'absorber le flux de migrant·e·s arrivant chaque jour à Paris, de leur garantir un accès aux droits dignement, et de soulager Paris de la concentration de demandes d'asile en déléguant aux autres régions françaises le soin de les instruire. Il s'inscrit ainsi dans l'esprit de la réforme française de juillet 2015 sur l'asile, qui visait notamment à instaurer un programme de relocalisation des demandes. Le contexte dans lequel il a été créé est celui des nombreuses évacuations, parfois violentes, de milliers de personnes des campements à partir de 2015 à Paris (trente-cinq évacuations entre juin 2015 et juin 2017 selon le rapport de Léon, 2018), qui appelaient précisément « la mise en œuvre immédiate d'une cellule de crise » (Emmaüs Solidarité, 9 juin 2015).

Il est le fruit d'un accord tripartite entre la Ville de Paris, l'association Emmaüs Solidarité et l'Etat. Composé d'une « bulle » d'accueil pour tou·te·s et d'une « halle » d'hébergement pour les hommes seuls², il s'est installé derrière la Porte de la Chapelle dans le nord de Paris pour une durée temporaire déterminée d'un an et demi, c'est-à-dire jusqu'au 30 mars 2018. Sur un hectare, il revendique alors de fournir un « accueil digne et inconditionnel » (Emmaüs Solidarité, 6 septembre 2016). A la fermeture du CPA, le bilan montre que le centre « a permis de sortir des conditions totalement inhumaines de la rue 25 328 personnes », dont 3 554 mineurs et 2 794 femmes ou personnes en familles accueilli·e·s dans la bulle, et 18 980 hommes hébergés dans la halle (Les infos Cléo, mars 2018).

Du côté des parties prenantes du dispositif, le CPA était présenté comme un lieu de répit, respectant les normes du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés et pouvant permettre de lancer une procédure d'asile comme de se reposer quelques jours sur le chemin de

¹ Le règlement de Dublin repose sur la convention de Dublin signée initialement par douze pays européens en 1990, appliquée à partir de 1997, révisée en 2003 (Dublin II) et en 2013 (Dublin III). Il prévoit que le premier Etat dans lequel les empreintes d'un·e demandeur·se d'asile sont enregistrées ou une demande d'asile déposée est responsable de la demande d'asile. Les autres pays traversés par cette personne peuvent donc lui demander de reprendre en charge son accueil et sa demande d'asile. Aujourd'hui, ce règlement s'applique à tous les Etats membres de l'Union européenne ainsi qu'aux Royaume Uni, Islande, Norvège, Suisse, mais son application est déterminée par les autorités nationales. On appelle ici et dans ce mémoire « dubliné·e » une personne pour laquelle la France a demandé une reprise en charge par l'Etat responsable.

² Homme seul, isolé ou célibataire : ces adjectifs sont employés pour définir le primo-arrivant qui se présente sans personne liée à lui par un lien familial ou marital. Nous les employons dans le mémoire de manière interchangeable.

l'Angleterre. L'opposition entre les deux discours (critiques et promotion) était plus qu'une bataille rhétorique entre associations, et nous posait vraiment question. Comment se pouvait-il qu'un même centre soit accusé d'être « saturé, mal organisé, inadapté » (France24, 14 janvier 2017), d'avoir un « côté obscur » (La Cimade, 9 mars 2017), et clame à la fois permettre un accueil bienveillant et digne ? Comment les récits de violence, de sélection, d'expulsion, pouvaient-ils parler du même lieu que celui que je visitais pour la première fois en avril 2017, calme et présenté sous une image – non parfaite – plutôt satisfaisante, y compris de la part de personnes indépendantes ? C'est cette opposition de discours qui m'interrogea en premier, et qui me poussa à vouloir observer, au-delà des discours, le déroulement des relations internes au centre. Il me paraissait qu'en adoptant une posture ethnographique, je pourrais saisir et surtout lier le discours qui criait au scandale à celui qui se félicitait des actions menées.

Ouvert très vite à partir du moment où il a été annoncé, et pourtant prévu pour être temporaire, le centre posait question à la fois par rapport à son positionnement dans la politique d'accueil (qu'est-ce qu'il signifiait ?) et dans le parcours administratif d'asile français (qu'est-ce qu'il permettait ?). L'analyse des temporalités du CPA a semblé appropriée pour le situer avec une perspective sociologique également basée sur l'analyse des interactions. En effet, malgré le fait que l'étude du temps en tant qu'objet social soit arrivée tardivement (Elias, 1996), elle peut apporter, comme dans le cas de notre travail, des outils d'analyse et un regard différent sur des mécanismes sociologiques. Nous prenons ici et dans la suite du mémoire le terme « accueil » dans son sens courant, c'est-à-dire l'acte individuel ou politique d'accueillir, de recevoir une personne et de se comporter avec elle.

L'héritage de la sociologie des temporalités que nous adoptons offre intrinsèquement une approche interactionniste, en montrant que le temps est une relation et de nature collective (Hubert, 1904 ; Durkheim, 1912 ; Elias, 1996). Si l'analyse du centre grâce à des éléments urbains, organisationnels ou d'accès aux droits aurait pu être plus spontanée, le temps nous permet ici d'observer le CPA dans son ensemble, avec un regard à la fois organisationnel et relationnel. La sociologie des temporalités, et particulièrement celle de Durkheim, développe la conception d'un temps social rythmé par différents temps sociaux qui se succèdent (Hubert, 1904 ; Durkheim, 1912 ; Sorokin et Merton, 1937 ; Zerubavel, 1985). Pour ces auteurs, il s'agit aussi d'identifier les moments d'intensité collective, lorsque le groupe prend conscience de lui-même. La distinction des temps sociaux, ou unités de temps, permet donc d'appréhender une organisation sociale.

E. Thompson montre aussi que le temps peut être conceptualisé de deux manières différentes : il peut être « orienté par la tâche » (le temps qu'il faut pour lire un livre par exemple) ou au contraire mesurer le temps horaire d'une tâche (deux heures pour lire) (Thompson, 1967, p.37). La distinction de Thompson a été reprise par la littérature qui se rapporte au travail social ou au *care*, qui distingue le *process time* (le temps orienté par la tâche, ou temps « concret ») du *clock time* (le temps horaire d'une tâche, ou temps « abstrait ») (Davies, 1994 ; Colley et al., 2012). La notion de *care* est laissée non traduite parce qu'elle engage des notions variées qu'un seul mot en français ne saurait recouvrir : le soin d'une personne vulnérable, la relation à l'autre, la proximité, à la fois dans une perspective morale et pratique (Pattaroni, 2005 ; Paperman et Laugier, 2012). Les auteures définissent ces différents temps dans le « care-work » (Davies) ou dans le « human service work » (Colley et al.), que nous nommons travail social, lorsque nous reprenons à notre tour cette distinction.

Pour Thompson, le temps au travail est important puisqu'il permet de « synchroniser la main-d'œuvre » dans ses tâches (*op.cit.*, p.50). L'importance de la synchronisation dans la relation sociale est montrée par E. Gardella, pour qui le temps de l'aide peut confronter à des « épreuves de synchronisation entre production et réception » (2017a, p.3). La synchronisation suggère dans les deux cas une coordination ou une symétrie des actions ou des attitudes. Dans notre enquête au sein du centre de premier accueil, nous avons pu identifier des moments d'interactions synchronisées, c'est-à-dire des moments de symétrie des attentes, des références et des chances entre les individus. Leurs pendants sont des moments désynchronisés. A partir de cette distinction que nous élaborons au cours du mémoire, nous analysons ainsi la possibilité d'une perception différenciée des expériences au CPA. Le temps est une institution sociale et la société est à l'origine de la différenciation des moments et de ces asymétries de pouvoir (Elias, 1996). Ainsi, les stratégies temporelles qui consistent à jouer le temps dans les interactions – altérer la durée, différer, activer, etc. – sont au cœur des conflits sociaux (Rosa, 2010). La synchronisation caractérise une interaction dans laquelle les individus jouent le temps dans un but commun.

Notre logique est la suivante : après avoir identifié le contexte particulier du New Public Management, qui organise les institutions publiques et leur manière de faire la politique publique à partir des années 1970 en France, et de l'urgence sociale dans lequel s'insère le CPA (Vidal-Naquet, 2005 ; Brodtkin, 2011 ; Cefai et Gardella, 2011a ; Lipsky et Smith, 2011), nous montrons que ces temporalités institutionnelles ont une influence discutable sur les relations sociales à l'intérieur du CPA. En revanche, la persévérance dans l'étude par les temporalités nous permet de découvrir, par le fait même de l'existence de moments synchronisés et désynchronisés, *une domination des aidant-e-s basée sur le contrôle du temps*.

Notre travail se situe donc au carrefour entre la sociologie des temporalités, qui fait du temps un objet social, la sociologie de Goffman, avec son analyse des institutions totalitaires et des relations entre personnel et reclus-es, et les travaux portant spécifiquement sur l'attente des migrant-e-s, demandeur-se-s d'asile et réfugié-e-s dans les pays hôtes. Il vise à caractériser l'accueil émanant des temporalités de l'urgence et des interactions au sein du CPA. Dans un contexte d'asymétrie organisée entre des aidant-e-s et des bénéficiaires d'une institution, nous analysons dans ce mémoire la domination temporelle au sein des interactions. Ainsi, le temps peut constituer un véritable objet d'étude sociologique, particulièrement dans l'étude des migrations, lorsqu'il est problématisé par les individus et les groupes sociaux (Cwerner, 2001), en ce qu'il n'est pas homogène et représente plutôt un miroir des tensions sociales.

Ce mémoire permet de lancer une réflexion plus large sur l'effet des asymétries organisées dans les institutions sociales du type du CPA. D'après nos observations, les individus qui s'y côtoient parviennent à organiser ensemble le fonctionnement quotidien du centre. Des ajustements organisationnels sont trouvés pour améliorer certaines modalités pratiques de mise en œuvre. Ainsi, le dispositif évolue et est le reflet des rapports sociaux internes et des rapports du personnel à l'organisation. D'ordinaire, le bilan d'une organisation montre comment elle a su, du début à la fin, développer des stratégies pour atteindre ses objectifs le mieux possible. Cependant, cette vision élude la question de la place des bénéficiaires et de leur participation à la formation de l'organisation sociale. Dans le cas du CPA, il est pourtant clair que l'analyse par les temporalités ne peut prendre pour unique objet les travailleur-se-s sociaux-ales et leur manière de *faire* l'organisation. La

perception du temps chez les demandeur·se·s d'asile accueilli·e·s et hébergés doit en effet être analysée si l'on a pour objectif de caractériser l'accueil proposé au CPA. Ceux·elles-ci, de la même manière que le personnel, participent à la formation d'un rythme social interne à l'organisation. Dans la perspective de la recherche d'un accueil digne des demandeur·se·s d'asile en France, la réflexivité collective, partagée avec les bénéficiaires, plutôt qu'unilatérale, sur les dispositifs organisationnels sociaux, est essentielle. Ce travail d'observation du CPA a donc mené à des réflexions élargies sur la possibilité d'accorder une légitimité réflexive aux bénéficiaires à propos des institutions sociales, puisqu'il·elle·s participent à la formation des temporalités qui les constituent.

Notre travail présente donc une ressource mobilisable pour poursuivre le questionnement sur les dispositifs d'accueil des demandeur·se·s d'asile. Il présente la limite principale de se concentrer sur les trois derniers mois du CPA, dispositif temporaire. En effet, le travail de terrain a débuté le 9 janvier, alors que le centre a fermé ses portes le 30 mars 2018. Nous nous positionnons donc pour observer le temps comme produit et comme effet social, et non dans le but de faire le bilan de l'accueil réalisé au CPA.

Depuis fin 2017, le gouvernement annonce l'ouverture de deux cents places en centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) dans chaque région pour proposer un hébergement temporaire et une orientation, ce qui reviendrait à 2 600 places sur l'ensemble du territoire français (Info Migrants, 18 janvier 2018). Les premiers ont été ouverts en Hauts-de-France et en Ile-de-France. Si les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement quotidien·ne·s du CPA sont reproduites dans les CAES, il est probable que les situations de dominations observées soient reconduites également. La politique de « non-accueil » de la France déjà présentée comme incarnée par le CPA pourrait alors être de nouveau dénoncée (Rapport d'action collective, 2017). En effet, suite à l'expérimentation du CPA, l'Etat se ressaisit des questions d'hébergement et d'orientation, et ce dans la continuité des logiques de New Public Management et de sous-traitance auprès des associations. Ouverts pour une durée plus pérenne que le CPA, les premiers CAES s'inscrivent bien dans l'ambivalence des politiques d'asile, en étant à la fois présentés comme « lieux de répit » et « assumés comme des espaces de tri » (Le Monde, 1^{er} août 2017).

L'observation, en tant que personne extérieure de l'organisation du CPA, a donc mené à ces réflexions, et nous a permis de comprendre que si un accueil digne peut être réalisé selon un point de vue principalement matériel, les conditions d'organisation des interactions mènent à une situation de domination temporelle des aidant·e·s sur les aidé·e·s, qui ne conduit pas à la possibilité d'une réelle politique d'accueil. Notre sujet trouve ainsi son intérêt dans la perspective de la multiplication des dispositifs de premier accueil en France pour les migrant·e·s, et plus largement, dans l'analyse des cadres de légitimité proposés par les institutions sociales aux bénéficiaires pour une réflexivité sur les dispositifs organisationnels.

MÉTHODE

« La description *in situ* permet de tenir ensemble, d'un côté, la dimension institutionnelle de l'activité professionnelle en ce qu'elle a de standardisé et de réglementé et en ce qu'elle renvoie à une exigence d'universalisation, de l'autre, son accomplissement pratique, les capacités qu'elle requiert, les ajustements à l'environnement qu'elle assure et les interactions en singularité qu'elle abrite. » (Cefaï et Gardella, 2011, p.19)

Le cœur de l'enquête de terrain, qui visait donc à identifier différents moments sociaux et les négociations temporelles, a reposé sur l'observation. J'ai été bénévole avec Emmaüs Solidarité afin de pouvoir me rendre au CPA régulièrement et mener mes observations. En obtenir l'autorisation a été de longue haleine, mais j'ai pu signer la charte des bénévoles en décembre 2017. J'ai commencé mes premières missions début janvier 2018, et suis restée jusqu'au 30 mars, date de fermeture du centre.

Les missions de bénévolat se décomposaient en cinq pôles principaux : accueil dans la bulle, tri, rangement et services des repas dans la halle, activités extérieures, accompagnement santé et interprétariat. J'ai passé la majorité de mon temps d'observation dans la bulle et entre la bulle et la halle. En effet, ces lieux me semblaient être les plus propices à l'observation des interactions entre les individus – responsables, salarié·e·s, bénévoles, agents de sécurité, migrant·e·s. Nous détaillons dans le mémoire l'importance de la bulle et des processus qui s'y déroulent, jusqu'aux portes de la halle pour les hommes qui y seront hébergés. J'ai notamment passé du temps dans le bureau de l'îlot jaune, où les nouveaux hébergés recevaient leur carte d'hébergé et leur kit d'hygiène. J'ai aussi participé à la distribution des repas dans la halle, aussi bien le midi que le soir, et à la distribution des dons de vêtements dans le lieu de la halle que l'on appelait la « laverie ». L'observation participante dans ces lieux a été féconde pour analyser les interactions quotidiennes de la halle, au-delà du processus d'entrée par la bulle.

J'ai évité les missions, non sans m'en sentir un peu coupable, de tri des vêtements, de confection des kits ou de gestion des machines à laver, ces missions ayant plus à voir avec les objets qu'avec les personnes. Je n'ai pas entendu parler ni souhaité proposer d'activités extérieures pour les hébergés, mon enquête visant à analyser la structure interne du CPA. J'ai de manière ponctuelle apporté mon aide en interprétariat en anglais et en arabe. En tant que bénévole, j'ai aussi assisté à une rencontre des bénévoles du CPA avec la Maire de Paris A. Hidalgo le 16 janvier 2018, et au bilan et à la fête organisé·e·s pour le personnel et les bénévoles lors de la fermeture le 30 mars 2018. Enfin, l'association Good Chance ayant installé ses deux petits dômes qui abritent des activités d'arts et d'expressions derrière la bulle à partir de fin janvier, je m'y suis rendue ponctuellement pour y observer les interactions avec une autre association, et entre le personnel et les demandeur·se·s d'asile dans un autre contexte.

Carnet de terrain III p.15, 15 février 2018

Des ASE (auxiliaires socio-éducatif·ve·s) m'avaient un jour dit : Ah oui, Madeleine, c'est comme la station de métro ! Personne encore ne m'a parlé de Jacques Brel (et de sa chanson « Ce soir j'attends Madeleine »), comme j'en ai l'habitude. Aujourd'hui, j'ai dit à Ramin, qui ne se souvient jamais de mon prénom, que c'était comme la station de métro. Ibrahim a renchéri : C'est comme les gâteaux (les petits gâteaux en forme de coquillage) ! Ramin a dit qu'il ne connaissait pas ces gâteaux.

L'observation participante implique d'assumer un rôle, de se fondre dans un milieu, d'être confronté·e aux mêmes questions et aux mêmes incertitudes que les enquêt·e·s, d'adopter le vêtement d'usage (dossard bleu pour les bénévoles) et d'acquérir peu à peu les compétences requises (Cefaï et Gardella, 2011a).

Je me suis rendue deux à trois fois par semaine au CPA au cours des trois mois de terrain, pour des durées variables de deux à cinq heures, ce qui m'a permis de prendre conscience des « dimensions informelles de l'apprentissage » du rôle de bénévole (Arnal, 2014). J'ai pu rencontrer la plupart des salarié·e·s de la bulle, un grand nombre des salarié·e·s de la halle, et beaucoup de bénévoles. Le bénévolat était organisé « à la carte » : tous les samedis, la coordinatrice nous envoyait par mail un sondage, et nous nous inscrivions sur des plages horaires pour la semaine suivante. Cette grande flexibilité a été utile pour la recherche, puisqu'elle m'a permis de varier mes moments de présence. Je n'ai pas cherché à dissimuler l'objet de ma présence au CPA, même si je me suis aperçue qu'avant que je demande des entretiens, peu le connaissaient.

J'ai été encouragée dans mon observation et dans la rédaction de mes carnets de terrain par la lecture du livre de A-M. Arborio, P. Fournier et F. de Singly sur l'observation participante (2015). L'impression de ne rien observer de spécial ou de ne rien écrire d'intéressant au cours de l'enquête s'est en effet faite ressentir et leurs conseils m'ont aidée, notamment à renoncer à l'exhaustivité, à faire des choix d'observation et à avoir une attitude réflexive sur mon rôle d'enquêtrice (Arnal, 2014).

Afin de valider certaines observations, d'éclaircir certaines interactions, ou de compléter mes informations, j'ai aussi mené vingt-cinq entretiens semi-directifs de durée variable entre quinze minutes et une heure. Parmi elles, trois personnes à poste de responsable ou de coordinateur·rice, sept travailleur·se·s sociaux·ales (ASE et ASOE), deux agents de sécurité, deux bénévoles, trois accueilli·e·s de la bulle, trois hébergés à la halle. J'ai aussi mené trois entretiens préparatoires, entre mars et novembre 2017, avec la directrice générale du CPA, un chargé de mission pour le centre à la Ville de Paris et un salarié de l'association Utopia 56 qui avait une convention avec Emmaüs Solidarité pour le CPA jusqu'en août 2017.

Dans le mémoire, j'ai changé les prénoms des personnes enquêtées, de même que ceux des personnes citées dans les carnets de terrain. Les entretiens ont été réalisés la plupart du temps au centre, ce qui a parfois impliqué que des personnes de passage dans les bureaux soient intervenues dans les entretiens. Dans les (deux) cas où l'entretien n'a pas été enregistré, je ne cite pas de verbatim. J'ai traduit les entretiens réalisés en langue étrangère (quatre en anglais et un en arabe) en le mentionnant toutefois. L'apport des entretiens a été essentiel pour mieux percevoir ou confirmer la posture de chacun·e dans le système social du CPA. Nous avons ainsi visé une ethnographie combinatoire, c'est-à-dire un travail sur une série de cas, pour les mettre en lien et en déduire un système (Dodier et Baszanger, 1997). Notre analyse s'applique donc uniquement à l'organisation étudiée et aucune généralisation ou exportation n'en est possible.

Dans la rédaction du mémoire, j'écris rarement à la première personne du singulier, dans des phrases plutôt descriptives. J'utilise « nous » dans la perspective analytique, et je l'accorde en genre mais pas en nombre.

J'emploie le terme « réfugié·e » quand la personne est statutaire, demandeur·se d'asile le cas échéant, et migrant·e lorsque la personne n'a pas encore fait sa demande, comme c'est souvent le

cas lors de l'arrivée au CPA. Ponctuellement, j'emploie le terme « exilé·e » qui rassemble les précédentes catégories, dénoncées par certaines associations.

Enfin, j'ai pris le parti de rédiger ce mémoire en écriture inclusive. « L'écriture inclusive désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes » (Haddad, 2017). A cette fin, nous avons suivi le « Manuel d'écriture inclusive » qui propose trois conventions : « accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres », user du féminin et du masculin par l'usage d'un point milieu et « ne plus employer les antonomases du nom commun « Femme » et « Homme » » (*ibidem*). Ce manuel guide avec clarté le·a rédacteur·rice et montre que l'œil du·de la lecteur·rice s'y habitue très vite. La démarche – certes encore exploratoire – qui consiste à s'engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'écriture et le discours nous paraît en effet très pertinente. Pour le terme « hébergé(s) » je n'ai pas appliqué cette règle, l'hébergement de la halle étant réservé aux hommes. De plus, je n'ai bien entendu pas altéré les noms d'organisations ou d'institutions (par exemple, Office français de protection des réfugiés et apatrides) ou les citations d'auteur·e·s. Si un autre terme ou une phrase n'était pas soumis·e à cette règle d'inclusivité, il·elle relève d'un oubli et je demande au·à la lecteur·rice de bien vouloir m'en excuser.

CHAPITRE UN

L'INSERTION DU CENTRE DE PREMIER ACCUEIL DANS LE DISPOSITIF NATIONAL D'ASILE : URGENCE POLITIQUE ET AJUSTEMENTS ORGANISATIONNELS

A son ouverture, le centre de premier accueil (CPA) de migrant·e·s installé à la Porte de la Chapelle a bénéficié d'un article de presse dans la plupart des quotidiens, qui le décrivaient souvent comme une « structure inédite » (Libération, 10 novembre 2016), et prometteur d'émulation en France et en Europe. Pourtant, son cadre organisationnel s'inscrit dans la dynamique actuelle de formation des politiques sociales. Au cours des quarante dernières années, la manière de faire des politiques publiques a évolué vers une rationalisation et l'installation du New Public Management (NPM), abordé dans ce chapitre. En même temps, les politiques d'accueil des étranger·ère·s et notamment des réfugié·e·s oscillent toujours plus entre « assistance et contrôle, compassion et suspicion, respect des conventions en matière d'asile et mise à l'écart des étrangers » (Kobelinsky, 2010, p.7).

Ces politiques sont influencées par la logique du NPM, et parfois également, comme dans le cas que nous étudions, par celle de l'urgence. En effet, la politique menée conjointement par les autorités publiques nationales et locales et par l'association Emmaüs Solidarité constitue une politique sociale d'urgence au niveau institutionnel. En revanche, nous montrons que si l'urgence permet d'éclairer les modalités institutionnelles du CPA, et notamment sa construction rapide et sa vocation temporaire (Lipsky et Smith, 2011), les interactions quotidiennes ne correspondent pas à celles qui ont lieu lors de la mise en œuvre d'une politique d'urgence telle que définie par Lipsky et Smith. Plutôt, c'est le contexte du NPM qui organise les relations au sein du CPA en laissant aux travailleur·se·s sociaux·ales assez de marge de manœuvre pour construire des ajustements organisationnels (Brodin, 2011). Nous appelons ajustement organisationnel tout ce qui constitue une évolution concrète dans la manière d'organiser les règles et le fonctionnement du CPA. La mise en œuvre de la politique du CPA est donc formée à la fois par ce contexte de NPM et par les agent·e·s eux·elles-mêmes (*ibidem*). Nous analysons donc ici les temporalités institutionnelles du CPA, avant de pouvoir situer les relations sociales et analyser les interactions qui y prennent place dans les chapitres suivants.

1. Dynamiques du New Public Management et urgence politique pour les problèmes sociaux

C'est dans le contexte du New Public Management (NPM, ou nouveau management public en français) et de la contractualisation des institutions publiques avec des associations pour les politiques sociales que le centre de premier accueil Paris-Nord est pensé pour les migrant·e·s. Ce cadre implique de *gérer* les demandeur·se·s d'asile et leurs « besoins ». La logique du CPA correspond donc d'une part au schéma d'une politique sociale d'urgence qui n'a pas vocation à apporter une réponse structurelle (Lipsky et Smith, 2011), et d'autre part à une institution sociale dans le contexte du NPM qui ouvre un cadre de mise en œuvre malléable (Brodin, 2011).

a. La dynamique de sous-traitance pour les politiques sociales

Le New Public Management en France

Le New Public Management est un style d'organisation de la politique publique qui s'installe dans tous les domaines depuis les années 1970. Ce concept naît d'abord dans les pays anglo-saxons et désigne les transformations de l'organisation des institutions publiques, suite à l'idée répandue qu'elles fonctionnent de manière inefficace en suivant un modèle bureaucratique, centralisé, hiérarchisé, et basé sur des normes de procédures (Merrien, 1999). Ces idées néo-managériales conduisent à la remise en cause de l'Etat-Providence en France, aux premières tentatives de réduction des dépenses publiques à partir des années 1970 et à la mise en place de nouveaux instruments.

P. Bezes montre que les principes piliers du NPM s'installent dans les administrations françaises par l'influence de hauts fonctionnaires qui « traduisent » ses principes au contexte français (Bezes, 2012). Il ajoute qu'intervenant au même moment que la décentralisation, la politique de rigueur et la rationalisation du statut de fonctionnaire public, ces hauts fonctionnaires font de l'administration un enjeu politique. Le marché privé, considéré plus efficace grâce à sa rationalité, est pris pour modèle, et des cabinets de conseil sont impliqués dans les politiques de réforme de l'Etat. Les gouffres budgétaires et l'inefficacité, principaux maux des services publics, sont donc visés par la « thérapeutique organisationnelle » (*ibidem*, p.25), et la rationalisation vise à réduire les « gaspillages » (*ibidem*, p.35). La gestion, ou « management », vise un fonctionnement moins hiérarchique pour permettre à la fois efficacité, rapidité, et satisfaction chez les usagers.

Le modèle à suivre, selon la dynamique, est celui des agences autonomes fonctionnelles dotées d'une capacité de prise d'initiative et d'une certaine marge de manœuvre. Des marchés ou quasi-marchés sont donc créés et suivent un modèle contractualiste, où l'utilisateur des politiques sociales devient client ou consommateur. Le contrôle *a posteriori* de la politique plutôt que la validation de normes et de réglementations *a priori* se développe. C'est ainsi que doivent être rédigés des rapports d'évaluation pour les actions sociales. La logique salariale est elle-aussi rationalisée, et les employé·e·s sont rémunéré·e·s de manière plus individualisée et selon des indicateurs de performance. L'on considère que les bénéficiaires des services publics ont le droit d'accéder au meilleur service possible, puisqu'il·elle·s contribuent aux recettes publiques *via* les impôts et taxes.

La sous-traitance auprès des associations

Dans ce contexte, l'Etat organise de plus en plus à distance la distribution des services publics par le passage de contrats avec des organisations lucratives et non lucratives (Epstein, 2005 ; Lipsky et Smith, 2011). Parmi elles, de nombreuses associations agissent sur le plan social et reçoivent des subventions annuelles ou pluriannuelles, et d'autres sous-traitent un service de l'Etat. Par les outils de financement, ce dernier choisit ses interlocuteur·rice·s et en légitime certain·e·s en leur permettant d'agir à plus grande échelle (Epstein, 2005 ; Pette, 2014). Des modèles de demande de subventions sont créés ou imposés tacitement par les administrations qui disposent de fonds. Les attentes reposent sur une évaluation de ce qui a déjà été réalisé, les nouveaux objectifs et les moyens

nécessaires pour les atteindre. A l'issue de la période de financement, un rapport est souvent de nouveau attendu pour justifier l'utilisation des fonds.

La sous-traitance organise l'accès des organisations lucratives et non lucratives au *design* et à la mise en œuvre de politiques par un contrat avec l'administration publique (Bifulco et Vitale, 2006). C'est bien ce rapport contractuel avec l'Etat qui s'intensifie et se diffuse par la dynamique du NPM. L'association est ici ce que le NPM préconise : une agence fonctionnelle et autonome, bénéficiant d'une certaine marge de manœuvre pour les décisions, distincte de l'Etat, capable de s'auto-évaluer. M. Lipsky et S. Smith montrent quelques avantages publics à sous-traiter auprès d'associations à but non lucratif : la mise en œuvre repose sur l'association qui s'appuie largement sur les dons et le bénévolat, elle bénéficie de l'image positive de l'association, souvent déjà présente sur le terrain auparavant, la politique peut-être réorientée à tout moment par l'intermédiaire du contrat et surtout, aucun suivi direct de la part de l'institution publique n'est nécessaire (Lipsky et Smith, *op.cit.*). Face à un engagement public moindre, les associations sont souvent très dépendantes des fonds publics qui, quand ils sont remis en cause, mettent en péril toute la structure, les actions et les emplois. La condition de survie est donc de rester dans la ligne fixée par les pouvoirs publics et de satisfaire les indicateurs de performance. Certaines associations souhaitent certes rester indépendantes et ne s'engagent pas dans ces voies, en trouvant des financements privés.

Emmaüs Solidarité et le cheminement vers le centre de premier accueil

Emmaüs, association créée officiellement en 1954 dans la suite du mouvement fondé par l'Abbé Pierre, agissait originellement dans les domaines du logement, de l'aide sociale et matérielle. Au début des années 1980, elle se développe en même temps que l'apparition de la « nouvelle pauvreté » qui désigne la précarité, notamment dans l'emploi, et s'étend jusqu'au domaine de l'insertion (site internet Emmaüs Solidarité). C'est à partir de 1999 qu'elle se confronte à l'accueil des personnes sans papiers et qu'elle développe l'accueil en hébergement d'urgence.

Dans les années 2000, l'association rencontre des difficultés financières et cherche à sauvegarder ses emplois, en faisant notamment des économies de fonctionnement et en revalorisant ses financements publics (*ibidem*). L'association, qui prend le nom d'Emmaüs Solidarité en 2011, est en partenariat permanent avec d'autres associations et avec les pouvoirs publics dans de nombreuses missions de service public. Ainsi, elle rentre dans le schéma de sous-traitance vis-à-vis de l'Etat décrit plus haut.

A partir de 2015, Emmaüs Solidarité a mis en place une maraude spécifique dédiée aux migrant·e·s et à leur orientation. En juin, elle interpellait l'Etat sur « la situation des migrants à Paris » qui « appelle en urgence un traitement humain digne » (Emmaüs Solidarité, 9 juin 2015). A la fois poussée par la logique de contractualisation que par les circonstances qui lui font élargir ses actions à un nouveau public, Emmaüs Solidarité a proposé

« la mise en œuvre immédiate d'une cellule de crise associant l'Etat, la Ville de Paris et les associations afin que des solutions conformes aux valeurs d'humanité prônées dans notre pays puissent être immédiatement mobilisées » (*ibidem*).

Les discussions mènent finalement à un protocole d'accord avec la Ville de Paris et l'Etat signé le 16 septembre 2016 (site internet Emmaüs Solidarité). Emmaüs devient par ce protocole le principal opérateur du centre de premier accueil Paris-Nord, objet de notre étude.

Si l'association affirme sur son site internet être bien consciente de sa position délicate, entre « prestataire de service » pour le public et détentrice d'une « fonction tribunicienne d'interpellation » des pouvoirs publics, elle affirme cependant pouvoir tenir cette double mission. On y lit à la fois la volonté de ne pas perdre en qualité de service, et un objectif de « faire de l'évaluation un outil de gestion » (*ibidem.*) qui rappelle directement les principes du NPM.

La volonté de la politique parisienne d'accueillir plus dignement les migrant·e·s est politiquement exaucée par cet accord, que l'Etat rejoint pour des raisons à la fois financières et de contrôle du système de l'asile. Alors que la politique parisienne s'affiche volontariste et l'exprime par la signature de la Charte des villes refuges en 2015³ aux côtés de plus de quatre cents villes à travers le monde, et par la volonté de s'associer en septembre 2015 à Barcelone pour créer le Réseau des Villes refuges, c'est bien à Emmaüs Solidarité qu'est confié le soin d'imaginer le dispositif du centre. Face au désengagement étatique dans l'accueil des demandeur·se·s d'asile, l'approche gestionnaire de l'accueil en Europe et son échec, l'idée d'une ville accueillante fait figure d'alternative (GISTI, 2017)⁴. Comme à Grande-Synthe, Lampedusa ou Barcelone, la personnalisation de la politique d'accueil parisienne (le centre est surnommé « centre Hidalgo » par La Cimade⁵) montre la position charnière de la municipalité dans le dialogue entre société civile et Etat (GISTI, *op.cit.*).

Comment un centre, dans ce contexte, est-il pensé pour répondre au problème des campements parisiens ? Des associations dénoncent clairement une gestion « purement logistique de l'humanitaire sans humanité » (GISTI, *op.cit.*), alors qu'Emmaüs Solidarité affirme pouvoir offrir un accueil digne aux migrant·e·s au sein de son centre, composé d'un lieu d'accueil et d'orientation – la « bulle » – et d'un lieu d'hébergement – la « halle ». Par son ampleur – les autres centres ne rivalisent pas avec les 450 places d'hébergement au CPA, même si elles sont encore insuffisantes – et ses ambitions, le projet du CPA insère ainsi l'association dans l'« impossible organigramme de l'asile en France » et le « jeu des attentes et des délais » pour les demandeur·se·s d'asile (Brachet, 1997, p.21).

La politique du CPA est bien menée dans le cadre du New Public Management, et particulièrement à travers la contractualisation avec l'association Emmaüs Solidarité pour mettre en œuvre une politique sociale. En cela, elle a nécessité un compromis exprimé par l'accord tripartite entre un acteur privé, l'association, et des acteurs publics, ce qui influence les délais de décision mais aussi la manière de concevoir le problème social.

³ Héritée de l'appel du Parlement International des écrivains en 1995

⁴ GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés, créé en 1972.

⁵ La Cimade : Comité inter mouvements auprès des évacués, service œcuménique d'entraide, association militante de solidarité active avec les exilé·e·s, fondée en 1939

b. La politique d'asile aussi touchée par le New Public Management

Rapidité, *posteriori*, gaspillages, évaluations : tous ces mots sont aisément rattachables au temps qui passe, au temps perdu, au temps à évaluer. Ici, nous voyons comment la rhétorique politique sur l'asile s'est constituée et comment la logique de contractualisation entre le public et le privé est présente dans la gestion de l'accueil et de l'hébergement des demandeur·se·s d'asile, influence du New Public Management.

Une brève histoire de l'asile en France

A travers cette très brève introduction à l'histoire du droit d'asile, l'on peut percevoir le lien forgé peu à peu entre l'asile et le contrôle des étranger·ère·s en France.

Après avoir été introduit une première fois dans la Constitution de 1793, par stratégie militaire et diplomatique pour la France qui veut se montrer accueillante envers tou·te·s ceux·elles qui pourraient l'aider contre les monarchies européennes, le droit d'asile réapparaît dans le préambule de la Constitution française de 1946. Il est défini en 1951 au niveau international par la Convention de Genève sur les réfugié·e·s. L'Office français des réfugiés et apatrides (OFPRA) est créé en 1952 et reçoit les demandeur·se·s d'asile pour leur attribuer ou non une protection statutaire. Alors que le droit d'asile n'était pas beaucoup invoqué jusque dans les années 1960 puisque d'autres manières de séjourner légalement en France étaient accessibles – et que le statut de réfugié présente le désavantage d'empêcher le retour au pays d'origine –, à partir des années 1970 et à la suite des décolonisations, il est plus demandé.

Parallèlement, le contrôle de la population algérienne présente en France qui s'était organisé pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) ne disparaît pas, et se convertit en une régulation des populations immigrées et en administrations spécialisées. L'immigration commence à être construite en politique comme un problème à partir des années 1960 à travers une administration des questions migratoires. S. Laurens montre toutefois que ce processus est une « politisation feutrée » puisque le sujet n'est pas encore abordé dans les campagnes électorales ou dans le débat public (Laurens, 2009). Il faut attendre 1972 pour la première circulaire anti-immigration, et, au cours des années 1970, les lois qui restreignent l'accès au séjour se succèdent.

Ces restrictions interviennent donc en même temps que la hausse des demandes d'asile, et de leurs rejets. En 2009, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est créé suite à la fusion de plusieurs agences nationales. Il a pour responsabilité l'accueil et l'intégration des immigré·e·s en France. Il doit donc également garantir un accès à leurs droits aux demandeur·se·s d'asile. Pour cela, il gère et anime le dispositif national d'accueil (DNA), c'est-à-dire les structures d'hébergement qui leur sont réservées et le parcours administratif et légal qu'il·elle·s sont censé·e·s suivre au sein du dispositif.

Le bilan de l'année 2017 chiffre à 121 200 demandes d'asiles enregistrées auprès des préfectures, ce qui marque une hausse de 17% par rapport à 2016 (La Cimade, 2018a). Plus de 57% de ces demandes résultent en un refus de protection de la part de l'OFPRA, dont 16,7% reçoivent finalement une protection à la Cour nationale du droit d'asile. Mais ces chiffres ne reflètent pas l'extrême diversité des situations, puisque les demandeur·se·s d'asile comme les protections

attribuées sont réparti·e·s dans de nombreuses catégories administratives (Léon, 2018). Ainsi, un·e demandeur·se d'asile majeur·e peut être suivi·e selon la procédure « normale », une procédure accélérée ou une procédure « Dublin », et peut notamment se voir accorder le statut de réfugié·e ou bien une protection subsidiaire d'un an renouvelable. La complexité de ces seules démarches administratives, sans compter celles qui suivent pour l'obtention des droits, fait état pour les analystes d'un manque d'anticipation des flux migratoires et d'une politique de « non-accueil » plutôt basée sur la maîtrise des flux de personnes (*ibidem*).

Les défis de la contractualisation pour les associations de soutien aux exilé·e·s

Comme dans les autres domaines d'action sociale et de solidarité, les associations qui agissent en faveur du soutien aux travailleur·se·s étranger·ère·s sans-papiers, aux étranger·ère·s résidant en France, ou aux demandeur·se·s d'asile et leurs conditions d'emploi, de logement, d'accès aux soins médicaux et à leurs droits, se divisent entre celles qui font le pari d'accéder à des fonds publics pour viser une action plus large, et celles qui refusent cette dépendance. Nous décrivons ici les enjeux de la contractualisation, qui implique la société civile à la fois dans l'imagination et l'application des interventions sociales (Bifulco et Vitale, 2006). M. Pette montre que l'acteur associatif devient en effet l'intermédiaire entre l'administration publique, la loi, et les étranger·ère·s, en matière relationnelle notamment : il est chargé d'accueillir, expliquer, accompagner, traduire, annoncer les décisions administratives (Pette, 2014). Parfois, le·a salarié·e exprime un malaise, pris·e entre les valeurs de l'association et le travail impliqué par le contrat avec l'Etat :

« Normalement dans l'ordinateur on doit mettre la date de départ du pays, les pays traversés et tout, moi je t'avoue qu'il y a des fois où je le fais pas, parce que je me dis : C'est plus un travail de la préfecture, enfin tu vois c'est relié. Tu te dis, tu mets des informations, enfin tu les fiche en fait, sans les fichier mais tu les fiche quand même ! Et moi je pense que c'est pas notre job, enfin moi je suis pas là pour dire : T'es passé par tel pays, etc... »

Entretien avec Lucie, assistante socio-éducative (ASOE), 22 mars 2018

En réalité, c'est toute l'association qui est confrontée au défi de garder « son âme » dans la contractualisation (entretien avec la directrice du centre, 26 avril 2017). Dans la sous-traitance, l'association opère le lien entre l'Etat et les bénéficiaires. Les bénévoles, qui représentent souvent une part majeure des moyens humains à disposition de ces associations, sont aussi pris dans cette dynamique qui les fait devenir « un chaînon des politiques publiques, ici migratoires » (Pette, *op.cit.*, p.408). Le rôle théorique de l'association en tant que contre-pouvoir est remis en cause, malgré les discours qui visent à concilier efficacité et engagement, comme celui d'Emmaüs Solidarité. Les associations sont soumises à une « culture de résultat par les financements » (*ibidem*, p.414) et doivent tout justifier : budget, nouvelles embauches, places d'hébergement ouvertes, orientations réussies, nombre de pris en charge, etc. Ces indicateurs de performance convergent vers un objectif défini et validé par le financeur. La fiabilité d'une association glisse, dans ce contexte, de la qualité de l'aide apportée à l'évaluation quantitative de ses actions qu'elle est capable de fournir. Dans le domaine de l'asile, le Ministère de l'Intérieur lance des appels à projets pour la création de places d'hébergement d'urgence pour demandeur·se·s d'asile (site internet du Ministère de l'Intérieur, rubrique « Asile »). Les associations formalisent elles-mêmes les objectifs, mais en visant les fonds

publics, elles sont nécessairement guidées par les politiques énoncées : c'est le principe de l'expression de R. Epstein du pilotage à distance déjà évoquée plus haut.

Malgré ces contractualisations, il faut garder à l'esprit que les relations entre associations et Etat ne sont pas nécessairement apaisées. Comme le rappelle le démographe F. Héran, les lois dans le domaine de l'immigration, de l'intégration et de l'accueil des populations étrangères et réfugiées se succèdent tous les deux ans depuis 1993 (Munier, 5 avril 2018) : en effet, ces sujets sont très controversés sur le plan politique. Les dynamiques de contrôle et de restriction au séjour et aux possibilités d'asile ainsi introduites poussent les associations à négocier de plus en plus fréquemment avec les pouvoirs publics lorsqu'elles fournissent un service sous contrat. Récemment, les interactions tendues entre le Ministère de l'Intérieur et les associations au sujet de la circulaire du 12 décembre 2017⁶ (Circulaire 42811 du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la cohésion des territoires « Examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence », 12 décembre 2017 ; Conseil d'Etat, 20 février 2018 ; Paumard, 2018) et du projet de loi surnommé « Asile et immigration » (projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif, 2018) ont illustré cette opposition entre le service social tel qu'il veut être réalisé par les associations et les politiques du gouvernement.

La contractualisation pour les services de l'asile influence à la fois le travail des associations, de leurs salarié·e·s et bénévoles mais également leurs relations avec les bénéficiaires. Si le rapport contractuel entre l'Etat et les associations n'est pas nouveau, il s'intensifie et devient plus diffus, lorsque les politiques publiques font preuve d'une gestion de l'asile en suivant les principes du NPM. Dans le cas du CPA, la situation indigne des campements parisiens a laissé émerger une rhétorique de l'urgence.

c. Le centre de premier accueil : une rhétorique de l'urgence mais une mise en œuvre propre à l'organisation

M. Lipsky et S. Smith donnent la signification et les conséquences de la caractérisation par l'urgence d'un problème social, et définissent le rôle des associations à but non lucratif dans la mise en œuvre de ces politiques d'urgence (2011). Pour eux,

« une urgence est une situation reconnue comme telle par les autorités et les populations concernées. Elle est caractérisée par l'apparition ou l'aggravation récente d'une menace sur la vie des personnes ou sur la société, au sujet de laquelle existe une croyance partagée qu'il est possible et souhaitable de faire quelque chose » (*ibidem*, p.130).

Cette définition correspond à la situation des migrant·e·s dans les campements à Paris en 2015 et 2016 décrite à la fois par la Ville de Paris et par Emmaüs Solidarité, qui appellent conjointement à la création d'un dispositif d'envergure.

De plus, pour Lipsky et Smith, une politique d'urgence fait souvent l'objet d'un contrat entre des institutions publiques et une association à but non lucratif, bénéficie de financements

⁶ Circulaire dite « circulaire Collomb » sur l'hébergement d'urgence. Attaquée par des associations qui considèrent qu'elle remet en cause l'inconditionnalité de l'accueil et menace le travail social, le Conseil d'Etat en a encadré l'application sans l'annuler.

exceptionnels, et vise à satisfaire des besoins immédiats grâce à des solutions de court-terme (*ibidem*). Le centre étudié émerge d'un contexte d'actions d'information et d'orientation jugées insuffisantes sur les campements parisiens. Des ressources ont été mises à disposition rapidement pour que le centre sorte de terre et entre en fonctionnement rapidement, dans un contexte urbain, politique et budgétaire pourtant tendu. Dans le même temps, il est voué dès le départ au temporaire, à moins d'un an et demi d'existence, alors-même qu'il est clair que les raisons de sa création n'auront pas disparues.

D'après cette définition, le CPA semble donc être le fruit d'une politique d'urgence. Cependant, s'il y correspond sur le plan institutionnel, nous montrons que dans sa mise en œuvre, c'est-à-dire dans ses temporalités quotidiennes, il se rapproche plutôt de l'analyse que E. Brodtkin fait des « street-level organizations » (2011). Ces organisations mettent en contact direct les travailleur·se·s sociaux·ales avec les bénéficiaires à travers l'institution du « guichet », alors qu'il·elle·s sont chargé·e·s de poursuivre des objectifs d'efficacité exprimés *via* des indicateurs de performance dans le contexte du New Public Management (*ibidem* ; Lipsky, 2010). La domination du temps « abstrait », c'est-à-dire du temps de l'horloge, mesuré et calculé, chez le personnel de l'organisation décrit par Brodtkin se rapproche de ce que nous avons pu observer au CPA. Ainsi, nous montrons que du point de vue de Lipsky et Smith, le CPA est le fruit d'une politique d'urgence au niveau institutionnel, mais que sa mise en œuvre et ses temporalités quotidiennes relèvent plus d'une organisation de guichet telle que décrite par Brodtkin.



La bulle emblématique du centre de premier accueil. On reconnaît le paysage de la Porte de la Chapelle. A gauche de l'image : le pôle santé, accessible à tous les hébergés. La photo est prise depuis la halle d'hébergement, qui a un étage.

Source : cliché personnel.

Les prémisses du centre de premier accueil : le sentiment d'urgence

Si les détails de ce qui a mené à la décision politique de construire ce centre à un moment précis – qui se rapportent à des questions de définition des problèmes publics et de mise à l'agenda – ne font pas l'objet de ce mémoire, la Ville de Paris, et l'Etat par ricochet, ont estimé qu'*il était temps* de faire preuve d'initiative, et que la résolution du problème n'était pas possible à travers les institutions déjà existantes (Lipsky et Smith, 2011).

D'après les acteur·rice·s de la Mairie et d'Emmaüs Solidarité rencontré·e·s, l'idée d'un lieu d'ampleur pour l'accueil et l'orientation est née d'un double constat : celui d'être confronté·e·s à un public spécifique et celui de voir de nombreuses actions de solidarité non-coordonnées sur le terrain. Pour l'association, il marque une nouvelle étape, puisqu'un des chargés de mission explique que le centre est en fait l'aboutissement du partenariat d'Emmaüs Solidarité, de la Ville de Paris et de la Préfecture d'Ile de France déjà en place pour les maraudes depuis 2015. Les maraudes dans les campements parisiens avaient pour but d'orienter les migrant·e·s vers les accueils de jour, vers les procédures administratives de demande d'asile et dans la demande d'hébergement. D'autre part, il s'agissait de faire un double travail d'information : des migrant·e·s sur leurs droits d'une part, et de la Mairie de Paris et de l'Etat sur la population présente dans les camps d'autre part.

« Je proposais depuis un bon moment à l'Etat, dont c'est la compétence, de créer un lieu tiers, un lieu d'accueil et d'information des migrants, et pourquoi pas un lieu d'hébergement. L'Etat restait toujours sur un discours d'appel d'air, la Mairie était plutôt favorable à mon projet, et puis, au mois de mai [2016], Hidalgo n'en pouvant plus d'attendre, de voir ces migrants s'amonceler [sic] dans les rues de Paris, a pris l'initiative de lancer la création de ce lieu tiers. (...) L'Etat a mis beaucoup de temps à passer la vitesse supérieure, mais à partir du moment où Anne Hidalgo a dit qu'elle le faisait... A un moment donné ils n'avaient plus trop le choix... (...) Donc c'est comme ça que ça s'est fait, de façon très accélérée, où au final ils ont confié le projet à Emmaüs Solidarité, et avec un délai très contraint de trois mois, qui finalement s'est fait en cinq je crois, quatre ou cinq mois, ce qui est assez inédit... »

Entretien avec la directrice générale du centre, 26 avril 2017

Lors de cet entretien exploratoire pour la préparation de l'enquête, la directrice avait bien souligné la pression renforcée par la situation alarmante dans les rues de Paris. Or, Lipsky et Smith rappellent que la définition d'un problème en termes d'urgence, si elle domine, faute d'entente sur une autre définition, ne va pourtant pas de soi. Dans le domaine qui nous intéresse, le problème des campements parisiens aurait en effet pu être analysé comme un manque de ressources notamment informatives et financières des migrant·e·s et demandeur·se·s d'asile. Dans ce cas, des solutions de long-terme apportées peuvent être imaginées : instauration du droit au travail pour ces populations, la mise en place de meilleurs moyens d'information. Mais la définition par l'urgence ne permet pas de penser à des solutions profondes de résolution d'un problème, puisque le problème est considéré comme temporaire.

Pour la directrice, c'est lorsque la Maire Hidalgo a annoncé le projet que l'Etat a dû suivre, a dû « passer à la vitesse supérieure ». Le « délai très contraint de trois mois » et le processus accéléré s'est aussi imposé à Emmaüs Solidarité, même si l'association réclamait déjà auparavant l'existence d'un tel lieu (Emmaüs Solidarité, 9 juin 2015). Comme le souligne la directrice générale du centre, le temps entre le lancement du projet (mai 2016) et la mise en fonctionnement du centre (novembre 2016) est très réduit. On peut quand même discuter son emploi du mot « inédit » : tout en montrant

l'urgence à laquelle répond le centre, il vise à en montrer la rapidité d'exécution. Cette rhétorique politique amène des questionnements : est-il vraiment possible d'agir rapidement dans le domaine social sans dire que c'est nouveau ? Et est-il possible de faire rapide et vraiment nouveau ?

Le CPA émerge donc du double constat des conditions déplorables de vie dans les campements parisiens et de la possibilité pour des acteur·rice·s de répondre aux besoins des populations qui y vivent.

Urgence : la mobilisation rapide des ressources

Le deuxième grand élément de définition de Lipsky et Smith est que l'urgence permet une mobilisation extraordinaire des ressources. Le terme-même de « besoins », associé à la rhétorique de l'urgence, implique la recherche d'une réponse immédiate, et permet de mobiliser des ressources. Dans le cas du CPA, les ressources financières et également foncières constituaient un enjeu. C'est précisément la définition de besoins qui permet la mise en place de la « solution de l'aide d'urgence » (Lipsky et Smith, p.127). Ainsi la rapidité d'exécution du projet du centre, si elle est remarquable, est rendue possible par la qualification de la situation comme urgence.

Le CPA s'installe dans un contexte urbain dense. L'installation du centre à cet emplacement a d'ailleurs suscité un vif intérêt de l'Association du suivi de l'aménagement Paris Nord-Est (ASA-PNE), fondée en 2008 pour permettre aux habitants du 18^{ème} de suivre et d'influencer les décisions des projets urbains et d'aménagement locaux. Le Grand projet de renouvellement urbain de Paris (GPRU), qui concerne les 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements par le secteur appelé Paris Nord-Est prévoit en effet pour le secteur occupé par le CPA la construction du Campus Condorcet, « antenne parisienne de la nouvelle Cité des humanités et des sciences sociales » (site internet ASA-PNE) à partir de fin 2019. L'ASA-PNE, très attachée à ce projet qui doit, comme les autres du secteur, participer de la « transformation qui préfigure la métropole de demain » (*ibidem*) et de la transition du 18^{ème} arrondissement vers un quartier plus attractif et plus mixte. Le terrain choisi au moment de l'installation du CPA était occupé par l'ancienne halle Dubois, centre de tri des déchets détenu par la SNCF. Elle a été conservée et aménagée pour conserver le nom de « halle » au sein du CPA et abriter les huit îlots et les chambres pour les hébergés.

« La spécificité de ce centre c'est qu'il est en zone urbaine très dense : Paris c'est une des capitales les plus denses du monde (...) et donc il y a plein de contraintes techniques qui sont pas du tout les contraintes auxquelles sont habitués les opérateurs qui font un centre humanitaire (...) C'est d'autres logiques, avec évidemment une logique de réglementation beaucoup plus forte : un centre humanitaire, c'est pas codifié, c'est dans aucun des codes d'action sociale, de la construction, de l'urbanisme, ça n'existe pas, c'est pas le domaine du logement, c'est pas de l'hébergement, c'est pas du camping, c'est pas un mobil-home, c'est pas un village de vacances, donc c'est en soi une catégorie. Il a fallu du coup voir à quelle règle on s'accrochait pour qu'il puisse être homologué, enfin voilà, il y a eu 1 000 questions, et là aussi le savoir-faire d'une association qui avait l'habitude de connaître les réglementations françaises était utile. »

Entretiens avec le chargé de mission à la Ville de Paris, 15 mars 2017

Le chargé de mission de la Ville de Paris montre ici les difficultés foncières et juridiques tout en rappelant l'apport fondamental de l'expérience d'Emmaüs Solidarité. Il ajoute que la Commission européenne a assoupli les règles de concurrence formelles au titre de l'urgence

humanitaire pour les délais, et qu'Emmaüs Solidarité a donc pu être associé directement au projet. L'enjeu a aussi été de taille pour l'association qui a bénéficié de moyens pour doubler ses effectifs de salarié·e·s en un an (entretien, *op.cit.*).

L'analyse des perceptions locales de l'implantation urbaine du centre au nord du 18^{ème} arrondissement est ambivalente (Chang et al., 2016)⁷. Ainsi, les habitant·e·s du quartier interrogé·e·s se montrent parfois satisfait·e·s du projet, qui s'inscrit à la suite des campements du 18^{ème} et du 19^{ème} arrondissements et qui permet de former un quartier d'accueil. Mais d'autres mettent en avant les problématiques préexistantes du quartier : enclavement, habitations informelles, lieu de pratiques illégales, enjeux de réhabilitation, etc. Ainsi, pour la directrice du centre, « c'était là où il faisait sûrement le moins de bruit... » (entretien, 26 avril 2017).

Malgré les questions et problématiques posées par la volonté de construire un centre humanitaire dans Paris, par le choix de la localisation, les réglementations et catégories juridiques, le terrain en friches, les décisions, aussi bien que la mise à disposition de fonds et l'installation se fait vite, et en six mois, le centre est ouvert. Dans le cadre du financement par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) du dispositif national d'accueil, et de la convention tripartite, l'Etat prend en charge la majorité des financements pour le CPA⁸. L'association de la Ville, de l'Etat et d'Emmaüs Solidarité pour résoudre rapidement ces questions, particulièrement financières, est typique de la politique d'urgence selon la définition de Lipsky et Smith.

Un centre voué au temporaire pour des besoins immédiats

La politique d'urgence, pensée pour répondre à des besoins immédiats et à un problème ponctuel, est également limitée dans le temps. Le dispositif de premier accueil qui n'offre qu'un abri temporaire est donc lui-même temporaire.

« Le centre ici... accueille. Il y avait beaucoup de gens dans la rue, avant le centre, ils étaient pendant un mois, deux mois dans la rue. Après ils ont pu venir ici et trouver un toit. Donc il y a eu une différence quand le centre a ouvert. Le centre aide beaucoup de gens. (...) De la rue, maintenant, ils viennent dans le centre, et le centre leur offre certains services, et aussi un logement. Donc ça, c'est mieux que la rue. Et après qu'ils soient venus ici, ils vont dans un autre logement. Et ils peuvent faire les procédures de l'asile depuis l'intérieur du centre, et dans le centre ici ça prend trois jours pour donner ses empreintes, alors que dans la rue, tu vas voir les administrations, ça prend un mois ! »

Entretien avec Mustafa, bénévole, 22 février 2018, traduit de l'arabe

Le CPA est considéré comme un dispositif répondant à un impératif, à une urgence, et constituant « une énorme avancée par rapport à avant » (entretien avec le chargé de mission à la Mairie de Paris, 15 mars 2017). Il est donc perçu comme un progrès pour les différentes personnes qui le côtoient. Ce bénévole mentionne particulièrement le changement majeur de délai pour pouvoir déposer sa demande d'asile permis par le centre.

Le caractère éphémère de la politique publique était clairement annoncé dès l'annonce du projet. Cependant, lors des entretiens exploratoires au printemps 2017, il était présenté que le CPA

⁷ Tous mes remerciements à ces étudiantes qui ont accepté de me faire lire leur mémoire de Master 2 Professionnel de Géographie.

⁸ 75% selon un entretien (13 mars 2018).

resterait probablement au-delà de mars 2018 sur le lieu. De décembre 2017 à janvier 2018, il était dit dans les discussions entre les salarié·e·s que la bulle, structure temporaire gonflable, démontable et transportable, allait « déménager », et continuer d'être le lieu d'une orientation inconditionnelle géré par Emmaüs Solidarité. Plus la date du 31 mars se rapprochait, plus les espoirs exprimés d'une vie prolongée pour le CPA étaient discrets, jusqu'à ce que la fermeture effective soit annoncée, comme le rangement de la structure de la bulle dans les locaux d'Emmaüs Solidarité. Le risque fut également évoqué, si la bulle était déplacée ailleurs mais avec un rôle différent, que son symbole, repérable de loin, ne gêne ce changement de fonction. Pourtant, fin mars 2018, la « seconde vie de la 'bulle' » est présentée : elle sera réutilisée par la Mairie de Paris pour en faire un lieu d'échanges et de rassemblement pour les Parisien·ne·s solidaires souhaitant s'engager auprès des personnes sans-abri » (site internet Ville de Paris).

La fermeture du centre suscitait chez la plupart des enquêté·e·s une déception, voire une tristesse ou une aigreur. Beaucoup de salarié·e·s et de bénévoles y ont trouvé un emploi qui leur plaisait, un lieu où se rendre pour se sentir utile socialement, et des liens agréables avec d'autres. Dans les dernières semaines, « tout le monde parle de la fête du 30/03. Tu viens toi ? Oui, bien sûr ! Julia a une mine d'enterrement et répète en boucle 'c'est la fin'... » (carnet de terrain III p.47, 27 mars 2018). L'incompréhension est dominante chez les salarié·e·s :

« C'est le moment où on va vraiment voir si le centre peut réussir ou pas. Parce que c'est comme un commerce. T'ouvres un commerce, les premiers temps, ça marchera pas en fait. Faut faire un an, faut former, faut acquérir une certaine expérience, donc je pense que c'est ce qui s'est passé. Là, tout le monde est formé, en fait. Que ce soit les employé·e·s, les responsables. Ils ont vu plein de trucs, donc ils ont fermé [résolu] carrément, je dirais pas tous mais quasiment la totalité des problèmes. (...) Malheureusement il va fermer. »

Entretien avec Ibrahim, agent de sécurité dans la bulle, 8 mars 2018

L'incompréhensions était, comme chez Ibrahim, souvent due au constat des enquêté·e·s que le centre avait traversé beaucoup de difficultés pour parvenir à un mode de fonctionnement plus performant, plus sécurisé et plus calme. La fermeture semble donc être un non-sens, à ce stade de l'élaboration d'un fonctionnement, et particulièrement de la fluidité entre la halle et les centres d'hébergement vers lesquels les hébergés sont orientés.

D. Cefai et E. Gardella montrent que l'urgence sociale prend pour modèle l'urgence médicale ou humanitaire et leur temporalité cyclique (2011a). En agissant temporairement, le CPA ne peut prétendre empêcher l'agrandissement des campements parisiens. En effet, la définition d'une urgence après l'autre évite la recherche de solutions plus profondes. Cela est particulièrement visible dans le cas du sans-abrisme, où « l'institutionnalisation d'interventions d'urgence correspond à l'inscription d'anticipations dans des dispositifs durables » (Gardella, 2017a). Par ces anticipations, c'est l'idée-même d'urgence, au sens courant, dans ce qu'elle a d'inattendu, qui est remise en cause. Ainsi, « presque par définition, l'aide d'urgence constitue un fondement instable pour toute politique » (Lipsky et Smith, *op.cit.*, p.131).

Mise en œuvre : la primauté du temps de l'horloge

« Les associations organisent-elles simplement les inégalités ou instruisent-elles d'autres principes de différenciation entre demandeurs d'asile » (Halluin-Mabillot, 2012, p.19) ?

Le type de contrat émanant du New Public Management détermine l'espace de possibilité pour la mise en œuvre de la politique. Comme nous l'avons vu, dans le NPM, les besoins sont prédéterminés, et les résultats évalués *a posteriori*. Dans l'étude des temporalités, le temps formel prévu pour effectuer une tâche est appelé « clock-time » ou « abstract time ». A l'inverse, les sociologues appellent « process time » ou « concrete time » le temps nécessaire pour effectuer une tâche (Colley et al., 2012 ; Davies, 1994). Il s'agit, dans un cas, d'associer une valeur d'échange au temps, et dans l'autre, une valeur d'usage.

Pour E. Brodtkin, qui analyse les « street-level organizations » sous la logique du NPM, la politique est changée par celles et ceux qui l'appliquent au contact des bénéficiaires, sans que cela soit prévu par l'institution (2011). Il·elle·s ont un pouvoir discrétionnaire (*discretionary*) qui leur permet de simplifier, d'avoir des stratégies réductionnistes, généralisantes et systématiques, pour atteindre les objectifs quantifiés de l'institution. Les pratiques de mise en œuvre de ces agent·e·s suivent la logique de « speed-over-need » : il s'agit de mener, diriger, traiter les situations en considérant le temps que cela prend (*clock time*) plutôt que l'aide effectivement apportée (*process time*, ou le temps orienté par la tâche). Cette logique favorise donc, dans le NPM, le passage rapide sur un dossier grâce à des techniques variées mais systématiques, plutôt que la réponse aux besoins du·de la bénéficiaire pourtant recherchée officiellement par l'institution. Cela est dû au fait que, pour les opérateur·rice·s de la politique publique, leur temps de l'horloge prime sur le *process time*.

Ainsi, les agent·e·s *forment* la politique par leur manière de la mettre en œuvre. Ces pratiques leur sont également moins coûteuses que la poursuite neutre des indicateurs de performance de l'organisation. Les objectifs ne sont donc pas atteints du fait de la bonne marche de l'institution, mais du fait de *l'adaptation* des travailleur·se·s à ses contraintes. Cela a un effet positif sur l'efficacité formelle, mais néfaste sur la réponse aux réels « besoins », ou désirs des bénéficiaires. Les besoins qu'il·elle·s expriment peuvent être plutôt appelés *désirs* ou *exigences*, alors que « besoins » fait partie de la rhétorique de l'institution.

L'auteure apporte la critique suivante de ce fonctionnement : la logique de productivité et d'efficacité du NPM mène à un tri, un écrémage entre les personnes à travers la *mise en œuvre* de la politique de la part des travailleur·se·s sociaux·ales. Cela pourrait être, dans notre cas, un tri entre les migrant·e·s dont la demande d'asile a une chance d'obtenir une réponse positive par exemple : il s'agit de choisir ou au moins de catégoriser les personnes en fonction de leur cas, le moins complexe étant celui qui fera le moins *perdre* de temps. Ce phénomène est analysé par les travaux sociologiques sur les « street-level bureaucrats » par exemple (Lipsky, 2010), mais la logique-même du NPM fait que l'attention n'est pas portée sur la *manière* dont les politiques publiques sont appliquées mais uniquement sur leurs *objectifs*. Rien n'est donc fait contre ce paradoxe : l'institution qui prétend donner accès aux droits et qui, dans la logique de NPM, insinue sa neutralité et sa transparence, devient le lieu de l'amplification des discriminations (Brodtkin, 2011). C'est ainsi que la logique de contrôle des étranger·ère·s, critiquée par les associations, est finalement appliquée

plus qu'imaginé par la politique dans les lieux tels que le CPA, gérés parfois par ces mêmes associations.

Le New Public Management et son influence sur les politiques publiques et la gestion d'un problème social comme une urgence influencent le cadre de la mise en œuvre du centre de premier accueil que nous étudions. Les auteur·e·s cité·e·s ci-dessus sont essentiels pour comprendre les enjeux de cette mise en œuvre, à la fois formée par la manière de faire la politique publique et par la manière dont les agent·e·s prennent en charge sa mise en œuvre, notamment dans la perspective d'observer le CPA comme une *street-level organization*. Cela ouvre vers des questionnements à propos du positionnement de l'institution du CPA dans le système de l'asile, de son organisation interne temporelle et de ses évolutions. Nous verrons dans les prochains chapitres comment les individus prennent plus particulièrement position face à ces enjeux, mais nous détaillons d'abord le cadre spécifiquement pensé pour le CPA et les ajustements de l'organisation pour faire face aux défis posés.

2. Ajustements organisationnels du centre de premier accueil au sein du dispositif national d'asile

L'hébergement des demandeur·se·s d'asile et des réfugié·e·s est organisé en France par le dispositif national d'asile (DNA), géré et animé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Après avoir présenté la gestion de la question de l'hébergement et du parcours administratif de l'asile, nous montrons que le centre étudié, en cherchant à en combiner plusieurs étapes, a dû adapter sa structure et son mode de fonctionnement à plusieurs reprises.

a. La norme du court séjour dans les établissements dédiés aux demandeur·se·s d'asile

L'hébergement des demandeur·se·s d'asile en France organisé par le DNA est plus ou moins court-termiste. L'hébergement est un des droits du·de la migrant·e, au même titre que l'aide financière (à travers l'Allocation demandeur d'asile, ADA), l'accès aux soins et la scolarisation des enfants. Une fois la demande d'asile enregistrée, l'OFII organise l'accès aux « conditions matérielles d'accueil » dont l'hébergement (site internet de l'OFII).

Depuis 2015 et la réforme de l'asile, le DNA a évolué et il existe de nombreux types de structures d'hébergement, selon la situation administrative des personnes et selon si l'on se trouve en Ile-de-France ou en dehors.

Des places d'hébergement sont dédiées aux demandeur·se·s d'asile dans les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et dans des dispositifs d'hébergement d'urgence. Ces derniers peuvent être soit des appartements, des centres collectifs ou des chambres d'hôtel : accueil temporaire – service de l'asile (AT-SA), hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), centres d'accueils et d'orientation (CAO), hébergements en programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRADHA) (OFII). La plupart des dispositifs d'hébergement est sous tutelle du Ministère de l'Intérieur, et relève de tutelles d'autres ministères ou d'administrations

décentralisées. L'OFII est financeur de ces structures dans le cadre d'un marché public conclu avec des opérateurs, souvent associatifs, extérieurs (OFII).

La Cimade publie en janvier 2018 une « Typologie des dispositifs d' « hébergements » des personnes migrantes ». Elle y présente et classe les dispositifs, entre « accueil/transit/contrôle/expulsion » (La Cimade, 2018b). Les dit·e·s « dubliné·e·s », ceux·elles pour qui la demande d'asile relève d'un autre Etat de l'Union européenne, selon les principes du règlement de Dublin, ne peuvent pas accéder à un hébergement en CADA, mais aux autres types d'accueil. En Ile-de-France, il·elle·s sont hébergé·e·s, lorsqu'il·elle·s le sont, en centre d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM). Hors Ile-de-France, les centres d'accueil et d'orientation (CAO) combinent aide administrative et hébergement, et ont été créés en 2015-2016 par le ministère de l'Intérieur pour l'évacuation des migrant·e·s de Calais puis des campements parisiens. Surnommés à leurs débuts « centres de répit » (site internet de la Plateforme de Service aux migrants), ils ont pour but d'héberger temporairement une personne le temps qu'elle dépose sa demande d'asile. Les migrant·e·s y restent entre quelques semaines et quatre mois. Ces deux types d'hébergement sont qualifiés de « transit » par La Cimade.

Le nombre de places en CADA et en hébergement d'urgence dédié étant largement inférieur au nombre de personnes en faisant la demande, et les procédures d'admission dans un logement étant longues, de nombreux demandeur·se·s d'asile sont obligé·e·s de trouver un hébergement par leurs propres moyens, ou restent sans-abri. Il·elle·s peuvent alors tenter leur chance à l'hébergement d'urgence de droit commun du 115. Certaines associations organisent plus ou moins formellement des hébergements chez des particulier·ère·s, dans des appartements ou dans des chambres d'hôtel. D'après son site internet, l'OFII dispose de 39 697 places en CADA et d'un total de 37 485 places dans les hébergements d'urgence mentionnés ci-dessus. Pourtant, 97 549 demandes d'asiles ont été enregistrées, ce qui donne plus de 20 360 personnes dont la demande a été enregistrée mais qui ne bénéficient pas d'un hébergement fourni par l'OFII. Dans ce cas, la personne « bénéficie d'un accompagnement au sein d'une structure de premier accueil » (OFII).

Le dispositif national d'accueil présente des failles, principalement le manque de places en hébergement et la grande majorité des places en dispositifs d'urgence. Il subit les critiques à cause de la difficulté générale d'accéder au droit à l'hébergement, du lien de plus en plus étroit entre l'hébergement et le contrôle, de la « marchandisation » du secteur de l'hébergement des demandeur·se·s d'asile à travers la contractualisation entre l'Etat et des associations (La Cimade 2018b).

b. Un de plus dans « l'impossible organigramme de l'asile »

Le CPA s'insère dans un système d'accueil et d'hébergement des demandeur·se·s d'asile complexe, et déjà très fourni en acronymes et types de dispositif. L'expression d'O. Brachet « l'impossible organigramme de l'asile » exprimait déjà bien la difficile lisibilité de ce système (Brachet, 1997). La création du CPA apporte un nouveau terme, et surtout rassemble des fonctions sur un même lieu.

Un nouveau centre, plusieurs dénominations

Sur le site internet d'Emmaüs Solidarité, dans l'article qui présente le centre de premier accueil⁹, celui-ci est appelé successivement : « centre de premier accueil des personnes migrantes », « centre d'accueil Paris Nord », « centre humanitaire de Paris-Nord » (Emmaüs Solidarité, 29 mai 2017). Pour l'anecdote, on peut remarquer que le titre de l'article « Le Centre Humanitaire Paris-Nord » du 3 novembre 2016 a été remplacé par « Le centre de premier accueil des personnes migrantes » le 29 mai 2017. Sur le principal site internet de localisation et d'itinéraires, on le retrouve sous le nom de « centre humanitaire Paris-Nord », pourtant, en raison de sa localisation plus précise, il est souvent appelé « centre de Porte de la Chapelle » par les médias et par les personnes qui s'y rendent.

Cette dernière appellation rappelle les camps qui s'installent aux abords du centre dans les premiers mois de son existence, ainsi que sous le métro aérien entre les stations La Chapelle et Jaurès, puis à leur expulsion. Si elle résonne dans les médias, elle fait aussi sens chez les associations et collectifs engagé·e·s dans l'accueil des migrant·e·s. Le centre semble en effet être créé « en réponse » à ces campements, comme le montre la communication d'Emmaüs Solidarité. Le chargé de mission de la bulle explique que « l'idée c'était de pouvoir orienter le plus rapidement possible sur différents lieux et massivement des personnes (...) c'était une situation sanitaire déplorable, et donc du coup on a souhaité créer ce centre-là » (entretien, 20 janvier 2018). Comme un bénévole, Mustafa, l'indiquait, le CPA permet en effet d'éviter de passer par une plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) et de rencontrer directement et dans un délai nettement réduit des agent·e·s de la préfecture et de l'OFII pour enregistrer la demande d'asile et lancer les procédures d'accès aux droits (hébergement, allocation, protection universelle maladie, notamment).

On comprend ainsi mieux le choix de l'adjectif « humanitaire » accolé au centre. Il correspond bien à la rhétorique de l'urgence, et véhicule l'image d'une collectivité qui prend les choses en main – face à un Etat passif – et mobilise les ressources nécessaires pour garantir les besoins d'une population en grande précarité. La politique qui mène au CPA est une politique de l'urgence, qui semble ici vouloir répondre à la fois à la crise des migrant·e·s qu'à la crise de l'accueil, terme souvent adopté par les associations militantes.

Malgré l'appellation de « centre humanitaire », c'est celle de Porte de la Chapelle qui prime presque systématiquement dans les discours oraux, le lieu étant fortement identifié comme celui du rassemblement de migrant·e·s. La Maire de Paris n'hésite pas à parler d'une « crise » qui « va durer » lors d'une rencontre avec le directeur général d'Emmaüs Solidarité et tous les bénévoles du centre en janvier 2018, ce qui montre à nouveau le paradoxe des politiques d'urgence dans le domaine du sans-abrisme.

Dire « centre de premier accueil » éclaircit pourtant un peu plus la fonction du centre, destiné à accueillir temporairement les migrant·e·s primo-arrivant·e·s, et c'est d'ailleurs probablement pour cette raison que le titre de l'article de Emmaüs Solidarité a été modifié.

Des fonctions plurielles

« L'idée [des maraudes en 2015-2016] c'était de faire un bilan, de combien d'hommes, de combien de tentes, combien de personnes par tente, quelles sont les nationalités à peu près, quelles sont les

⁹ Nous choisissons, pour des raisons de neutralité et de praticité, de nommer dans ce mémoire le centre « CPA », mais cela ne relève pas d'un choix analytique.

dynamiques des personnes, est-ce qu'elles sont en transit, est-ce qu'elles veulent rester... (...) Donc tout ça c'est des éléments qu'il a fallu apporter à la mairie de Paris pour essayer d'expliquer un peu comment c'était, et moi à l'hiver 2015 je disais déjà : Ouvrons un gymnase quoi ! Les gens qui sont en transit ils vont à gauche, et on leur laisse 3-4 jours le temps de se reposer, de dormir dans un lit et puis de prendre une douche, et ceux qui veulent faire une demande d'asile, c'est à droite, et puis on met tout en œuvre. (...) Et donc voilà du coup on a organisé une session exceptionnelle, un peu comme dans la bulle aujourd'hui (...), de façon exceptionnelle, on a permis aux gens de rencontrer l'OFII¹⁰, la préfecture, l'OFPRA¹¹, pour essayer de commencer à instruire des demandes d'asile. (...) On était en mode, à l'arrache ! Tout ce qu'on fait là dans un cadre sécurisé, moi je l'ai fait dehors, sous la pluie et la neige quoi, ou sur une terrasse de café. »

Entretien avec Maxime, chargé de mission bulle, 20 février 2018

Le chargé de mission décrit ici la situation qui a mené à penser le CPA. Nous montrons que ces idées très humanitaires ont été repensées, négociées, et ont même évolué au cours des seize mois de fonctionnement du centre. Cela est dû à la volonté de concentrer différentes missions, de l'accueil des primo-arrivant·e·s à l'hébergement, en un seul lieu de manière rationalisée. Les primo-arrivant·e·s sont les migrant·e·s nouvellement arrivé·e·s sur le territoire français afin d'y séjourner durablement.

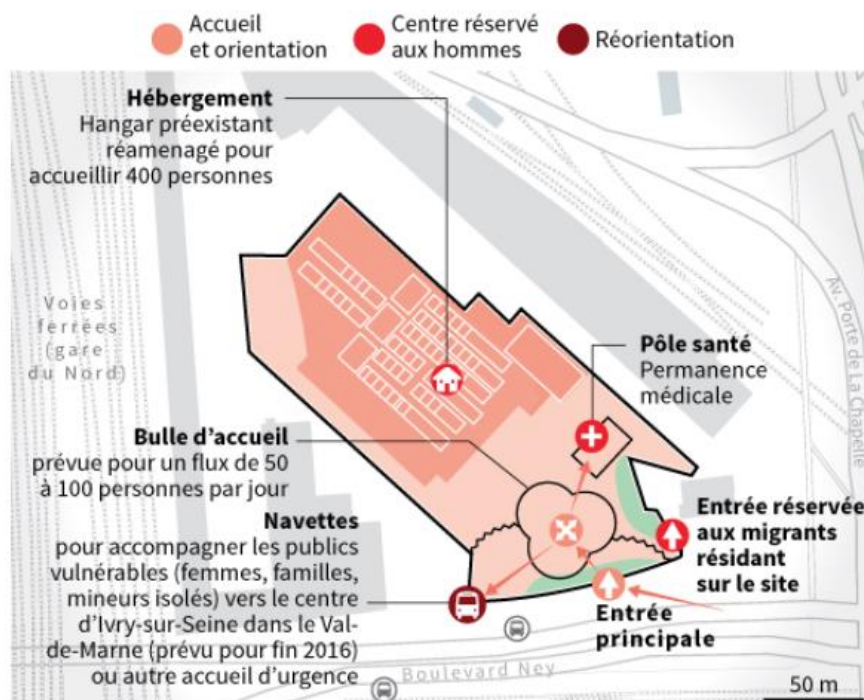
L'accueil des femmes, familles et mineur·e·s isolé·e·s est différent de celui des hommes seuls. Les femmes enceintes et les familles doivent, pour déposer leur demande d'asile, se rendre à la Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile (CAFDA). Après un entretien, le CPA les oriente donc vers cette première structure, ou bien s'il·elle·s y sont déjà allé·e·s, vers un hébergement – en fonction tout de même d'un critère de nationalité explicité plus bas. Les mineur·e·s isolé·e·s sont orienté·e·s vers l'aide sociale à l'enfance pour demander une mesure de protection de l'enfance. Pour eux·elles, le CPA n'offre donc pas lui-même un hébergement.

Le « centre de mise à l'abri temporaire » (Emmaüs Solidarité, *op.cit.*) du CPA, c'est-à-dire la halle, est réservé aux hommes seuls. A son origine, le CPA avait un fonctionnement toutefois un peu différent : primo-arrivant, l'homme entrant dans la bulle, rencontrait des travailleur·se·s sociaux·ales et était orienté en fonction de sa situation, soit directement vers l'hébergement de la halle, s'il pouvait faire sa demande d'asile en France, soit, dans le cas d'une procédure Dublin, vers un accueil d'urgence. Ce système a été le sujet principal des critiques contre le centre, et nous en expliquons les ressorts, même si lors de l'enquête, il était changé. Entre novembre 2016 et septembre 2017, les hommes migrants, après leur passage dans la bulle, étaient enregistrés dans les fichiers de la préfecture au cours d'un « examen de situation administrative » dans le Centre d'examen de situation administrative (CESA) accolé à la préfecture, mais sans effectuer de demande d'asile. Des associations de soutien aux migrant·e·s dénonçaient alors le refus de dépôt de demande d'asile direct, et l'impossibilité par la suite de le faire dans une autre préfecture, la personne étant déjà enregistrée dans les fichiers de la préfecture d'Ile-de-France. Le CPA ne servait alors, selon certaines associations militantes, qu'à faire le « tri » entre les « dublinés » et les autres. Ces incohérences ont semblé être corrigées, puisque depuis septembre 2017, se rendre à la préfecture pour faire la demande d'asile et donner ses empreintes est obligatoire lors de la convocation pour

¹⁰ OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration.

¹¹ OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides.

l'hébergé de la halle. Par conséquent, les hommes étaient systématiquement orientés vers l'hébergement de la halle, peu importe leur procédure administrative.



Plan du centre de premier accueil dans son ensemble. On y distingue la bulle d'accueil et la halle d'hébergement.

Source : Le Monde, 4 novembre 2016.

Lors de notre enquête, les hommes ayant passé un entretien dans la bulle en ressortent donc systématiquement pour être hébergés dans la halle. Cet entretien avec un·e assistant·e socio-éducatif·ve (ASOE) est appelé au CPA «évaluation», parce qu'il s'agit d'une évaluation de situation administrative. L'ASOE rentre en effet quelques informations globales sur chaque personne dans un fichier partagé avec la préfecture (nom, prénom, date de naissance, date d'arrivée en France, pays traversés, éventuels problèmes de santé). Après avoir signé un «contrat» qui détaille les règles de vie dans le centre et ce à quoi s'engage le centre envers le demandeur d'asile, l'homme est conduit vers la halle. Il prend cinq photographies officielles dans une cabine de photomaton gratuite installée à l'entrée, puis reçoit dans le bureau de l'îlot jaune, qui fait office d'accueil dans la halle, sa carte d'hébergé et son kit d'hygiène, qui contient normalement des draps, une taie d'oreiller, une serviette de toilette, du savon, du shampoing, une brosse à dent et du dentifrice. En cas de rupture de stock, le kit d'hygiène est moins fourni, notamment au niveau des draps et de la serviette. Des couvertures peuvent être demandées par la suite dans le même bureau. Après le bureau de l'îlot jaune, le nouvel hébergé est dirigé vers sa chambre, numérotée de 1 à 15 dans un des huit îlots de couleurs, et vers son lit, numéroté lui aussi, de 1 à 5. On dit alors que son «inclusion» est faite, c'est-à-dire qu'il est nouvel hébergé. L'emploi des termes «évaluation», «contrat» et «inclusion» n'est pas neutre, et nous discuterons ce «jargon d'institution» (Goffman et Castel, 2013, p.97).



Le bureau de l'îlot jaune. C'est là que les hébergés reçoivent leur carte le premier jour. On retrouve ces bancs, souvent trop peu nombreux, à toutes les étapes d'attente lors de l'« inclusion ».
Source : cliché personnel.

Suite à cette partie d'inclusion, c'est-à-dire en fait d'orientation vers la halle, l'homme pourra déposer sa demande d'asile dans un délai de trois à cinq jours en général à la préfecture de police la plus proche, accompagné par un-e médiateur-tice de la halle. Le même jour, il sera reçu par l'OFII, qui lancera notamment les procédures pour l'allocation, un hébergement plus stable et la protection universelle maladie (Puma). Obtenir ces rendez-vous dans les dix jours, comme le centre le prévoit, est un avantage net offert par le CPA, puisque la moyenne pour les obtenir est de presque un mois en moyenne en temps habituel (La Cimade, 2018b). Cette rapidité est d'ailleurs une des raisons qui attirent les migrants (hommes seuls) primo-arrivants à tenter d'entrer dans le centre. Nous détaillons dans la suite du développement pourquoi l'entrée dans le centre n'est cependant pas aisée.

Dans ce parcours, l'homme seul reçoit donc une orientation vers une satisfaction des besoins primaires tels que définis par la politique – abri, nourriture, soins –, une orientation administrative pour la demande d'asile, et une orientation vers un hébergement le temps que sa demande soit instruite. En prenant le rôle de la satisfaction de ces besoins, mais également celui du contrôle des hébergés (prise d'empreintes digitales à la préfecture dans l'optique d'appliquer le règlement de Dublin notamment), le CPA s'inscrit dans la traditionnelle ambivalence des politiques d'immigration, entre assistance et contrôle (King, Galès et Vitale, 2017). Cette ambivalence est justifiée dans le discours politique par la crainte de l'« appel d'air », qui pérenniserait et encouragerait les situations d'immigration en cas d'amélioration des conditions d'accueil par les

pouvoirs publics (Léon, 2018). Elle est aussi présente dans les dispositifs d'urgence sociale qui agissent « entre fonction relais et fonction asilaire » (Vidal-Naquet, 2005, p.14).

Les nombreuses fonctions et le statut particulier du CPA dans le dispositif national d'asile sont des facteurs qui mènent à d'importants ajustements organisationnels dans la mise en œuvre quotidienne, que nous décrivons à la fin de ce chapitre.

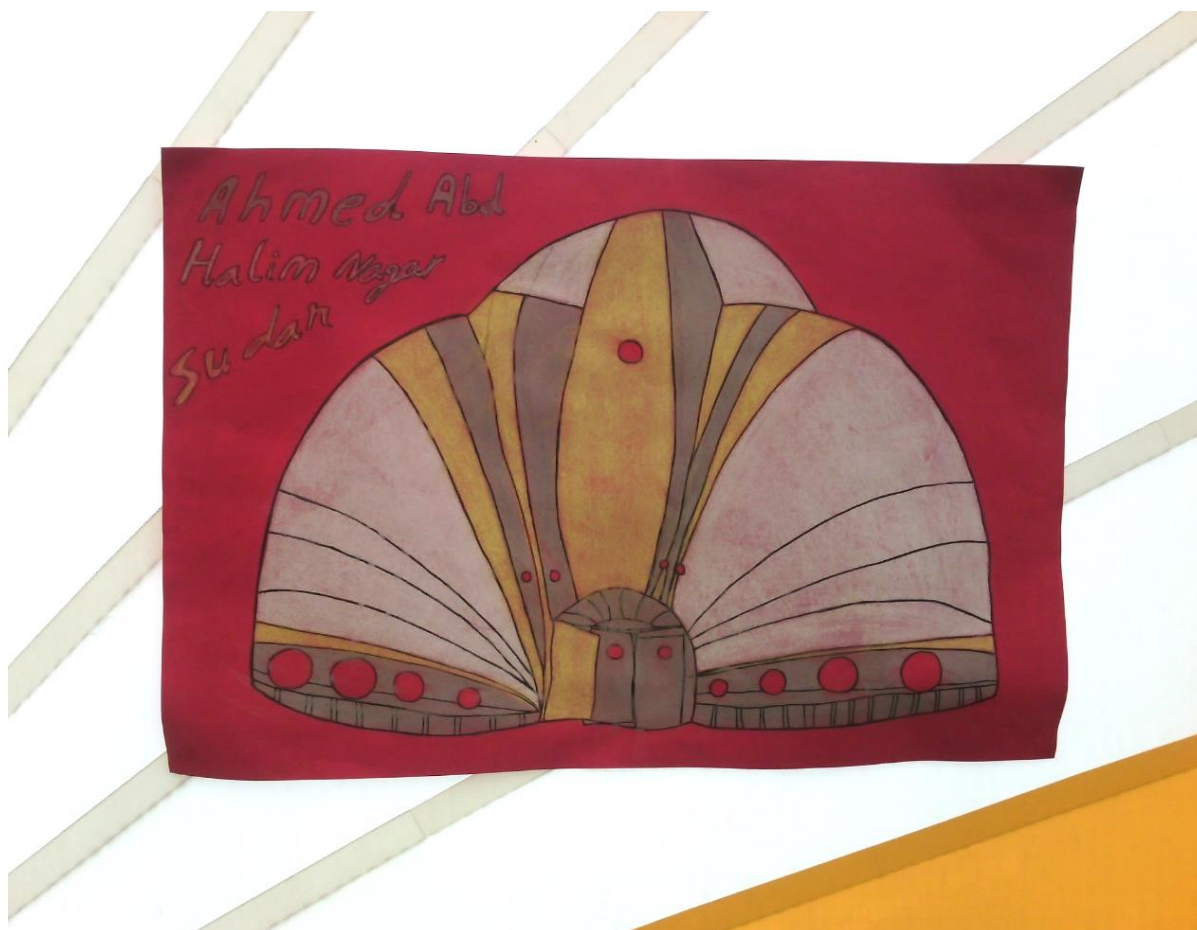
c. Mieux distinguer la halle et la bulle

Au cours de l'enquête de terrain, nous avons appris à mieux distinguer la bulle, l'espace d'accueil emblématique du CPA, de la halle, l'espace d'hébergement destiné uniquement aux hommes majeurs isolés. Dans les médias et dans certaines analyses, le centre est présenté et commenté comme un tout, médiatisé et avancé comme solution ou critiqué dans son ensemble. Pourtant, j'ai un jour entendu des responsables parler du « rythme de la bulle » et du « rythme de la halle » (carnet de terrain III p.8, 13 février 2018). Pour l'étude qui suit, il est essentiel de montrer la distinction à faire entre deux lieux qui le composent et leur fonction différenciée, car cela permet de préciser les conditions à la fois spatiales et temporelles de l'accueil.

La bulle, sas d'orientation

La bulle, « 'sas' de stationnement, le temps d'un diagnostic et d'une d'orientation » (Vidal-Naquet, 2005, p.14), a bien une temporalité et une fonction distinctes de celle de la halle. C'est un lieu chauffé, avec une machine à café gratuite, des toilettes régulièrement nettoyées, quelques livres et quelques jeux pour enfants mis à disposition. Des interprètes, auxiliaires socio-éducatif·ve·s (ASE) et bénévoles sont présent·e·s pour informer ou pour soutenir dans l'attente. Elle offre donc à la fois un environnement sécurisé et confortable, notamment du point de vue des besoins de première nécessité.

Pourtant, l'attente des personnes dans la bulle peut avoir des effets négatifs, dont le détail donné dans les chapitres deux et trois Ceux et celles qui y *attendent* sont les familles, femmes et mineur·e·s isolé·e·s en attente d'évaluation ou d'orientation, les hommes hébergés dans un centre d'urgence de proximité qui ferme pendant la journée, surnommé « La Boulangerie », et également les hommes qui vont être inclus. Pour ces derniers, la bulle est la porte d'entrée du centre, le lieu de leur premier contact avec le dispositif.



Dessin de la bulle vue de l'extérieur, affiché à l'intérieur, côté familles.

Source : cliché personnel.

La bulle est donc le lieu de l'attente : attente de l'évaluation avec un·e ASOE de la bulle, attente de l'orientation vers un hébergement, attente du discours informatif donné par l'OFII pour les futurs hébergés, attente de la présentation du règlement du centre. Tou·te·s attendent quelque chose, qui vit alternativement des moments d'ennui, de calme, de jeu, de tension. En effet, l'attente a différents effets sur le comportement et est une question de durée – combien de temps attendre ? – comme de tempo – que se passe-t-il pendant cette attente ? – (Rotter, 2016).



Les bureaux pour les évaluations. Les bureaux en préfabriqués sont installés de manière à couper la bulle en deux : d'un côté, les hommes isolés, de l'autre, les familles, femmes et mineur·e·s. Pour le côté familles, il y a deux bureaux de disponibles. Côtés hommes, trois.

Source : cliché personnel.

La bulle, lieu d'attente de 900m² difficilement rendu accueillant ou agréable, est parfois le lieu de l'incertitude. Certains ne savent même pas ce qu'il y a derrière les parois gonflées :

Carnet de terrain II p.42, 6 février 2018 :

Un homme s'approche de moi dans la bulle, et me demande très poliment en Français : Excusez-moi, Madame... Pour combien de temps on est là en fait ?

Un autre le suit :

- Bonjour, je voudrais m'informer un peu, s'il vous plaît.

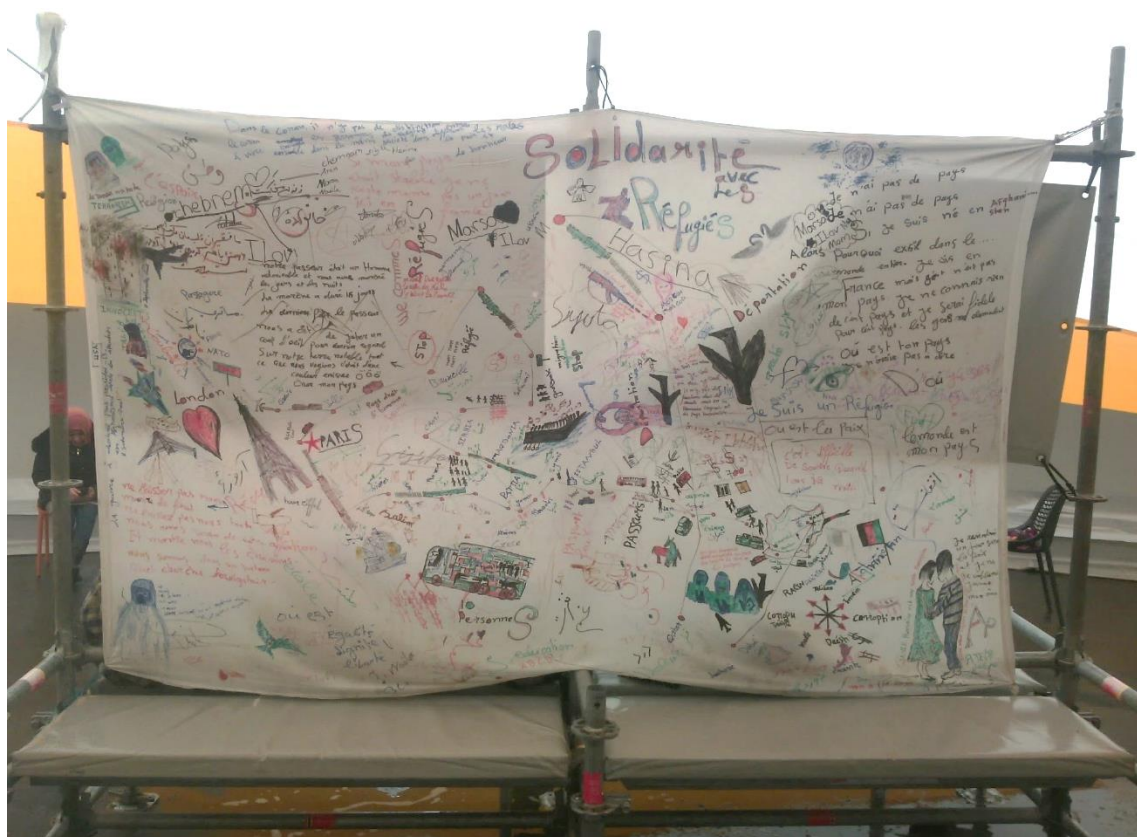
Je leur explique la situation du jour : ils sont dans la bulle parce qu'ils ont dormi ici la nuit passée (dans le cadre du Plan grand froid), mais n'ont pas de rendez-vous pour aujourd'hui. Les 22 rendez-vous sont déjà rentrés, et on attend maintenant de savoir s'il reste des places pour quelques-uns des soixante hommes qui ont été mis à l'abri cette nuit. Ces soixante-là n'ont pas eu l'information de l'OFII ni de présentation de l'hébergement, ça doit être pour ça que ces deux-là sont un peu perdus. Au cours de la conversation, je comprends donc qu'ils ne savent même pas qu'il y a un hébergement derrière, et qu'ils y seront accueillis, sinon aujourd'hui, dans les jours à venir !

La bulle fait figure d'un lieu d'extra-territorialité, selon le terme de M. Agier : un lieu fermé ou semi-fermé, qui coupe de la vie ordinaire (Agier, 2014). Ce qui s'y déroule n'a pas de vitrine à l'extérieur, et les personnes y sont bloquées, de manière pratique sinon physique. Lieu de premier accueil, elle est le lieu d'attente pour le CPA.



Le côté hommes de la bulle. Pour attendre, ils s'assoient et parfois dorment sur le banc circulaire (en gris), sur les chaises, sur les tables. Du côté familles, il y a aussi des canapés.

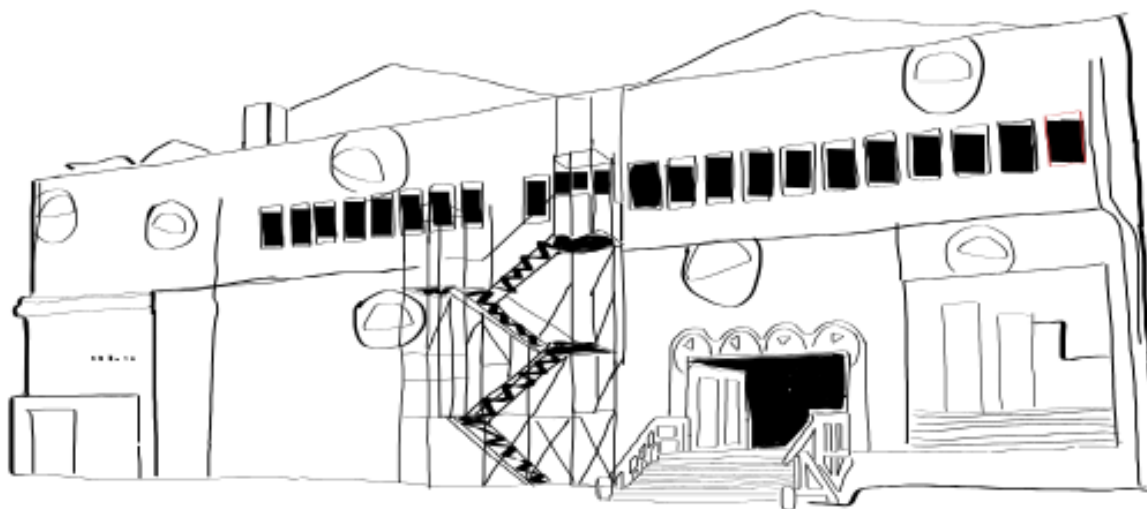
Source : cliché personnel.



Dessins exposés au-dessus des bancs dans la bulle, côté familles.

Source : cliché personnel.

La halle, lieu de répit vigilant



La halle vue de l'entrée. On distingue les marches pour se rendre au rez-de-chaussée, et les escaliers en échafaudages pour aller dans les îlots de l'étage. A droite en entrant, il y a la laverie. La porte au fond à gauche est celle pour les bureaux d'Emmaüs Solidarité, de l'OFII et de la préfecture. Aux tags existants sur l'ancienne halle ferroviaire ont été ajoutés les peintures rondes, que l'on retrouve dans ce mémoire en photographie.

Source : dessin de réalisation personnelle.

La halle, « centre de mise à l'abri temporaire » (Emmaüs Solidarité), est plutôt le lieu des sentiments mixés de liberté, de repos, d'attente et de stress. Selon les cas, les hébergés ont en effet une expérience très différente de leur séjour.

Dans ce lieu plus grand et plus ouvert, malgré les règles déjà mentionnées, les hommes peuvent se rendre au pôle santé, manger, sortir, demander des informations, recevoir des vêtements et des produits d'hygiène. L'accès à ces biens et ces services est pour la plupart un réel soulagement, l'occasion d'être pris en charge au niveau médical, de se restaurer. La structure a tenté de favoriser les relations sociales également, et des rencontres sont possibles dans les lieux de restauration qui deviennent salles communes en dehors des repas, sur quelques lieux en extérieurs et autour des baby-foot au rez-de-chaussée.

Cependant, la durée de l'hébergement a un fort impact sur ce sentiment d'être bien reçu et accueilli. Elle est soumise au rythme d'avancement du dossier administratif de chacun. Lors de l'information prodiguée dans la bulle le premier jour, le·a médiateur·rice insiste sur l'importance de consulter quotidiennement, le soir, trois listes affichées dans la halle, pour ne pas manquer de rendez-vous. Au bout de deux ou trois jours, le nom de chacun est normalement inscrit sur la première liste, celle de la convocation à la préfecture. De retour, ils doivent à nouveau, chaque soir, chercher leur nom sur la liste des transferts, où l'image d'un bus sur le départ figure.

NO	NOM	PRENOM	DESTINATION
120001	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120001)
120002	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120002)
120003	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120003)
120004	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120004)
120005	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120005)
120006	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120006)
120007	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120007)
120008	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120008)
120009	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120009)
120010	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120010)
120011	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120011)
120012	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120012)
120013	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120013)
120014	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120014)
120015	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120015)
120016	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120016)
120017	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120017)
120018	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120018)
120019	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120019)
120020	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120020)
120021	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120021)
120022	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120022)
120023	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120023)
120024	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120024)
120025	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120025)
120026	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120026)
120027	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120027)
120028	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120028)
120029	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120029)
120030	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120030)
120031	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120031)
120032	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120032)
120033	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120033)
120034	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120034)
120035	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120035)
120036	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120036)
120037	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120037)
120038	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120038)
120039	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120039)
120040	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120040)
120041	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120041)
120042	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120042)
120043	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120043)
120044	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120044)
120045	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120045)
120046	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120046)
120047	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120047)
120048	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120048)
120049	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120049)
120050	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120050)
120051	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120051)
120052	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120052)
120053	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120053)
120054	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120054)
120055	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120055)
120056	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120056)
120057	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120057)
120058	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120058)
120059	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120059)
120060	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120060)
120061	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120061)
120062	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120062)
120063	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120063)
120064	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120064)
120065	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120065)
120066	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120066)
120067	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120067)
120068	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120068)
120069	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120069)
120070	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120070)
120071	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120071)
120072	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120072)
120073	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120073)
120074	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120074)
120075	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120075)
120076	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120076)
120077	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120077)
120078	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120078)
120079	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120079)
120080	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120080)
120081	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120081)
120082	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120082)
120083	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120083)
120084	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120084)
120085	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120085)
120086	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120086)
120087	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120087)
120088	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120088)
120089	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120089)
120090	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120090)
120091	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120091)
120092	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120092)
120093	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120093)
120094	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120094)
120095	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120095)
120096	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120096)
120097	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120097)
120098	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120098)
120099	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120099)
120100	ABOU	ABOU	Abou-Hamza-Bou-Hamza (120100)

Une liste annonçant les transferts pour le lendemain. Ces listes sont mises à jour quotidiennement.

Source : cliché personnel.

Si son nom apparaît, le demandeur d’asile devra se présenter le lendemain à l’horaire et au lieu indiqués, prêt à partir. Il ne découvrira qu’alors la destination qu’il n’a pas choisie, sauf s’il l’a demandée. La durée d’hébergement, bien qu’elle soit limitée à 10 jours en théorie, les dépasse parfois. Cela arrive, là encore théoriquement, dans des cas de situation complexes à traiter pour l’OFII, qui gère les transferts, dans les cas de soins de santé nécessaires, ou même dans les cas où l’hébergé ne s’est pas présenté le jour de son transfert. Mais il arrive aussi qu’aucune raison ne soit connue par le concerné. Dans ce cas, la durée d’attente est particulièrement violemment ressentie, comme nous l’expliquons plus tard. La fin de prise en charge – autre que celle qui fait suite à une orientation dans un autre hébergement – est provoquée selon le règlement intérieur de la halle par cinq points :

- Le refus de la proposition d’hébergement qui vous aura été faite par les services de l’Etat.
- La non-présentation au rendez-vous fixé avec les services de l’Etat.
- Les conduites présentant un risque pour la sécurité des biens et des personnes (violence à l’encontre du personnel et/ou d’autres hébergés, fumer dans l’enceinte de la Halle etc...).
- Le fait de faciliter l’intrusion d’une personne extérieure à la structure.
- Une absence de trois jours.

Source : Règlement intérieur de la halle

La troisième liste, la « black list » qui annonce les Arrêts de prise en charge (APEC), effraie les hébergés parce qu’ils ont été informés par l’OFII que s’ils étaient expulsés de cet hébergement, ils perdraient leur allocation de demandeur d’asile ainsi que toute chance d’obtenir un autre hébergement. L’APEC, même si elle n’est pas automatique et toujours décidée au cas par cas,

représente une vraie menace. Certains demandeurs d'asile vivent aussi le traumatisme de ce qu'ils viennent parfois juste de quitter dans leur pays, et le stress de la destination du transfert.



La halle est organisée en huit « îlots » de couleurs différentes. Chaque îlot est composé d'une salle de restauration (« restaurant »), de sanitaires et de chambres en préfabriqués. Ici, l'îlot bleu clair, à l'étage. Un lit et une chambre sont attribué·e·s dans un îlot précis à chaque hébergé.

Source : cliché personnel.

Une fois admis dans la halle, il est interdit de revenir dans la bulle. La bulle constitue en effet le pôle d'accueil et devient inaccessible aux hébergés. La porte de la bulle orientée vers la halle est d'ailleurs spécifiquement gardée par un·e agent·e de sécurité à cet effet. La bulle est pourtant le seul lieu du centre qui offre une connexion internet par wifi – bien que j'aie entendu à plusieurs reprises des personnes se plaignant qu'elle ne fonctionnait pas. Son accès est interdit pour des raisons probables de prévention d'échanges d'information, de carte d'hébergés ou d'objets interdits.



Le tourniquet pour entrer dans la bulle. C'est aussi par cette porte que sortent les nouveaux hébergés quotidiens.

Source : cliché personnel.

Les équipes de travailleur·se·s sociaux·ales diffèrent également entre la halle et la bulle. Les deux lieux ont chacun leurs responsables, leurs auxiliaires socio-éducatif·ve·s (ASE). Les équivalents des assistant·e·s socio-éducatif·ve·s (ASOE) de la bulle sont appelé·e·s médiateur·rice·s dans la halle. Les deux lieux ont leur propre « rythme », comme les responsables le laissaient entendre. Caractériser le CPA et ses modalités de fonctionnement suppose aussi d'en définir les cadres temporels.

d. Les contraintes temporelles de l'organisation sur les individus

Les cadres temporels formalisés au centre de premier accueil émanent de la logique de contractualisation et de ses multiples fonctions. Contrairement à une logique de prise en charge d'urgence comme dans le cas d'une action humanitaire, qui supposerait le travail acharné des agent·e·s pour venir en aide aux bénéficiaires, les cadres horaires de l'accueil correspondent plutôt aux heures d'une journée travaillée, et les bénévoles sont invité·e·s à venir à ces mêmes moments.

La rotation du personnel est organisée de manière à se faire croiser les équipes de travailleur·se·s sociaux·ales à travers les journées et les semaines. Les auxiliaires socio-éducatif·ve·s (ASE) travaillent trois jours de dix heures puis ont trois jours de repos. La catégorie supérieure de travailleur·se·s sociaux·ale·s, les assistant·e·s socio-éducatif·ve·s (ASOE), travaillent quatre jours de dix heures, puis ont trois jours de repos. Les responsables et coordinateur·rice·s se relaient par équipes pendant la journée entre 7h et 21h et travaillent tous les jours. Les agent·e·s de sécurité,

qui sont salarié·e·s d'une entreprise de sécurité extérieure, travaillent douze heures par jour, souvent trois jours de suite. Les ASE et les agent·e·s de sécurité ont aussi des équipes de nuit. De fait, il n'y a pas toujours le même nombre de travailleur·se·s sociaux·ales sur le site selon l'horaire, ce qui peut parfois avoir pour effet d'altérer le fonctionnement du centre, même si en principe, les horaires de travail sont prévus pour correspondre aux besoins. Les bénévoles peuvent venir entre 9h et 21h, sur des plages horaires de trois heures, et choisir une des missions qui leur plaît.

Dans ces cadres horaires, l'équilibre entre *clock time* et *process time* est recherché. L'analyse de Brodtkin nous a permis plus tôt de montrer que les travailleur·se·s sociaux·ales privilégiaient le temps horaire afin de satisfaire au plus bas coût les objectifs de l'institution (*speed-over-need*). Colley et al. confirment cette tendance à s'ajuster à la réalité du temps qui passe :

« High-speed policy changes demand that human service work adjust to the 'reality of the times', that is to say, to prioritize the exchange-values associated with abstract time rather than the use-values associated with concrete time; and in doing so, to shift use-values from care to control. » (Colley et al., 2012, p.21)

Ce besoin d'ajuster ses pratiques est renforcé par l'existence d'objectifs quotidiens fixés par l'organisation et annoncés dans les médias. Deux principaux objectifs temporels chiffrés structurent la communication sur le CPA : le centre vise à accueillir cinquante nouveaux hébergés par jour, et les hébergés devraient rester cinq à dix jours maximum dans la halle avant d'être réorientés.

« On a souhaité créer ce centre-là en demandant à l'Etat la garantie d'orienter minimum 50 personnes par jour, tous les jours. Donc, au début on était un peu perplexes, on se disait : L'Etat, il nous balade, ils vont jamais nous faire ça... Finalement ils ont réussi. Ca tient. Alors des fois il y a des transferts¹² à 20, il y a des transferts à 30, à 80... Donc faudra attendre la fin de l'expérience pour savoir si la moyenne de 50 par jour a été respectée, mais *a priori*, pour tourner à 18 000 quasiment annuel, fin à voir, on va être quasi sur 19 000 en 18 mois, heu c'est quand même un rythme important. »

Entretien avec Maxime, chargé de mission de la bulle, 20 février 2018

Cet extrait souligne la logique du partenariat avec l'Etat et la dépendance qu'il implique : le nombre d'entrée dans la halle est entièrement conditionné par le nombre de places libérées par les transferts, et le nombre de transferts, lui, par le nombre de places libres dans les dispositifs d'hébergement (CADA, CAO et CHUM). La plupart du temps, les objectifs ciblés n'ont été évoqués dans les entretiens que pour être immédiatement relativisés. Les salarié·e·s expliquent aussi que selon le nombre de personnel, l'entretien d'évaluation dure plus ou moins longtemps et que selon la situation, le séjour dans la halle est plus ou moins long. Malgré tout, on peut lire à travers ces cadres horaires et journaliers le rythme institutionnel déterminé au sein de la convention tripartite, qui favorise la valeur d'échange du temps plutôt que celle d'usage. Cette dernière correspondrait au temps effectivement nécessaire à la correcte mise en œuvre de la politique.

¹² Au CPA, les orientations depuis la halle vers un autre hébergement du dispositif national d'asile sont appelées « transferts ». Ce mot présente l'avantage d'être transparent avec le mot anglais *transfer*.

« The day-to day organization of the work, importantly linked to economic factors, political decisions, as well as ideological aspects, influences the way in which the carer is able to meet the needs of the recipients of care as well as her/his own needs as a worker. » (Davies, 1994, p.283)

La structuration horaire du CPA, associée avec ses objectifs temporels chiffrés, oriente plutôt les travailleur·se·s sociaux·ales vers un emploi du temps horaire, *clock time* ou valeur d'échange du temps. Comme K. Davies le montre, le contexte du NPM, qui encourage la fixation d'objectifs chiffrés, même dans les politiques sociales mises en œuvre par des associations, contraint donc l'ensemble des individus fréquentant le CPA, et la manière dont le dispositif organise la réponse aux « besoins » des demandeur·se·s d'asile.

Les accueilli·e·s et hébergés doivent aussi respecter des limites temporelles. Dans la bulle, ces contraintes sont essentiellement dues au fait que les familles, femmes et mineur·e·s doivent souvent attendre la journée entière pour une orientation vers un hébergement. La contrainte formelle des horaires d'ouverture de la bulle – 8h-20h – est complétée par l'impossibilité de quitter le lieu, au risque de perdre l'orientation. En début ou en milieu d'après-midi en général, l'accès est fermé aux familles, femmes et mineur·e·s, afin d'être sûr·e·s de pouvoir orienter avant le soir tou·te·s celles qui sont rentré·e·s. Cet horaire varie en fonction des jours, de même que celui de l'information de l'OFII aux nouveaux hébergés.

Pour la halle, les horaires sont présentés dans le règlement intérieur, distribué lors de l'inclusion et présenté par un·e médiateur·rice dans la bulle : les hébergés sont « libres d'entrer et de sortir de la Halle entre 8h et 23h » (règlement intérieur de la halle). Les horaires de repas dans les salles de restauration, souvent appelées « restaurants », sont de 7h à 9h pour le petit-déjeuner, de 12h à 14h pour le déjeuner, et de 18h30 à 20h le soir. Au-delà de ces horaires correspondants aux habitudes françaises, on peut souligner le fait que, s'imposant à des personnes souvent en précarité financière, ils sont d'autant plus importants et oppressants. Les horaires d'entrée et de sortie de la halle présentent une dimension coercitive incitative renforcée puisque le règlement intérieur prévient qu'« en cas d'absence, sans justification et sans en avoir informé l'équipe au préalable, [la] place sera attribuée à une autre personne » (*ibidem*).

Ces cadres et limites temporel·le·s reflètent bien le caractère de non-urgence du quotidien au CPA, puisque le cadre des horaires communs de travail est suivi. Ainsi, même si tous les jours sont travaillés pour pouvoir continuer d'accueillir, de nourrir, soigner et orienter les personnes, ces contraintes temporelles suivent plutôt le schéma d'une institution tel·le·s qu'un hôpital, une maison de retraite ou une prison. Malgré ces cadres fixés qui privilégient le temps horaire, le temps orienté par la tâche, ou *process time* dans le domaine du *care*, est tout de même parfois recherché, comme nous le verrons dans la suite du mémoire.

e. Des évolutions organisationnelles fréquentes : inconditionnalité de l'accueil et sélection à l'entrée du centre de premier accueil

Entre novembre 2016 et mars 2018, le CPA a beaucoup évolué du point de vue organisationnel, conséquences de ses ambitions larges et générales, et des négociations fondamentales de la part des acteur·rice·s. Nous dressons ici un bref historique du CPA, en nous concentrant sur les ajustements organisationnels majeurs, qui concernent le principe d'inconditionnalité et le mode de sélection à l'entrée, au cours de trois grandes périodes définies grâce aux éléments récoltés lors de l'enquête. Nous ne disposons pas de beaucoup d'information au sujet de l'organisation interne en amont de l'observation directe, et seuls les articles de presse, les rapports des associations et les témoignages permettent cette chronologie.

Nous distinguons donc trois périodes dans l'histoire du CPA. La première période est celle de l'engouement médiatique, de l'afflux massif des migrant·e·s vers la Porte de la Chapelle et des critiques violentes d'autres associations de soutien aux réfugié·e·s. La deuxième, à l'été 2017, est celle de l'accroissement des violences, des expulsions des campements et du départ des associations partenaires d'Emmaüs Solidarité. Enfin, la dernière est celle du guichet unique de demande d'asile et Mise à l'abri (GUDA-MA), du changement de système des entrées, puis de la fermeture.

Dès son ouverture, le CPA est qualifié de « dispositif de tri des migrants » par ses critiques (La Cimade, 2017). Emmaüs Solidarité et la Mairie de Paris insistent pourtant sur le point de l'inconditionnalité : tout migrant passant par Paris ou souhaitant rester en France peut bénéficier de quelques jours de répit à l'intérieur du centre, où il bénéficiera alors de tous les droits qui lui sont dus. Pourtant, l'inconditionnalité de l'accueil est discutable sur au moins trois points que nous détaillons ci-après. Le CPA organise en tous cas le *conditionnel* des autres centres en orientant vers un hébergement selon la procédure administrative du concerné, et s'est éloigné, dans les derniers mois, de sa fonction de lieu de répit accessible sans condition à Paris. Pour les femmes et familles, ni l'orientation ni l'accueil ne sont effectivement inconditionnel·le·s pendant les trois mois d'observation.

Le pendant pratique de l'inconditionnalité est le mode de sélection à l'entrée de la bulle : les places étant limitées, comme dans tout dispositif, l'inconditionnalité est au moins remise en cause par les capacités fonctionnelles du centre. Le mode de sélection à l'entrée a beaucoup évolué, et vitrine du CPA puisque visible depuis l'extérieur, a suscité de vives critiques. Les questions posées par cette sélection, et plus largement sur cette opposition entre l'intérieur et l'extérieur de centre traversent à plusieurs reprises notre réflexion au cours du mémoire, et sont une dimension d'analyse.

A son ouverture, la Mairie de Paris fait du centre un des symboles de son activisme en faveur de l'accueil des migrant·e·s. Mais l'accord étant tripartite, l'Etat a installé à côté le dispositif du Centre d'examen de situation administrative (CESA), dont nous avons déjà détaillé les critiques révoltées des associations de défense des droits des étranger·ère·s. Cet organe de la préfecture, qui enregistrait systématiquement les empreintes des hébergés, permettait selon un chargé de mission à la Ville de Paris de faire une « pré-demande d'asile » (entretien, 15 mars 2017). En réalité, il permettait surtout à l'Etat de mieux repérer les migrants dont les empreintes avaient déjà été enregistrées dans un autre pays, grâce au fichier partagé européen Eurodac, et donc d'appliquer de

manière plus intensive le règlement Dublin. Les chiffres diffusés montrent en effet une nette majorité de personnes « dublinées » parmi les entrées au CPA, et le centre est très vite appelé « machine à dubliner »¹³. Ces critiques s'adressent donc au système combiné de premier d'accueil et d'hébergement, qui ne concerne que les hommes seuls. Le CESA permettait aussi d'identifier les déboutés pour qui des procédures d'expulsion étaient lancées.

A ce moment-là, certains hommes migrants affluent vers le centre, alors que d'autres veulent l'éviter à tous prix pour éviter d'être dublinés. Les files d'attente devant le centre étaient tout de même très longues, puisqu'elles représentaient le seul moyen pour y entrer. Pour garder leur place, les migrants campaient devant l'entrée. En plus d'avoir l'effet de monopoliser le temps des migrants, les tensions qui en résultaient ont mené à des violences largement médiatisées, à la fois entre migrants et avec la police. Enfin, beaucoup d'hébergés pensaient avoir fait leur demande d'asile en ayant donné leurs empreintes au CESA, alors que ce n'était pas le cas (La Cimade, 2017).

Pendant l'été 2017, la situation semble prendre une tournure très alarmante. Les campements sont nombreux devant et aux abords du centre qui est saturé. La saturation vient du nombre de places limité, du grand afflux en direction du centre et surtout du manque de places d'orientation en CADA, CHUM et CAO. Le principe d'inconditionnalité est tout d'abord affaibli par le nombre limité de places dans la halle (450) : l'hébergement fonctionne en flux-tendu. Le nombre de places, élevé pour un centre d'accueil de migrant·e·s, reste donc malgré tout insuffisant et affaiblit considérablement l'inconditionnalité (Vidal-Naquet, 2005). A ce moment-là, si le critère d'entrée n'est pas administratif, il est bien temporel et géographique.

Malgré le fait que cette limite à l'inconditionnalité soit incontestable et d'ailleurs souvent reprise par des associations ou des médias, nous admettons qu'elle peut au moins en partie résulter de circonstances indépendantes, ou du moins, que le fait de dire que le centre n'est pas assez grand ne constitue pas tout à fait une critique constructive. Mais du fait de cette saturation, de nombreux effectifs de CRS et leurs camions sont en permanence postés devant le centre. Des associations dénoncent une véritable « politique de non-accueil » après avoir organisé, entre le 13 et le 30 juin 2017, des « observations aux abords du centre » (Rapport d'action collective, 2017). Elles mettent en évidence dans leur rapport la gestion policière des entrées dans ce contexte tendu et leur violence, l'absence d'information sur les règles, horaires ou jours d'entrées, et les conditions indignes d'attente autour du centre. Au cours de l'été, plusieurs campements créés dans les environs en raison de la présence du CPA sont expulsés. Ainsi, le 9 mai, 1600 personnes sont évacuées de devant le centre et le 7 juillet, plus de 2700 personnes sont déplacées du même endroit (L'Obs, 7 juillet 2017). Le 18 août, c'est à nouveau plus de 2 700 personnes qui sont évacuées, et la presse souligne que c'est la 35^{ème} intervention de ce type à Paris en deux ans (Assemblée générale de lutte contre toutes les expulsions, 18 août 2017). Les personnes évacuées sont menées en bus vers des mises à l'abri provisoires ou parfois juste déplacées. A la fin de l'été, moins d'un an après l'ouverture du centre donc, Médecins du monde annonce en juin, suivi de l'association Utopia 56 trois mois plus tard, sa sortie du centre. Ils dénoncent tour à tour une machine qui ne fonctionne pas et qui dessert les demandeur·se·s d'asile. Médecins du monde, qui animait le pôle santé du centre, dénonce le harcèlement par la police des migrant·e·s qui attendent devant ou aux abords du centre, et demande « l'ouverture de lieux d'accueil réellement inconditionnels » (France Terre

¹³ Terme entendu lors de la Convention nationale sur l'accueil et les migrations, les 1^{er} et 2 mars 2018 à Grande-Synthe.

d'Asile, 2017). Utopia 56 dénonce ouvertement une « ingérence » de l'Etat (L'Obs, *op.cit.*), un tri des migrants, un vocabulaire gestionnaire et les violences policières. Une fois encore, les associations opposées au projet montrent que l'Etat a repris la main sur le centre et qu'il l'a perverti en effectuant un contrôle des personnes. A cette période, le système d'entrée dans le centre repose sur des tickets distribués :

« Une fois que tu as ton ticket, ok t'es dehors, ok t'es à la rue, très bien, par contre c'est pas ce centre humanitaire qui fait que tous les matins à 7h tu dois être dans le froid, dans une file, où tu risques de te faire matraquer, gazer, marcher dessus, pousser... Voilà, moi j'ai bossé dans la rue avec eux, tous les matins j'étais dans la file avec eux, les mecs ils te disent : On s'en fout de rentrer dans un mois nous, tu nous dis : Tu rentres tel jour à telle heure dans un mois, ben ok, j'ai mon ticket, je sais que je vais rentrer, je me mets ailleurs, je me mets à l'abri dans un coin où c'est un peu moins craignos, je me dépatouille, je survis, dans trente jours, je viens, je rentre, et tout va bien. La première problématique à mon sens, c'était de leur imposer une violence tous les matins parce que notre système ne fonctionne pas. »

Entretien avec un salarié d'Utopia 56, 9 novembre 2017

Le ton un peu brut de ce salarié de l'association qui gère l'extérieur du centre et donc la file jusqu'à la fin de l'été 2017 défend le système des tickets, considérés plus juste que celui de la file d'attente. Avec le départ de ces deux associations partenaires, Emmaüs Solidarité se retrouve seule à gérer le centre.

Enfin, à partir de septembre 2017, le guichet unique de demande d'asile (GUDA) et la mise à l'abri (MA) dispensée par le centre donnent le GUDA-MA et remplacent le CESA tant critiqué. Ce remplacement intervient avant l'annulation pour vice de procédure, le 6 novembre par le tribunal administratif de Paris, du transfert par le préfet de police d'un demandeur d'asile en Allemagne reconnu Etat responsable de la demande d'asile par le CESA. Le CESA est alors reconnu comme agissant en marge du dispositif de droit commun relatif à l'enregistrement des demandes d'asile. A partir de ce moment, la demande d'asile est organisée par le centre, via les rendez-vous en préfecture imposés aux hébergés, comme nous avons pu le décrire plus haut :

« A partir de septembre, les personnes primo-arrivantes qui n'ont pas eu d'empreintes dans d'autres pays, autant dire pas beaucoup, forment une demande d'asile, et repartent avec l'instruction d'une demande d'asile à partir d'ici. »

Entretien avec Maxime, chargé de mission bulle, 20 février 2018

De ce nouveau fonctionnement émerge une limite franche à l'inconditionnalité de l'accueil revendiqué : en parallèle de la possibilité de demander l'asile plus rapidement et d'accéder aux aides de l'OFII désormais offerte par le centre, il ne semble pas que la possibilité de ne pas demander l'asile soit laissée aux personnes hébergées. Pourtant, la demande de protection en France n'est pas, à l'origine, un critère d'admission dans le centre. Lors de l'information donnée aux primo-arrivants par l'OFII et par Emmaüs Solidarité dans la bulle juste avant leur inclusion, il est bien spécifié que ne pas se rendre à une convocation à la préfecture ou à un transfert sans raison valable donne lieu à un arrêt de prise en charge (APEC). La troisième liste affichée quotidiennement dans la halle signale les APEC, et est surnommée « black list » par les hébergés et certain·e·s salarié·e·s. La *black list* inspire la crainte chez les hébergés puisque selon le principe de l'OFII, toute sortie

d'un dispositif d'hébergement empêche la réadmission dans un autre dispositif, et stoppe toute l'offre de prise en charge (OPC) qui est considérée comme refusée, et donc particulièrement le versement de l'allocation journalière. Cette deuxième limite à l'inconditionnalité fait suite à la première : faute de place, le centre a changé sa politique d'admission et n'accepte – officiellement – que ceux qui déclarent vouloir déposer leur demande d'asile et qui respectent les diverses convocations. Nous montrerons plus tard que l'application de cette règle pour les APEC est très flexible et qu'elle constitue un sujet de négociations. Malgré tout, si demander l'asile n'est pas une condition pour entrer dans le CPA, elle est bien une condition pour y rester.

Pendant la durée d'observation, il y avait trois manières de rentrer dans la bulle et donc d'accéder à l'hébergement, pour les hommes isolés. La première manière est de prendre rendez-vous : se présenter à l'entrée, être admis dans un bureau de la bulle, procéder à l'évaluation, se faire prendre en photo, et se voir proposer un rendez-vous pour une date ultérieure, qui permettra d'être hébergé. La deuxième façon d'être admis est, lorsque des places sont encore disponibles suite à l'inclusion des « rendez-vous », d'être conduit par une des maraudes (de la Ville de Paris ou de France Terre d'Asile) dans la bulle. Enfin, certains sont parfois admis directement depuis l'entrée du centre, toujours dans le cas où des places sont encore libres dans la halle. C'est probablement pourquoi une ou deux dizaines de personnes attendent souvent devant le centre, bloquées par les grilles, l'agent·e de sécurité, et parfois un·e ou deux policier·ère·s en renfort. Il semble donc qu'il faille être au bon moment au bon endroit pour espérer entrer dans le centre. Pendant la période de grand froid en février, soixante hommes dormaient sur des lits de camp dans la bulle. Le matin, ils étaient « inclus » dans la halle dans la mesure du possible. Sinon, ils devaient attendre le jour suivant. Si cette logique d'entrée peut être remise en cause, après les différents systèmes testés, les salarié·e·s d'Emmaüs Solidarité et les agents de sécurité, qui avaient l'habitude de devoir gérer les situations, considèrent ainsi le nouveau modèle comme plus ordonné et moins violent, plus organisé (divers entretien).

L'inconditionnalité de l'accueil est aussi limitée par la sélection par nationalité. Lors de ma première rencontre avec la coordinatrice des bénévoles Emmaüs Solidarité, elle avait prévenu : On n'accepte pas les populations qui peuvent s'en sortir, mais seulement les plus pauvres (carnet de terrain I p.87, 19 décembre 2017). Elle s'était expliquée brièvement : certaines nationalités sont des populations d'immigration établies en France, ont des réseaux et des communautés capables de les accueillir. Elle avait donné l'exemple des Algérien·ne·s et des Marocain·e·s, mais j'ai plus tard rencontré une femme originaire du Bangladesh qui n'a pas pu bénéficier de l'aide à l'hébergement du CPA, au motif de l'existence d'une communauté bangladaise à Paris. Elle n'a donc été orientée que vers un accueil de jour. Une liste des pays dont les ressortissant·e·s peuvent être orienté·e·s est transmise, selon les dires d'une responsable, par l'Etat et directement à la préfecture et puis à Emmaüs Solidarité et ses salarié·e·s (entretien, 22 mars 2018). L'objectif majeur du centre étant d'endiguer l'extension de camps à Paris, il ne prétend héberger que la population présente dans ces camps, majoritairement issue d'une communauté d'immigration récente. Cette sélection par nationalité, peu connue et non décrite dans les articles ou dans les communiqués de presse, présente une limite claire au principe d'inconditionnalité. Certain·e·s étaient même refoulé·e·s depuis l'extérieur en raison de leur nationalité. Ainsi, l'orientation vers un hébergement (halle ou autre) n'est pas inconditionnelle, et l'accueil dans la bulle lui-même est parfois fermé à certain·e·s.

De la même manière que le centre a été pensé, monté, ouvert en un temps record, sa fermeture a eu lieu de manière organisée, le jour-même qui avait été fixé un an et demi à l'avance. Le CPA a

comme marqué une étape vers les Centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) ouverts à partir de fin 2017 par l'Etat pour répartir les migrant·e·s selon leur situation administrative.

En montrant que l'accueil au CPA n'était pas inconditionnel, nous pouvons réaffirmer notre distance avec la présentation de la mise en œuvre de la politique d'urgence chez Lipsky et Smith (2011). En effet, ils montrent que l'organisation d'une politique d'urgence permet l'acceptation de l'« auto-déclaration des besoins » de la part des bénéficiaires. Autrement dit, dans le cas d'une mise en œuvre d'une politique d'urgence, la demande de prise en charge est acceptée de fait par les travailleur·se·s sociaux·ales. Ainsi, quiconque se présentant et affirmant avoir besoin d'un repas, d'un toit ou de soins serait accepté·e, ce qui revient à appliquer un principe d'inconditionnalité. Le CPA, lui, reconnaît des besoins chez les migrant·e·s et les sélectionne à l'entrée ou dans la bulle selon ces critères. Il considère par exemple que telle nationalité n'a pas *vraiment besoin* d'un hébergement, puisqu'elle est déjà implantée en France. Le centre se rapproche donc plutôt, comme nous l'avons déjà montré, d'une institution sociale de guichet (*street-level organization*) telle que celles étudiées par Brodtkin (2011).

Le contexte de NPM et de mise en œuvre présenté plus tôt permet et en même temps mène à la nécessité pour le CPA de mener des ajustements organisationnels. Au cours de ses seize mois de fonctionnement, le CPA s'est construit avec des positionnements évolutifs sur les questions nombreuses et essentielles de la demande d'asile, du choix des personnes prioritaires pour l'accueil, de l'adaptation aux contraintes temporelles formelles, de la distinction fonctionnelle entre la bulle et la halle, et pour la recherche d'un système d'entrée dans un contexte tendu.

L'enjeu global et de long terme de l'accueil et de l'hébergement des demandeur·se·s d'asile est traversé par des tensions et paradoxes. Nous avons ici montré la logique organisationnelle du CPA : d'une part, la logique politique qui pousse à son ouverture correspond à une logique d'urgence (Lipsky et Smith, 2011), et d'autre part sa mise en œuvre est largement influencée par les salarié·e·s d'Emmaüs Solidarité (Brodtkin, 2011). La pluralité des fonctions visées par le CPA en fait un lieu mixte et inséré dans une logique d'équilibre entre assistance et contrôle des étranger·ère·s en France. A cette fin, les cadres temporels et spatiaux sont organisés et évoluent pour trouver cet équilibre. Les salarié·e·s, dans ce cadre, bénéficient d'une part d'autonomie légitime de la part de l'organisation et gère le temps de l'organisation. L'étude du temps dans le rapport social, objet de nos deux prochains chapitre, nous permet d'interroger l'existence d'une telle autonomie légitimée chez les demandeur·se·s d'asile accueilli·e·s et hébergés (Elias, 1996).

CHAPITRE DEUX

TEMPS CONFISQUÉ DES DEMANDEUR·SE·S D'ASILE, TEMPS PRATiqué DES AIDANT·E·S : LE CENTRE DE PREMIER ACCUEIL, UNE INSTITUTION TOTALITAIRE ?

Quelles relations sociales prennent forme dans le contexte du CPA, organisation d'accueil, d'assistance et de régulation administrative ? Nous avons déjà pu montrer que le NPM et la contractualisation rendaient possibles des ajustements organisationnels en faveur d'un équilibre entre ces différentes fonctions. Nous questionnons ici de manière plus précise les conditions des rapports sociaux qui en découlent. En effet, avoir analysé les modalités de mise en œuvre du dispositif nous permet de pouvoir en analyser les pendants en termes d'interactions.

L'approche par les temporalités que nous adoptons dans cette étude considère le temps comme une relation sociale plutôt que comme un objet imposé, objectif et continu. Observer le temps revient donc à observer l'expression des tensions sociales, organisées dans le contexte spécifique du CPA. Nous montrons que malgré la variété des profils et l'apparente porosité entre les rôles sociaux, des inégalités profondes face aux durées, aux attentes et aux horizons temporels sont à l'œuvre dans le centre. Le CPA n'a donc pas la même signification temporelle chez toutes les personnes. Nous montrons plus particulièrement que le temps des demandeur·se·s d'asile est confisqué par l'organisation (Andersson, 2014), alors que le personnel observe une pratique, dans un sens d'action et d'élaboration, de son temps dans l'organisation et dans les interactions. Ceci nous conduit finalement à analyser le système du centre, avec nuances, à travers la notion d'« institution totalitaire » de Goffman (1968). Cette notion fournit en effet des éléments pertinents pour la compréhension globale des conditions de formation des relations dans le temps.

1. Les temps communs de l'organisation

Nous introduisons dans ce chapitre la notion de « synchronisation », dont la définition sera affinée au long de ce chapitre et du suivant. En langage courant, nous pourrions dire qu'une interaction est synchronisée quand les individus sont « sur la même longueur d'onde ». Ce terme temporel, qui signifie la simultanéité ou la coordination de mouvements, est également utilisé pour qualifier une relation dans la sociologie du temps (Gardella, 2017a). La synchronisation implique chez les individus une vision commune de l'interaction, une « symétrie » des attentes (*ibidem*). Cette notion nous permet de montrer qu'au cœur d'une organisation sociale, la question du temps est imbriquée avec celle de la relation d'aide.

La double relation entre temps et interaction est structurante pour pouvoir penser la nécessité pour les individus de prendre position dans les interactions. Selon C. Kobelinsky, « le temps doit (...) être conçu aussi bien comme le produit d'une situation pratique que comme l'effet des pratiques que l'on peut avoir de cette situation » (2010, p.243). Ainsi, le temps est à la fois le produit d'une situation, d'un cadre donné, tel que celui décrit dans le chapitre un, et le produit d'une certaine action, mise en œuvre dans la relation. Ceci montre l'interaction entre le cadre et sa mise en œuvre. La situation est donc associée à une temporalité spécifique et subjective et laisse l'opportunité à un individu de s'exprimer par une action est laissée – faire attendre, réduire la durée

de certains moments, s'impatienter. Ainsi, le temps est une caractéristique des relations humaines (Khosravi, 2014) qui se joue et est joué dans les interactions, elles-mêmes ancrées dans et avec une temporalité précise. On ne pourrait se satisfaire d'une analyse portant uniquement sur le temps comme outil d'influence d'une relation ou bien uniquement sur la manière des interactions d'être dans le temps. Cette relation à double sens traverse l'analyse qui se poursuit dans ce chapitre et dans le suivant.

Si l'on affirme que l'interaction sociale est créatrice, formatrice, modulatrice des temporalités, c'est que les individus peuvent avoir une influence sur les temporalités qui leur sont imposées, de manière associée ou bien conflictuelle. Dans le cadre de l'orientation des individus, aussi bien depuis la bulle que depuis la halle, le CPA est avant tout un lieu d'attente, temporalité dont nous analysons les aspects, les perceptions et réactions. Nous verrons que « bien que des relations de pouvoir s'exercent dans une situation d'attente, la possibilité de développer des stratégies de contre-pouvoir existe » (Tisato, 2017, p.6). Dans certains cas, il est donc possible de mettre en œuvre des stratégies pour s'adapter aux contraintes de l'institution. Les individus suivant les normes de conduite et d'apparence que leur groupe représente, consciemment ou non (Goffman, 1996), nous montrerons les inégalités de perceptions temporelles, de vécu au sein du centre et de perspectives temporelles au sein du CPA.

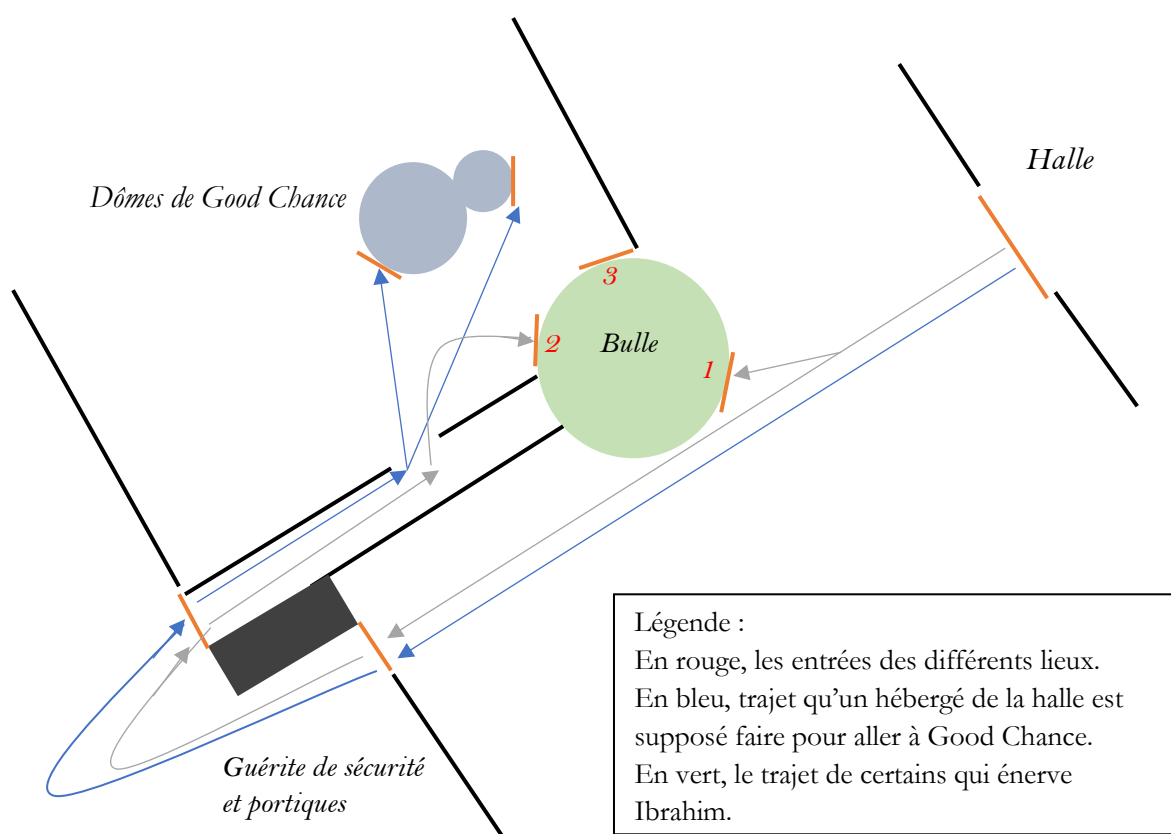
a. L'adaptation mutuelle

Dans l'organisation formelle, chaque horaire, moment, déplacement, est prévu, au moins pour des raisons logistiques. Mais dans le contexte du travail social, et dans le cas du CPA, de la coprésence de différentes organisations qui peuvent varier au cours du temps, chaque groupe ou organisation s'adapte aux autres, notamment au niveau logistique. Dans ce paragraphe, nous décrivons comment cette adaptation mutuelle, qui est en fait une synchronisation logistique, est recherchée, et implique des compromis de la part des individus bousculés par les imprévus.

Par exemple, l'association Good Chance qui s'installe en janvier derrière la bulle souhaite ouvrir ses activités et ateliers tou·te·s. Pas de distinction ici entre les hébergés de la halle, accueilli·e·s pour la journée, ceux·elles qui viennent d'ailleurs... Tou·te·s les personnels d'Emmaüs Solidarité et de la sécurité y sont aussi convié·e·s, de même que les bénévoles. Chaque samedi se tient un *show* qui présente les ateliers écrits pendant la semaine : théâtre, poésie, tableaux, danses, chants... Le tout, très festif et parfois humoristique, attire de nombreuses personnes, surtout de la halle, et aussi un public local.

Carnet de terrain III p.24, 6 mars 2018 :

Aujourd'hui, Ibrahim (sécurité) est de très mauvaise humeur quand j'arrive. Il parle avec deux femmes de Good Chance. Il y a un problème parce que des hommes hébergés à la halle « profitent » de l'exception au niveau des entrées et des sorties pour le théâtre et rentrent dans la bulle.



Les déplacements des hébergés dans le CPA, que Ibrahim tente de contrôler. Les hébergés ne sont pas censés pouvoir aller dans la bulle. La porte 2¹⁴ est habituellement réservée aux salarié·e·s donc elle n'est pas surveillée. C'est ainsi que les hébergés parviennent à rentrer dans la bulle.

Source : schéma personnel réalisé à la main dans le carnet de terrain.

Ibrahim me dit : Je sais pas pourquoi ils [Emmaüs Solidarité] ne veulent pas qu'ils viennent là moi, mais c'est comme ça, moi je fais mon travail. Ils peuvent pas rentrer. Si un·e responsable me voit, c'est moi qui prend tout. Je leur dis non [à la porte 1], et hop ils repassent pas là-bas [à la porte 2] ! Un l'a fait dix fois hier, je te jure !

Il explique tout aux femmes de Good Chance et ajoute que c'est pour eux·elles qu'a été ouvert le portique de gauche, qui est normalement réservé aux salarié·e·s, comme la porte 2. Avant, ce problème n'existait pas puisque personne n'avait accès à la porte 2 en étant non-accompagné.

Par cet exemple technique, on peut voir à quel point la présence de Good Chance a bousculé les habitudes pour cet agent de sécurité, qui n'arrive pas à surveiller deux portes en même temps. Il est frustré de ne pas parvenir à faire respecter la règle et le communique aux organisatrices de Good Chance, en spécifiant l'exception qui a été consentie par l'organisation générale formelle du CPA pour les accueillir. Les salarié·e·s de la halle aussi s'adaptent au quotidien, par exemple en laissant un restaurant ouvert plus longtemps pour les nouveaux inclus du jour qui arrivent tard, ou ceux qui sortent du pôle santé après l'heure du repas. Dans la bulle, les salarié·e·s d'Emmaüs

¹⁴ La numérotation des portes n'est ici que pour faciliter la lecture du schéma, et n'existe pas dans l'organisation du centre.

Solidarité s'adaptent tous les matins à l'heure de venue de l'OFII pour l'information collective, en s'adaptant et anticipant la suite des tâches en fonction.

L'adaptation constante à ce genre de situation, déjà évoquée plus tôt à propos du système d'entrée dans le centre, reflète la nécessité d'une synchronisation logistique, ou coordination des pratiques. Elle est rendue nécessaire par la nature collective des structures temporelles (Rosa, 2010). Rendue possible par une flexibilité, ici, logistique et organisationnelle, elle est aussi recherchée au niveau des interactions entre personnel et bénéficiaires. Si les conditions temporelles influencent les rapports sociaux, les interactions jouent aussi sur les temporalités.

b. Le temps du care, un temps négocié

Le domaine du *care* a besoin de temps, et ce temps est différent de celui fixé par l'institution. La notion de *care* n'est en général pas traduite, tant elle recouvre une polysémie et des pratiques différentes (Pattaroni, 2005). Elle implique en général une action dirigée vers les besoins d'autrui, la prise en charge ou le soin d'une personne vulnérable (*ibidem* ; Paperman et Laugier, 2012).

Nous reprenons cette notion parce qu'elle permet justement d'envisager une relation négociée. Ainsi, plusieurs auteur·e·s mettent en avant les tensions qui existent entre le temps de l'institution et le temps du *care* (Colley et al., 2012 ; Davies, 1994) pour lequel « a flexible attitude towards temporal arrangements is frequently required » (Davies, *op.cit.*, p.278). Ces tensions ont des implications à la fois pour le personnel et pour le bénéficiaire. Si nous avons pu montrer que le cadre institutionnel correspondait à un contexte de New Public Management et de logique d'urgence, il s'agit ici de montrer que dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique sociale, les opérateurs du *care* négocient ce cadre temporel en permanence. Ainsi, le personnel d'Emmaüs Solidarité et ses bénévoles tentent de contrer la logique gestionnaire et d'user de leur compétences et pouvoirs pour améliorer la situation administrative ou sociale, soutenir et/ou faciliter l'entreprise d'un·e demandeur·se d'asile. Ces dernier·ère·s sont les bénéficiaires de l'organisation et ainsi, malgré la présence des agent·e·s de l'OFII et parfois de la préfecture, chargé·e·s de la régulation, il·elle·s bénéficient souvent du soutien du personnel. Ainsi :

« Consciousness and agency, on the part of the carer, are not primarily influenced by a 'technical-limited rationality' (Ver, 1989) where instrumentality and economic motives are primary determinants (although they obviously play a role in institutional care), but rather by the capacity to take the needs and reality of the care-receiver into account. This 'other' orientation involves putting the care-receiver's interests first; showing understanding and empathy; showing flexibility; showing affection and respect for the other's integrity; caring *about* them, making the other person's life quantitatively better and so forth. (...) Needs are frequently unpredictable and the relation on which care is premised often requires continuity and a form of time that is not primarily determined by a quantitative and abstract conceptual measure. Care requires process time. » (Davies, 1994, p.279)

Cette conception va à l'encontre de l'analyse de Brodtkin, qui montrait la prévalence de l'usage du temps abstrait par les opérateur·rice·s, mais une différence entre son terrain d'analyse et celui de Davies l'explique peut-être : chez Brodtkin, ce sont les agent·e·s de guichets qui sont observé·e·s,

alors que chez Davies, ce sont les personnels de crèches. La proximité temporelle répétée, dans le cas des crèches, s'oppose au service ponctuel proposé par les agent·e·s sociaux·ales qui doivent voir une à une les personnes. Dans notre cas d'étude, la proximité temporelle est moyenne, puisque salarié·e·s et demandeur·se·s d'asile se côtoient entre quelques heures et plusieurs semaines. Nous observons que dans ce cas, la vision de Davies peut s'appliquer également :

« In some cases, schedules and clock time may have structured the activity originally but unexpected exigencies frequently call for the abandonment of a clock-time relationship and bring process time to the fore instead » (*ibidem*, p.280)

Nous continuons dans le chapitre à guider la compréhension relationnelle, qualitative et collective du temps et la structure dans laquelle les relations s'ancrent, pour avoir une vision des enjeux et des contraintes des rapports sociaux. En effet, on a pu voir à travers la littérature du *care* que si le temps est négocié, il l'est par les aidant·e·s et les aidé·e·s de manière différente.

2. L'asymétrie de perception du temps passé au centre de premier accueil : temps pratiqué, temps confisqué

La perméabilité ou la souplesse des positions pour le personnel au sein du centre, et l'attente chez les demandeur·se·s d'asile sont deux manières de vivre le temps passé au CPA. Les perceptions de ce temps sont asymétriques et varient pour les individus qui sont placés dans une situation inégalitaire, que ce soit en termes de statut administratif, d'expérience, de temps passé en France, de capacité à saisir des opportunités, de ressources, et bien sûr de la distinction institutionnelle entre aidant·e·s et aidé·e·s. En revanche, leur point commun est l'incertitude.

Dans le cas des aidant·e·s, l'incertitude renvoie plutôt à leur rôle au sein de l'organisation, dans un contexte de rôles poreux ou perméables, qui donne au premier abord une impression d'illisibilité. D'autre part et malgré l'absence d'une violence physique institutionnelle, le centre place les demandeur·se·s d'asile dans une grande incertitude par rapport à leur propre situation et à leur avenir. Il est donc important, tout en nommant l'incertitude premier effet de l'attente, d'en montrer à la fois les ressorts chez les deux groupes d'individus, et leurs différences créatrices d'inégalités. Les perspectives d'avenir, ou horizons temporels, exprimés par les individus reflètent finalement ces inégalités.

a. La souplesse des statuts pour les salarié·e·s et les bénévoles

Le temps passé au CPA correspond chez les aidant·e·s à un temps de travail. Ainsi, s'il·elle·s sont soumis·es à des temporalités exigeantes (dans la perspective du *clock time*, urgence des professionnels) ou imposées (attente), il·elle·s disposent d'assez de légitimité pour y faire face. Parmi eux·elles, il existe de nombreux statuts et rôles différents.

Pluralité des missions, pluralités des origines

Les origines sociales des salarié·e·s sont corrélées à leur poste. Souvent, les chargé·e·s de mission et coordinateur·rice·s ont une formation du supérieur et ne sont pas issu·e·s de l'immigration directe. Dans les deux catégories de travailleur·se·s sociaux·ales – ASE et ASOE ou médiateur·rice·s –, beaucoup sont soit issu·e·s de l'immigration directe soit de la deuxième génération. Certain·e·s ASE ont été recruté·e·s dans le cadre de leur parcours d'insertion.

Les bénévoles les plus assidu·e·s ne sont pas majoritairement des étudiant·e·s plurilingues ni même des personnes retraitées, mais plutôt des personnes en situation d'exil, souvent même au cours de leurs procédures administratives pour demander l'asile en France. D'autres bénévoles rencontré·e·s plus ponctuellement étaient des personnes engagées politiquement ou dans d'autres associations (carnet de terrain I p.109, 16 janvier 2018). Par exemple, Merna, bénévole septuagénaire, immigrée à ses 16 ans en France, a eu une jeunesse militante dans le mouvement des sans-papiers. Nous avons aussi pu constater qu'au moins deux d'entre eux·elles ont participé à la « Nuit de la solidarité » organisée par la Ville de Paris le 15 février 2018 visant à recenser les personnes dormant dans la rue.



L'espace d'accueil, à l'entrée de la bulle. Des ASE attendent toujours là pour accueillir et inscrire sur les listes d'évaluations les femmes, familles et mineur·e·s.

Source : cliché personnel.

Les personnes issues d'une immigration directe présentent évidemment l'avantage, pour le centre, de parler les langues des migrant·e·s accueilli·e·s et de maîtriser, s'il en faut, certains codes qui permettent notamment de détendre l'atmosphère en faisant de l'humour. Ainsi, dès le premier jour, trois salariés d'Emmaüs Solidarité se sont présentés à moi comme venant d'Afghanistan, de Somalie et du Soudan. Ils étaient tous trois arrivés en France depuis une dizaine d'années. Cette dizaine d'année est commune aux autres salarié·e·s immigré·e·s, aussi bien chez Emmaüs Solidarité que dans l'agence de sécurité. Ainsi, Janna, ASE dans la halle, arrivée en France il y a 13 ans, vient du Liban où elle était professeure d'anglais. Ramin, bénévole, venu d'Afghanistan il y a 9 ans, a travaillé dans un restaurant pakistanais et travaille maintenant dans un restaurant afghan. Ibrahim vient d'Algérie, pays de son enfance qu'il a quitté il y a 10 ans pour faire ses études en France. En plus d'embaucher des personnes immigrées, Emmaüs Solidarité est fier d'embaucher des réfugié·e·s qui viennent à peine de recevoir le statut. Ainsi, deux ASE sont même « passés par la bulle », c'est-à-dire qu'ils sont entrés en tant que demandeurs d'asile dans le CPA, avant de recevoir un statut et d'être embauchés par l'association.

La confusion des rôles

Les différences de statuts internes au CPA en fonction des missions sont souvent gommées du fait d'une confusion des rôles entre les métiers. Le personnel d'Emmaüs Solidarité porte une veste beige sans manches, alors que les agent·e·s de sécurité portent la tenue de leur agence. Mais rien ne distingue les responsables et coordinateur·trice·s. Si les ASE de la halle ont aussi une veste sans manches, il·elle·s ne la portent pas toujours. Evidemment, celles et ceux qui travaillent dans le CPA se connaissent et savent à qui s'adresser selon les cas. Il arrive souvent que les individus rendent un service ou participent à une action à laquelle ils ne sont pas censés participer selon les objectifs de leur poste. L'interprétariat, en cas de besoin, est couramment fait par un·e bénévole ou un·e agent·e de sécurité. Les agent·e·s de sécurité, particulièrement dans la bulle, sont largement mis à contribution pour aider les accueilli·e·s à patienter, donner des informations, organiser les départs dans la halle, etc. L'un d'eux dit un jour avec un sourire : « Je te jure, on fait plus de social que de sécurité ! » (carnet de terrain III p.24, 6 mars 2018). Il arrive souvent que l'un·e d'eux·elles demande à un·e bénévole ou à un personnel d'Emmaüs Solidarité de garder la porte de la bulle dont il·elle était responsable pour aller chercher son repas. Cette situation peut être déroutante pour les personnes extérieures et pour les migrant·e·s.

Globalement, ces échanges sont plutôt vécus comme de l'entraide pour faire fonctionner au mieux et de manière fluide le CPA, et on admet le côté pratique de cette possibilité, voire louable :

« Ici c'est très perméable, enfin, il n'y a pas de poste fixe. Ça se mélange en fait, moi je pars du principe que c'est pas les diplômes qui font les compétences des personnes, donc si j'ai identifié des personnes qui ont des compétences, comme une salariée qui est là aujourd'hui, qui peut très bien faire des évaluations, et qui est ASE alors qu'elle pourrait postuler à ASOE, enfin sans les diplômes, donc elle est un peu limitée, eh bien je vais pas la brimer parce qu'elle sait faire quelque chose en plus quoi. »

Entretien avec Maxime, chargé de mission de la bulle, 20 février 2018

Evidemment, ce genre de remplacement est discutable puisque si l'on peut imaginer qu'il contribue au bien-être et à la reconnaissance au travail, il ne permet pas une augmentation de salaire.



Un agent de sécurité joue au football avec des accueillis. Cette situation est assez courante, les jours de faible affluence.

Source : cliché personnel.

Dans d'autres cas, cette confusion des rôles est critiquée, et les individus expriment leur sentiment de faire le travail des autres. Ainsi, un médiateur m'expliquait comment il était dur de devoir, au moment des transferts, réveiller les concernés et s'assurer qu'ils soient présents au rendez-vous. Il précisait ainsi que cela était le travail des ASE dans les différents îlots (entretien avec Louis, médiateur de la halle, 13 mars 2018). De leur côté, les ASE estiment « tout faire » (entretien avec Naima, ASE de la halle, 13 mars 2018), parce qu'il·elle·s ont la charge de la vie quotidienne, des réveils, des repas, de la vaisselle, de la propreté, et reçoivent en plus de nombreuses sollicitations de la part des hébergés de leur îlot.

Une inversion de statut social ?

Dans certains cas, on peut supposer l'inversion du statut social des bénévoles entre l'extérieur du CPA et l'intérieur. Le statut de demandeur·se d'asile en France n'autorise pas à travailler. En plus de la précarité administrative, le·a demandeur·se d'asile est donc également souvent dans une précarité financière, de logement, et de relations sociales. Les bénévoles qui sont dans une situation d'exil sont souvent hébergé·e·s dans d'autres centres d'Emmaüs. Le bénévolat permet de trouver une occupation, de remplir ses journées, d'avoir un sentiment d'être utile, et éventuellement

d'appuyer la demande de statut. Quitte à ce que ce bénévolat dépasse largement en heures le travail d'un-e salarié-e d'Emmaüs Solidarité.

« Tu es là tous les jours ?

- Oui, tous les jours.

- Même le week-end ?

- Non, pas le week-end.

- Combien d'heures tu fais à peu près ?

- Heu... Beaucoup. 10 heures. Depuis 9h du matin... et jusque parfois... 21h. (...) Mais au début je venais avant 9h. Je venais plutôt vers 7h30 le matin. Et je restais jusque vers 21h. Ça c'était au début. (...) Le samedi, le dimanche, le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi. Ça c'était dans les premiers jours. (...) Je n'ai pas de travail. Je ne travaille pas. Je fais quelques trucs...

- Tu as du temps ?

- Je n'ai rien, voilà. A part ça. Donc le mieux c'est pas que je reste à la maison sans bouger. Je travaille.

- Ici, tu te sens bien ?

- Oui. »

Entretien avec Mustafa, bénévole, exilé du Soudan, 19 février 2018, traduit de l'arabe

Quand je l'ai rencontré, Mustafa venait tous les jours au CPA. Il était plus présent sur le site que n'importe qui, puisque les salarié-e-s ont des jours de repos. Tout le monde le connaissait et il constituait une personne de confiance. Il avait fait sa demande d'asile en France après avoir attendu la fin de sa procédure Dublin pendant un an et demi. Pendant cette période, il a été bénévole au CPA, avec tout ce que cela comporte de risque et de stress¹⁵. L'extrême précarité administrative qu'il a connue et dont il espère sortir avec son statut de réfugié fait sans doute contraste avec le statut important qu'il occupe au CPA. Alors qu'il était en situation irrégulière au dehors, il pouvait mettre ses compétences au service d'Emmaüs Solidarité, recevoir de la reconnaissance, se faire des ami-e-s. La stabilité apparente du statut de bénévole, marquée par le dossard bleu, est ainsi à l'opposé du statut d'irrégulier, de temporaire, d'attente du demandeur d'asile ou du sans-papier.

Malgré cette position sociale qui semble inversée, après l'entretien avec Mustafa, enquêté en tant que bénévole, je me demandais dans mes notes combien de temps il avait parlé en tant que bénévole, et combien de temps en tant que migrant (carnet de terrain III p.20, 19 février 2018). Après vérification, il faisait simplement beaucoup de parallèles avec la situation qu'il avait vécu et celle que vivent les demandeurs d'asile hébergés au centre.

Les nombreuses fonctions du centre et la multitude des partenaires du projet donnent au premier abord une impression d'opacité. Des expérimentations ont lieu au sein du centre et permettent à un certain nombre de personnes de retrouver un emploi ou une occupation quotidienne.

¹⁵ Lors d'un défaut de présentation à une convocation soit au commissariat, dans le cadre d'une assignation à résidence, soit à la préfecture pour une expulsion vers l'Etat responsable reconnu par la procédure Dublin, l'individu est dit « en fuite », et sera directement arrêté et placé en rétention (pour une durée indéterminée) avant expulsion en cas de contrôle. L'ironie du système fait qu'après dix-huit mois de « fuite », la demande d'asile est de nouveau rendue possible en France. Nombreux-ses sont ainsi ceux-elles qui vivent dix-huit mois caché-e-s dans l'espoir de rester en France.

b. Les différentes facettes de l'attente des aidé·e·s dans le centre de premier accueil



Les demandeur·se·s d'asile attendent. Sur cette peinture extérieure du mur de la halle, on peut voir trois personnes dans une position d'attente, qui ne regardent pas dans la même direction. A droite, la caméra représente l'oppression de l'attente, la branche, l'espoir qu'elle peut susciter.
Source : cliché personnel.

La première impression que l'on peut avoir des demandeur·se·s d'asile, tant au sein de la bulle que de la halle, est que leur principale activité est d'attendre. C. Kobelinsky a déjà noté l'importance de cet état et fait une « ethnographie de l'attente » auprès des demandeur·se·s d'asile (2010). L'attente peut être définie comme un état de transition, un entre-deux, qui correspond bien à ce qui est vécu dans le CPA : les demandeur·se·s d'asile sont entre la rue et un hébergement de moyen-terme, bien souvent entre l'illégalité et la légalité. Mais attendre, comme le souligne S. Khosravi, c'est aussi attendre quelque chose *de quelqu'un* (2014). Si Bourdieu présente que l'attente modifie les interactions et les comportements, des auteur·e·s ont analysé ses effets dans le cas spécifique des demandeur·se·s d'asile (Chan et Loveridge, 1987 ; Kobelinsky, 2010 ; Khosravi, 2014 ; Tisato, 2017).

L'attente est souvent associée à un état de passivité (Chan et Loveridge, 1987), d'ennui ou de gâchis (Kobelinsky, 2010 ; Tisato, 2017). Mais la littérature a montré que l'attente n'est pas forcément une activité vide ou passive. R. Rotter montre dans son enquête que l'attente pendant le processus de demande d'asile n'est pas « just an empty interlude » (2016). A partir de la littérature

et de nos observations, nous présentons ici de manière non exhaustive des conséquences de cet état d'attente observées au CPA. En effet, ces conséquences ne se limitent pas à l'« impression de vide » expérimentée dans l'ennui (Kobelsky, 2010, p.156). Toutes les expressions de l'état d'attente chez les demandeur-se-s d'asile au CPA sont toutefois imbriquées, et c'est uniquement par souci de clarté que nous présentons quatre états engendrés par l'attente : l'anxiété, la faim, l'exclusion sociale et l'enfermement.

L'anxiété

La situation d'attente peut laisser le temps au stress et à l'anxiété de faire ou de refaire surface (Chan et Loveridge, 1987 ; Tisato, 2017).

« Je sors souvent aller me balader, pour pouvoir oublier, pour faire passer le stress. Parce qu'il y a encore grand-chose à faire (...) ce que j'ai laissé derrière moi en Afrique, pour la raison aussi j'ai quitté mon pays pour être ici, tout ça, tout ce que j'ai vécu avant d'être ici, quand je pense à tout ça, ça me donne la migraine, je n'arrive pas à être bien à l'aise avec tout ce que j'ai vécu. »

Entretien avec Celso, hébergé de la halle, 15 mars 2018

C'est aussi le manque d'information et d'explication qui peut provoquer l'anxiété :

Carnet de terrain III p.14, 15 février :

Devant l'îlot jaune, avec de nouveaux inclus : celui qui parlait bien anglais est venu me voir, alarmé : Madame, pourquoi elles sont différentes ? Il me montre les cartes d'hébergés de différentes couleurs, qui correspondent aux îlots. Qu'est-ce que ça veut dire ? Un peu surprise de son ton, je lui explique. Il a l'air rassuré. Croyait-il qu'il y avait une signification administrative à ces couleurs ? Qu'ils allaient être traités différemment selon la couleur attribuée ?

Dans ce cas, c'est l'effet du camp de transit lui-même qui pousse le demandeur d'asile à se méfier, à avoir des réactions paranoïaques ou à se mettre lui-même en position de faiblesse (Chan et Loveridge, 1987, p.752-753). J-P. Brekke présente aussi les conséquences physiques que peut avoir l'attente, comme les maux de têtes, les cauchemars, des dérégulations hormonales, et qui peuvent parfois même être plus profondes que les facteurs qui ont poussés à la fuite du pays originellement (2004).

Le stress est aussi lié à la peur du résultat, et pour la plupart de ceux qui sont hébergés au CPA, à celui du placement dans telle ou telle procédure par la préfecture lors du premier rendez-vous – procédure normale, procédure accélérée, procédure Dublin – (Rotter, 2016).

Comme M. Griffiths le décrit, l'anxiété est aussi constituée par un *up and down*, puisque les personnes attendent la suite avec impatience et en même temps ont peur du temps qui peut soudainement sembler s'accélérer ou ralentir selon les décisions des organes de régulation de l'immigration (Griffiths, 2014, p.2005).

La faim

Attendre dans la bulle pour son entretien d'évaluation peut être très éprouvant : une fois entrés dans la bulle, les hommes ne peuvent plus en sortir avant d'avoir eu leur évaluation et d'être

accompagnés, avec leur contrat à la main, dans la halle. Entrés dans la bulle entre 7h et 8h du matin, ils peuvent parfois n'en sortir qu'en début d'après-midi. Plus le temps avance, plus l'attente devient lourde, plus silencieuse et plus pesante. Pour se restaurer, ils doivent souvent se contenter, au cours de la matinée, du thé ou du café à disposition.

Carnet de terrain I p.105, 12 janvier 2018 :

Grande période d'attente, entre 11h30 et 13h30 à peu près, à ne rien faire dans la bulle, devant l'entrée, avec d'autres bénévoles, et même un médiateur de la halle. On attend que l'OFII vérifie quelques récépissés, pour savoir si certains arrivés ce matin sont déjà passés par un hébergement (halle ou autre). Si tel est le cas, ils ne pourront pas être hébergés : on les appellera dans un bureau, et l'ASOE qui s'occupe des évaluations leur demandera de partir. C'est très long. On attend juste les retours de l'OFII, on ne fait rien. L'ASOE est seule aujourd'hui (un-e en vacances et un-e malade), et malgré les 120 personnes entrées aujourd'hui, elle ne peut pas commencer les évaluations. On fait attendre ceux qui pourront rentrer, en s'occupant d'abord de ceux qui avaient un récépissé. Tous sont là depuis tôt ce matin, et sans rien manger. Tout ce qu'ils ont pu avaler, c'est le thé (pas très bon) de la machine. Des ASE me disent qu'on va leur apporter des sandwiches, d'autres me disent que non. J'en parle justement avec Jeanne, une bénévole retraitée, quand un homme nous appelle, du côté gauche. Il nous dit qu'il a faim. Jeanne lui dit : Je comprends. On se sent impuissantes.

Carnet de terrain III p.13, 15 février 2018 :

Dans la bulle, un homme du groupe de vingt qui attend devant les bureaux pour faire leur évaluation et rentrer, me dit vers 13h : Madame, on a faim. J'ai dit qu'ils allaient probablement avoir quelque chose. Il m'a demandé : Dans combien de minutes ? Je vais demander à Ibrahim (l'agent de sécurité) s'ils vont avoir quelque chose. Avec son talkie-walkie, il demande à Noémie, la responsable. Apparemment, le restaurant [de l'îlot] bleu va rester ouvert pour ces vingt-là. Les autres de la bulle auront des sandwiches. Je vais le dire à l'homme qui me l'avait demandé (afghan je crois, il parle très bien français et traduit tout aux autres). Ils ont l'air rassurés. Je viens pourtant de leur dire qu'il faut encore attendre une heure, une heure et demi maximum, et qu'ils n'ont pas mangé, selon ses dires, depuis deux jours... Quand j'ai rapporté la question « Combien de minutes ? » à Ibrahim, il a réagi en disant : Minutes ? Ah non, il faut compter en heures ici !

L'ironie de la situation de ces hommes à peine entrés dans un dispositif dit « humanitaire » que l'on laisse plusieurs heures attendre sans pouvoir sortir est palpable. Le silence qui prime lors de ces longues matinées n'est rompu que par les hébergés de La Boulangerie venus passer leur journée au chaud et avec les quelques jeux mis à disposition (balles, batte de cricket, cage de foot).

L'exclusion sociale

Malgré le passage temporaire au CPA, la pression du temps dépourvu d'échéance fixe se ressent déjà chez les enquêté·e·s.

« Ma première priorité, ce serait d'avoir quelque part où dormir. Et sinon : c'est être une part de ce pays je crois, aller à l'école, faire quelque chose, n'importe quoi, tu vois, ce que les gens normaux font. Peut-être que pour eux c'est très ennuyant, tu vois, mais c'est très important pour nous ! »

Entretien avec Esraa, accueillie dans la bulle, 16 mars 2018, traduit de l'anglais

Les demandeur·se·s d'asile ont ainsi parfois l'impression de ne pas avoir une « vie normale » parce qu'ils n'ont pas les mêmes préoccupations temporelles que les autres (Khosravi, 2014 ; Kobelinsky, 2010). Ils peuvent aussi se trouver seul·e·s, ce qui n'est pas forcément le résultat d'une absence de relations sociales mais plutôt d'une « insatisfaction de la qualité des rapports sociaux » (Tisato, 2017, p.10). Pour Chan et Loveridge, le centre de transit possède ainsi « the artefacts of community but not the spirit » (ibidem, p.749). Si eux parlent d'un camp de transit pour les réfugié·e·s vietnamien·ne·s à Hong Kong au début des années 1980, on peut se demander si cette phrase ne s'appliquerait pas au CPA. En effet, les îlots de la halle ou les vagues divertissements de la bulle sont prévus pour favoriser les échanges, les discussions, mais ne parviennent pas à rendre l'attente moins pesante, influençant les rapports sociaux. Le CPA étant en plus un lieu d'hébergement temporaire, les hébergés ne peuvent pas vraiment créer de liens forts entre eux.

L'enfermement

Enfin, l'état de transition, de liminalité (Khosravi, 2014) ou de temps interstitiel (Tisato, 2017) imposé dans un tel centre crée de fait un sentiment d'être bloqué·e, enfermé·e, y compris en termes temporels. Si le temps passé au sein du CPA est prévu pour être de relative courte durée (dix jours de séjour dans la halle, ou bien quelques heures avant d'être orienté·e·s vers un hébergement depuis la bulle pour les familles et les femmes), l'attente du transfert peut paraître interminable, particulièrement pour ceux·elles qui ne sont pas orienté·e·s aussi vite que les autres.

Carnet de terrain III p.46-47, 27 mars 2018.

Un homme est venu me voir dans la halle. Dix jours qu'il est là, tous ses amis ont eu un récépissé de demande d'asile et une carte bancaire (donné·e·s le jour du rendez-vous à la préfecture), et ont été transférés. Mais lui, non ! Il est pourtant allé à la préfecture, a donné ses empreintes. Je ne sais pas lui donner de raison, alors je lui propose d'attendre l'ouverture du bureau informatif de l'OFII, qui se trouve au rez-de-chaussée. Il n'a pas l'air vraiment satisfait, alors il demande à Fayaz, un médiateur qui parle sa langue et qui passe par là. Fayaz ne sait pas non plus, mais prend en photo sa carte d'hébergé (où figurent nom, prénom, numéros de chambre et de lit, et numéro de dossier) avec son téléphone, et dit qu'il va se renseigner.

Artan, un autre hébergé, attend encore ses papiers et son transfert au bout de trois mois : « Je veux qu'ils me transfèrent. Qu'ils me donnent un récépissé, une carte bancaire, et qu'ils me donnent un logement » (entretien, 15 mars 2018). Il sous-entend à la fin de sa phrase « comme les autres » : il a vu les autres partir, connaît désormais le fonctionnement du CPA et ce à quoi les parties se sont engagées dans le contrat signé. Ces deux hommes faisaient l'expérience de la violence de l'attente relative (« *relative waiting* ») : pour J-P. Brekke, l'« individual experience of waiting is dependent on others » (Brekke, 2004, p.24). Artan compare sa situation à celle des autres et ne comprend pas pourquoi lui n'a pas été transféré. Il affirme que personne ne lui a fourni d'explication, et que tou·te·s répètent simplement de continuer à attendre. Au moment de l'entretien, Artan n'avait pas parlé à sa famille depuis un mois, faute d'avoir quelque chose à leur dire de nouveau sur sa situation. Selon K. Chan et D. Loveridge, la culpabilité d'être parti et de ne pas réussir à faire avancer sa situation provoque du stress :

« seemingly endless hiatus of the ironically-named ‘transit’ center (...) gives rise to feelings of helpless despair. They are unable, on the straight-jacket of camp life, to legitimize the reasons for their escape. » (Chan et Loveridge, 1987, p.750)

Dans cette situation, ils ont l'impression d'avoir été oubliés par l'institution (Griffiths, 2014) et d'être dans un « limbo state » (Knudsen, 1983 cité par Chan et Loveridge, 1987), et enfermés alors que d'autre ont pu continuer leur parcours. Il·elle·s se sentent impuissant·e·s pour résoudre leurs problèmes (Kobelinsky, 2010), et, comme Artan, se réfèrent aux durées d'attente qu'on leur annonce. Ainsi, un autre hébergé comptait :

« Bien avant qu'on arrive à Emmaüs, elle [une travailleuse sociale] a dit, jusqu'à 10 jours, Emmaüs va trouver un hébergement pour nous, pour qu'on soit plus à la rue (...) ça fait maintenant 8 jours que nous sommes ici. (...) Ils m'ont dit de patienter, et que ça ne va pas durer. Puisque je suis à 8 jours déjà, patienter et que ça ne va pas durer. »

Entretien avec Touré, hébergé, 15 mars 2018

L'anxiété, la faim, l'exclusion sociale et l'enfermement ressenti·e·s ont pour point commun de placer les demandeur·se·s d'asile dans un état de vulnérabilité sociale, mentale et physique important. Ainsi, si « les vulnérables » désignés dans le langage courant des migrations sont les femmes, les enfants et les blessé·e·s, « ils sont tous des vulnérables » en réalité (entretien avec Kassim, agent de sécurité, 9 mars 2018). Dans l'état d'attente (*expectation* et *waiting*), leur horizon temporel semble confisqué, puisque ces conséquences leur retirent la possibilité de faire des choix et des projets (Andersson, 2014 ; Khosravi, 2014). Le système de l'asile et du CPA rend les demandeur·se·s d'asile impuissant·e·s et sans pouvoir d'agir (Chan et Loveridge, 1987 ; Conlon, 2011 ; Griffiths, 2014 ; Khosravi, 2014). Les durées qui leur sont imposées et les situations de précarité dans lesquelles il·elle·s se trouvent les empêchent parfois de se repérer dans le temps : « Ça fait 20 jours que je suis là, ou peut-être plutôt 12... je ne sais même pas... Quel jour on est ? » (entretien avec Abida, accueillie dans la bulle, 9 mars 2018). Nous retrouvons encore l'équilibre des politiques d'immigration : « He is thus reduced to impotence, either by having no control over what is done to him in the name of institutional efficiency, or for him under the banner of charity » (Chan et Loveridge, *op.cit.*, p.754).

La vulnérabilité des demandeur·se·s d'asile est très corrélée à l'incertitude qui domine l'attente. Le temps est ressenti lorsqu'il y a un décalage entre les espérances et les chances (Bourdieu, 1997), c'est-à-dire entre les volontés et les possibilités effectives. Au cours de leur parcours, les migrant·e·s doivent attendre de manière répétitive (aux frontières, aux guichets, aux distributions d'aide, aux permanences juridiques, etc) tout en restant dans l'incertitude d'être au bon endroit, de faire la bonne décision, d'avoir les bonnes informations, ou d'être bien compris·e·s. Le système d'immigration maintient ainsi une « chronic uncertainty and the systematic primacy of waiting » (Griffiths, 2014, p.1991). On voit bien que l'incertitude liée aux temporalités n'a absolument pas les mêmes conséquences chez les demandeur·se·s d'asile que chez le personnel : certain·e·s doivent attendre, d'autres « rassurer, adoucir leur attente, apaiser leurs craintes » (définition des missions bénévoles, Emmaüs solidarité) et organiser le dispositif d'attente.

c. Des horizons temporels opposés



Quel horizon ? Cette peinture qui interroge l'horizon se trouve à côté des escaliers qui mènent à l'étage de la halle.

Source : cliché personnel.

Pour beaucoup de personnels et de bénévoles, l'expérience du CPA a été une étape importante dans leur vie professionnelle ou l'insertion. Pour les hébergés, en plus d'être un lieu souvent vécu comme facteur d'accélération de leur parcours migratoire, voire de déblocage de leur situation, il constitue, *via* l'association Good Chance pendant l'enquête, un lieu important où se retrouver même après avoir été transféré. L'enquête se déroulant pendant les trois derniers mois du centre, nous montrons ici que la manière d'envisager l'après-CPA est tout de même très différente entre ces deux groupes.

Le centre de premier accueil comme tremplin professionnel

Les personnes ayant travaillé au sein du CPA, décrivent souvent cette période comme un tournant dans leur expérience professionnelle ou de citoyen·ne. Un bon nombre de salarié·e·s ont été embauché·e·s par Emmaüs Solidarité à l'occasion de l'ouverture du centre, et des contrats à durée déterminée (CDD) ont continué d'être signés jusque fin mars 2018.

Carnet de terrain III p.7, 13 février 2018 :

J'ai demandé à Abba (agent de sécurité) ce qu'il fera à la fermeture du centre. Il m'a dit qu'il ira probablement un peu au Sénégal, son pays natal, pour se reposer un peu. Puis, quand il reviendra, il verra... Peut-être revenir là, parce qu'en fait, ça m'a plu me dit-il, ben oui, l'humanitaire, c'était bien ici. Tu bosses, et en même temps, ben... Tu fais du bien quoi !

Abba travaillait auparavant dans la surveillance de parkings ou de grandes surfaces (entretien, 9 mars 2018). Dans certains cas, la confusion des rôles décrite plus tôt fait ainsi naître des vocations.

Souvent, l'emploi occupé au CPA a été le premier, ou bien le premier dans le domaine social. Pour les embauches, les bénévoles sont prioritaires. Naima bénéficiait d'un accompagnement à l'insertion avec Emmaüs Solidarité, qui lui a ensuite proposé le poste d'ASE dans la halle. Louis, médiateur dans la halle, a été satisfait de trouver un CDD de trois mois après son diplôme pour renforcer son expérience. En attendant de reprendre une formation d'un an pour recommencer à travailler dans son domaine, Ibrahim, agent de sécurité, ingénieur de formation, affirme préférer retrouver un emploi dans le social plutôt que dans la sécurité : comme Abba, il s'est plu dans sa fonction plus relationnelle au CPA.

Il est régulier de se féliciter de l'embauche de réfugié·e·s au sein des équipes d'Emmaüs Solidarité. Ainsi, le parcours « fulgurant » (entretien avec Cécile, coordinatrice des bénévoles, 20 février 2018) de Khaled, un ASE, est mis en avant plusieurs fois au cours des discussions. Entré dans la halle comme migrant en janvier 2017, arrivé comme bénévole à l'été suivant, et embauché comme ASE en janvier 2018, cet homme est fier de faire partie de l'équipe. Certain·e·s espèrent la même chance. J'ai ainsi pu voir un bénévole ayant obtenu une protection subsidiaire d'un an préparer sa lettre de motivation pour une candidature. Pourtant Khaled, comme les autres signataires d'un CDD, n'est pas sûr d'être repris par l'association à la fermeture du CPA.

Ainsi, le CPA semble être un tremplin professionnel pour un bon nombre de personnes : le sas dont on parlait pour les migrants dans la bulle pourrait aussi être un sas d'insertion et de réorientation professionnelle.

L'après centre de premier accueil pour les aidant·e·s

Si l'incertitude demeurait, lors des dernières semaines du centre, on a pu percevoir différentes perspectives d'avenir professionnel chez les personnes. Certain·e·s ont vu leur contrat se terminer quelques jours avant la fermeture, d'autres, le 31 mars exactement. Lors du discours de la directrice générale du centre à la soirée de fermeture (le 30 mars), elle a annoncé que plus de 500 bénévoles avaient apporté leur aide au cours des seize mois. Les bénévoles se demandent régulièrement entre eux·elles « et toi, alors, tu vas aller où après ? » Cécile, coordinatrice des bénévoles, affirme leur chercher le plus possible des missions avec le même genre de public et dans le même secteur géographique.

Moi : « Et après que le centre ferme, tu vas faire quoi ? Ca dépend de la réponse de l'OFPPRA ? »

- Bénévole demandeur d'asile : Bien sûr, j'attends l'interview de l'OFPPRA [dans une semaine]. Après l'interview, j'attends le résultat, et je verrai. S'il y a un autre endroit, je pourrai être bénévole, jusqu'au résultat... Et j'attends, je vois ce qui se passera. Si Dieu le veut. »

Entretien avec Mustafa, 19 février 2018, traduit de l'arabe

L'horizon des bénévoles demandeur·se·s d'asile d'avenir semble plus réduit que pour les autres, et leur incertitude plus grande quant à leurs possibilités futures. Celles et ceux qui ont bénéficié de l'aide d'Emmaüs Solidarité, soit par un hébergement, un chantier d'insertion, une orientation ou un emploi, se veulent fidèles à l'association.

Concrètement, beaucoup espèrent rester chez Emmaüs Solidarité, et trouver un poste dans un autre centre de l'association. Une ASOE a ainsi confié lors d'une discussion informelle qu'elle

souhaitait continuer au sein de l'association mais « en montant », c'est-à-dire en obtenant un poste à plus grande responsabilité. D'autres perspectives s'ouvrent également pour les expérimenté·e·s :

Carnet de terrain III, p.41, 23 mars 2018 :

Karim, ASE dans la bulle, m'a dit : Tu sais, on est beaucoup à pouvoir postuler pour travailler dans les nouveaux centres, les CAES. Ben oui, on a l'expérience, ça fonctionne en gros comme ici. Je sens une pointe de rejet dans sa voix, je lui demande alors si cela lui ferait envie. Il me répond tout de suite : Non, vraiment pas. Là-bas, me dit-il, c'est l'Etat qui va vraiment faire du tri !

On peut voir ici que Karim, présent depuis l'ouverture du centre, reconnaît à la fois ses compétences et son expérience acquises, mais qu'il rejette l'idée de travailler dans un des nouveaux centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) qui suivent la politique migratoire de l'Etat. Il est probable que certaines personnes du CPA candidaient pour les CAES, créés depuis fin 2017 et qui visent à devenir des nouveaux lieux repères pour les migrante·s primo-arrivant·e·s. Les bénévoles, eux·elles, ont été invité·e·s à plusieurs événements pour leur présenter les différentes missions qui s'offrent à eux·elles une fois le centre fermé. Emmaüs Solidarité veut bien garder cette armada de bénévoles recruté·e·s eux·elles aussi spécialement pour le CPA.

« Moi : Et donc, le centre va fermer ?

- Maxime : Ouais ! Faut se reposer ! On va pas faire ça... C'est bien, vu de l'extérieur hein, on a l'air de s'amuser et tout, mais à un moment donné c'est pesant quand même, comme fonctionnement. Ou il faut en faire plusieurs, ou il faut renouveler, ou, je... Enfin voilà, mais en tous cas... Ce truc là...

- Cécile (qui passe dans le bureau) : (l'air un peu choqué, le reprend) Nan mais on ferme pas parce qu'on en a marre, ça ferme parce que la Sorbonne s'installe ! [c'est-à-dire, le Campus Condorcet]

- Maxime : Oui, oui nan mais après il y a ça, mais comme je dis, le dispositif n'est pas pérennisé quoi, entre guillemets, c'est ce que je voulais dire derrière. »

Entretien avec Maxime, chargé de mission de la bulle, 20 mars 2018

Ce témoignage permet malgré tout de même de montrer que des impressions et l'attitude face à l'arrivée de la date du 31 mars peuvent varier. Chez ces deux responsables, le désaccord est palpable. Mais il est clair que pour les personnes qui avaient un poste de responsabilité au CPA, l'enjeu de la fermeture est moins professionnel : eux·elles se reportent quasi-instantanément sur d'autres structures de l'association.

Fermeture : quelles autres solutions d'accueil ?

A l'approche de la fermeture du centre, les hébergés et accueilli·e·s intègrent cette nouvelle à leur projet. Averti·e·s de la fermeture prochaine du lieu qu'il·elle·s fréquentaient, il·elle·s semblent d'autant plus pressé·e·s et conscient·e·s du fait qu'il·elle·s sont « arrivé·e·s au bon moment ». Pendant la dernière semaine, un fascicule annonçant la fermeture traduit dans différentes langues était distribué à tou·te·s dans la bulle, répertoriant les accès aux services et cours de français dans la capitale. Les îlots ont fermé un à un, progressivement, tout le long du mois de mars. Les hébergés étaient orientés dans d'autres centres, ou bien parfois transférés dans des CAES d'Ile-de-France. Le jour de la fermeture, une ASE m'a confiée être soulagée d'avoir pu « orienter tout le monde » (carnet de terrain III p.51, 30 mars 2018), c'est-à-dire d'avoir pu trouver une place d'hébergement

à tous les hébergés de la halle avant de fermer, et de n'avoir dû remettre à la rue personne. Les hébergés de La Boulangerie qui venaient à la bulle pour l'accueil de jour ne pourront plus s'y rendre, et devront passer le temps qu'ils doivent passer hors de leur centre d'hébergement ailleurs. L'association britannique Good Chance avait installé ses espaces créatifs et de théâtre sous deux dômes derrière la bulle en janvier 2018, après Calais et Londres, pour proposer des activités d'expression et de création, accessibles aussi bien aux hébergés qu'aux accueilli·e·s de la bulle, et même aux personnes extérieures. Elle offrait un espace de détente, de créativité et de fête pour beaucoup d'exilé·e·s. Fin mars, elle démonte elle aussi ses deux dômes, et le point de rencontre disparaît en même temps que le CPA.

Pour les primo-arrivant·e·s, l'Etat a organisé l'ouverture des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) depuis fin 2017, que nous avons déjà évoqués. Ces centres ont été « expérimentés » (communiqué du Ministère de l'Intérieur, 14 janvier 2018) à Cergy et Ris-Orangis en Ile-de-France et dans les Hauts-de-France. Ils visent à proposer « à chaque personne une solution d'hébergement accompagnée d'un examen rapide de sa situation administrative » (*ibidem*). Le Ministre de l'Intérieur G. Collomb a annoncé la création de 200 places en CAES dans chaque région, qui doivent compléter le dispositif national d'accueil (Info Migrants, 18 janvier 2018). Les associations dénoncent ces centres qui « abaissent les conditions matérielles d'accueil » par rapport aux CADA, « complexifient le parcours des personnes dans l'asile sans prendre en compte leurs besoin de protection » et « rendent illisible la politique d'accueil et le rôle des associations dans leurs missions d'accompagnement de ces publics » (Lettre ouverte au Président de la République, 29 novembre 2017).

Les relations au CPA sont placées sous le signe de l'inégalité à l'égard de la perception du temps. Le temps du CPA pour le personnel représente la durée de la vie professionnelle ou citoyenne passée dans son enceinte, et les expériences, compétences, convictions acquises dans la perspective du futur. Ainsi, les aidant·e·s *pratiquent* leur temps passé au CPA. Au contraire, pour les demandeur·se·s d'asile, le temps du CPA est celui de l'attente et de l'incertitude qui en découle, autant à l'égard du présent que de l'avenir, et semble ainsi être confisqué.

3. Une institution totalitaire ?

En étudiant une institution avec de tels objectifs et une telle structure sociale interne, il est intéressant de se rapprocher de la notion d'« institution totalitaire » forgée par E. Goffman, même s'il faut en nuancer l'usage à propos du centre de Porte de la Chapelle. Goffman définit une institution totalitaire

« comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (Goffman, 1968, éd. Goffman et Castel, 2013, p.41)

La domination de l'incertitude évoquée précédemment peut être analysée à la lumière des éléments apportés par Goffman. Dans son étude d'un hôpital psychiatrique, il définit deux groupes

généraux qui fréquentent ce genre d'institution : le personnel et les « reclus », ceux·elles qui y sont interné·e·s (*ibidem*, p.49). Tout en montrant la limite de son étude qui ne détaille pas les différentes catégories de personnel, il montre que chaque groupe a une image stéréotypée et plutôt hostile de l'autre.

La situation force la promiscuité entre les individus, qui passent l'essentiel de leur temps de sommeil, de divertissement et de travail dans une enceinte placée sous une seule autorité qui cherche à atteindre des buts officiels. Cela « accapare une part [de leur] temps et [de leurs] intérêts », et « leur procure une sorte d'univers spécifique » (*ibidem*, p.45), coupé du monde. Le programme et le règlement de l'institution servent les objectifs officiels, en appliquant « à l'homme un traitement collectif conforme à un système d'organisation bureaucratique qui prend en charge tous ses besoins » (*ibidem*, p.48). Ainsi, les reclus sont soumis, sous la supervision d'une équipe administrative, à de mêmes obligations et à de mêmes traitements. Goffman décrit avec détail les « techniques de mortification » (*ibidem*, p.56) qui visent, lors de l'entrée d'un·e reclus·e dans l'institution, à marquer le passage et la différence entre l'extérieur et l'intérieur de l'institution par des procédés humiliants ou dégradants.

Cette définition fait écho à certains arguments déjà présentés, et nous pouvons questionner son rapport au centre d'accueil et d'hébergement pour migrant·e·s étudié. Le temps peut être une technique de management (Andersson, 2014) et rendre certaines composantes des interactions non négociables. Avant de détailler les éléments de l'analyse de Goffman qui peuvent alimenter notre réflexion, nous donnons cependant ici quelques éléments de nuances généraux.



Le portique d'entrée au CPA. Il est ouvert par un·e agent·e de sécurité placé·e à l'intérieur d'une guérite.

Source : cliché personnel.

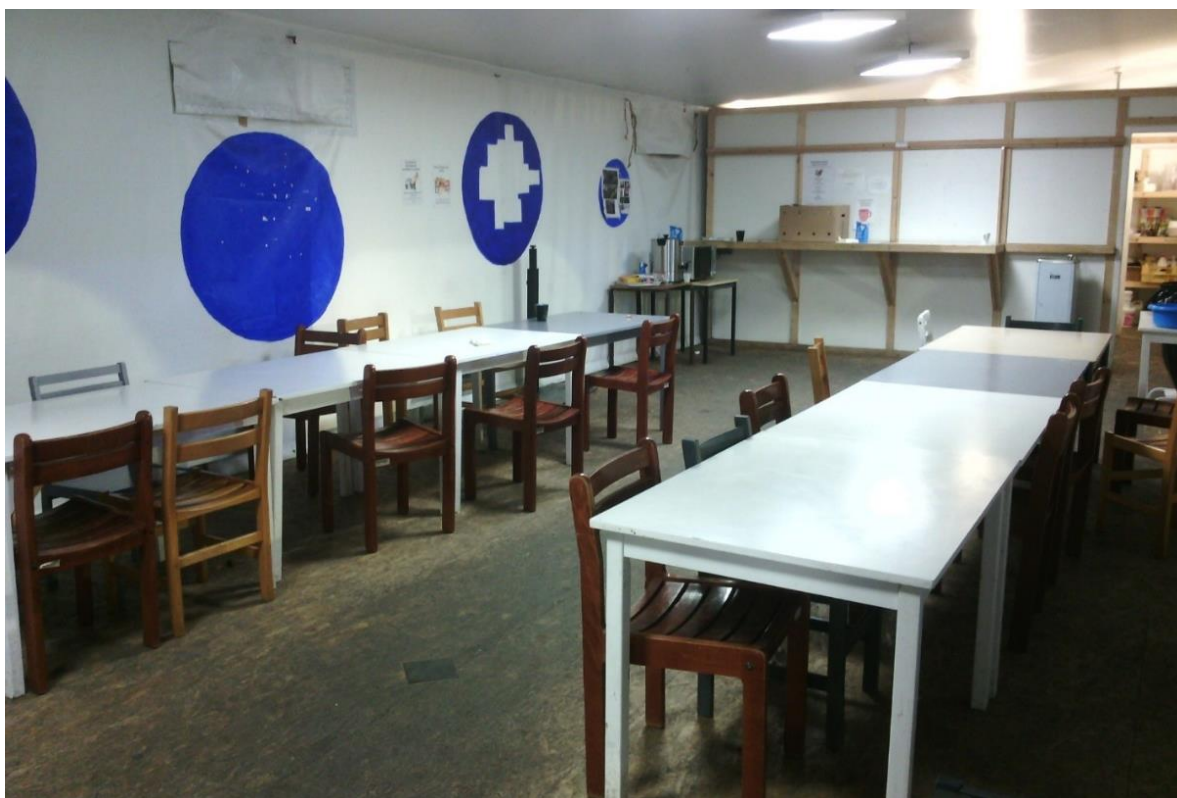
Le fait temporaire, une limite ?

Le *turn-over* important des hébergés de la halle et le non-séjour des accueilli·e·s de la bulle ne permet pas de satisfaire le critère de « période relativement longue » de séjour dans l'institution de Goffman. Les accueilli·e·s de la bulle ne dorment qu'exceptionnellement dans la bulle sur des lits de camp, on ne peut donc pas dire qu'elle est leur « lieu de résidence ». Le caractère temporaire du séjour des hébergés, qui se limite généralement à deux semaines, est fondateur de l'idée-même de l'institution. L'objectif essentiel du centre est bien de parvenir à faire entrer en moyenne cinquante personnes par jour dans la halle, ce qui signifie en faire sortir cinquante autres. C'est donc non seulement l'enjeu pour le centre, mais la raison même de sa création. Ainsi, n'est-il pas une limite essentielle à la définition du CPA comme institution totalitaire ?

Chez Goffman, les échanges entre le personnel et les reclus·es sont restreints, et la distance entre les deux est la plupart du temps imposée par l'institution. Au CPA, les accueilli·e·s et les hébergés, sont en contact avec un grand nombre de personnes qui ont chacune leurs propres missions et statut dans le centre. La confusion qui peut en résulter ne peut pas vraiment être maîtrisée, en l'espace de seulement quelques jours. De même, il est difficile de nouer des liens dans cette temporalité réduite. Goffman montre que dans les institutions totalitaires il n'existe pas non plus de solidarité de grande envergure et que les groupes d'affinités sont limités.

L'auteur parle de la fonction de « filtre » que peuvent avoir les intermédiaires entre responsable et reclus·es et montre ainsi que les rapprochements entre personnel et reclus·es sont rares et présentent de surcroît le risque de rendre vulnérable le personnel. Au CPA, nous avons pu observer, au sein des îlots d'hébergement de la halle, que les ASE, ASOE et médiateur·rice·s nouent des relations simples mais amicales avec certains des hébergés. Les ASE travaillent trois jours de suite, et quand ils reviennent trois jours plus tard il·elle·s changent d'îlot. Malgré tout, il leur arrive de reconnaître un hébergé, et c'est de plus le plus souvent eux·elles qui répondent à leurs questions pratiques. Lors des repas, les ASE qui servent mettent parfois de la musique ce qui donne une ambiance chaleureuse au « restaurant » de leur îlot, qui est aussi décoré de manière spécifique. Ainsi, si le cadre général, le menu et le mobilier sont les mêmes, les îlots se différencient par la décoration, l'organisation propre de l'ASE responsable et sa manière d'accueillir et de parler aux hébergés

Le caractère temporaire de l'hébergement empêche aussi la formation de relations stables et l'expression de revendications collectives de la part des hébergés demandeurs d'asile. Ils savent qu'ils ne sont supposés que passer dans cette enceinte, et un bon nombre d'éléments décrits par Goffman semblent être le résultat d'un temps long passé dans l'institution. Pourtant, l'on distingue des similarités entre les relations du personnel aux demandeur·se·s d'asile au CPA et les relations décrites par Goffman dans *Asiles*.



L'intérieur du restaurant bleu. Ici vide, il est parfois occupé par des hébergés pour discuter en buvant un thé.

Source : cliché personnel.

Les demandeur·se·s d'asile sont-il·elle·s des reclus·es ?

Il faut nous demander par ailleurs si les accueilli·e·s et hébergés peuvent être appelé·e·s reclus·es, une « masse des personnes dirigées » (*ibidem*, p.49). Goffman montre que les reclus·es entrent parfois dans l'institution totalitaire volontairement, semi-volontairement, ou contre leur gré. Il·elle·s ne peuvent en sortir, le cas échéant, que dans un cadre réglementé. Cela correspond au CPA.

Dans les premiers mois, la bulle faisait aussi « accueil de jour » et accueillait ainsi des hommes seuls pour la journée, leur permettant d'être au chaud, de boire du café ou du thé, et d'avoir une connexion internet, mais pas d'être *inclus* dans l'hébergement de la halle. Ce système a été stoppé au bout de quelques mois, car il créait des difficultés : bulle surpeuplée, rixes entre ceux qui allaient être hébergés et les autres. Ainsi, seuls les hébergés d'un autre centre à proximité, surnommé « La Boulangerie » peuvent, dans les derniers mois, venir dans le cadre de l'accueil de jour dans la bulle. Les femmes et familles, elles, ne viennent la plupart du temps que pour quelques heures, pour faire une évaluation, être orientées vers la CAFDA¹⁶ puis vers un hébergement.

Goffman parle de cinq groupes de personnes qui vivent dans une institution totale : les personnes sans capacité de subvenir à leurs besoins mais inoffensives, les personnes dans le même cas mais potentiellement dangereuses, celles qui représentent une menace intentionnelle, ceux·elles

¹⁶ CAFDA : Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile.

qui vivent ensemble de manière à mieux réaliser une tâche, ceux-elles qui cherchent à se retirer du monde (*ibidem*, p.46).

Malgré la différence de situation entre les reclus·es de Goffman et les demandeur·se·s d'asile du CPA, il semble possible de dire qu'il·elle·s vivent *une vie recluse* au moins au niveau administratif. Les accueilli·e·s et hébergés peuvent correspondre au premier groupe de Goffman – les sans capacité de subvenir à leurs besoins mais inoffensif·ve·s, dans le sens où l'institution se donne la mission de les « réparer », comme les personnes malades mentales, mais au sens administratif et juridique. En se rapprochant des critiques associées au CPA, le quatrième groupe - ceux-elles qui vivent ensemble pour mieux réaliser une tâche – peut permettre de dire que l'institution sert le but de mieux *gérer*, de mieux *trier* les migrant·e·s. Dans tous les cas, l'entrée dans le centre est présentée comme une chance dont la personne doit se montrer reconnaissante.

Qui domine qui ?

Enfin, Goffman parle du personnel comme étant les individus plus ou moins directement en contact avec les reclus·es, partageant les mêmes espaces et les mêmes temporalités mais exerçant une domination. Dans cette étude, parler du « personnel » de manière générale semble difficile au premier abord, puisque nous différencions au moins trois différentes catégories de personnel chez Emmaüs Solidarité, en plus du personnel de sécurité et des bénévoles. Nous avons déjà montré par ailleurs qu'il y a au centre d'autres catégories de personnel, comme les agent·e·s de l'OFII et les médecins du pôle santé, que nous n'avons pas pu intégrer dans notre observation.

La multiplicité de ces statuts fait s'intercaler différents niveaux de domination. Certain·e·s du personnel de l'association s'opposent à la politique migratoire de l'Etat. Le fait que ce soit eux·elles qui gèrent le centre et soient plus présent·e·s dans le CPA que les agent·e·s de l'Etat leur permet de le dire parfois haut et fort au sein du centre. Plus souvent, il·elle·s s'arrangent plutôt au sein de leurs interactions avec les règles en trouvant les failles ou les mécanismes du système pour rester en accord avec leurs valeurs, comme nous l'avons montré par l'extrait d'entretien avec Lucie qui considérait que certaines choses ne faisaient pas partie de son « job » (*op.cit*, 22 mars 2018). Ces arrangements sont appelés « adaptations secondaires » par Goffman et leur analyse dans le cadre du CPA fait l'objet du dernier chapitre. Dans ce contexte où beaucoup d'acteur·rice·s se côtoient, qui *fait* le système ? Est-ce Emmaüs Solidarité, qui a conçu le centre ? Est-ce le personnel intermédiaire, qui est, selon Goffman, le plus fidèle aux valeurs de l'institution ? Est-ce l'Etat, qui finance et qui dirige à distance ? Finalement, les catégories de « personnel » et de « reclus·es », une fois leur hétérogénéité présentée, permettent bien de présenter les interactions sociales en cours au CPA.

Après ces éclairages importants, nous proposons ici de discuter quelques éléments de l'analyse de Goffman pour les placer dans le contexte du CPA. Nous développons ici brièvement le types de relations sociales qui peuvent avoir lieu dans le centre, l'opacité institutionnelle, quelques « techniques de mortification », l'effet du caractère temporaire comme une oppression, et les éventuels espaces de libertés laissés aux accueilli·e·s et hébergés.

L'opacité institutionnelle

L'institution totalitaire a peu d'objectifs officiels et ils sont loin d'être atteints, nous dit Goffman, ce qui n'empêche pas le personnel de s'en réclamer lors d'actions ou de décisions contestées. Comme Goffman le décrit, « en franchissant le seuil de l'établissement, l'individu contracte l'obligation de prendre conscience de la situation, d'en accepter les orientations et de s'y conformer » (Goffman et Castel, 2013, p.242). Il·elle est ainsi censé·e répondre à ses obligations, et notamment, signer le contrat d'entrée pour les hébergés, puisqu'après tout, l'institution est créée spécialement pour lui·elle. Chez Goffman, ses récriminations rencontrent l'énonciation des objectifs officiels de l'institution pour toute justification. Les demandes faites au personnel d'Emmaüs Solidarité, le plus souvent sur la destination du transfert ou pour être transféré avec des amis, sont souvent au moins entendues et au mieux suivies et arrangées le jour du transfert. Comme nous le montrerons, les salarié·e·s d'Emmaüs Solidarité montrent dans leurs entretiens qu'ils font tout pour aider au mieux les hébergés, face à la « grosse machine » de l'asile (entretien avec Louis, médiateur de la halle, 13 mars 2018). Mais pour les besoins de l'institution, les reclus·es sont tenu·e·s dans l'ignorance des décisions qui les concernent (Goffman et Castel, 2013, p.51). La destination d'un transfert n'est par exemple pas communiquée directement à l'hébergé :

Extrait du Carnet de terrain I, p103, 11 janvier 2018 :

Ce soir j'aide Stella à servir les repas dans l'îlot bleu. Les transferts sont affichés et les rendez-vous pour la préfecture le lendemain aussi. Un homme s'approche et demande à Stella quelle sera la destination du transfert le lendemain. Naturellement, elle baisse les yeux sur sa liste, et lui indique que ce sera vers le 94 et la Normandie. La liste qu'elle a consultée est la même que celle affichée, à ceci près qu'elle mentionne la destination. Du coup, les hébergés demandent. Mais si l'un d'eux ne demandait pas, parce qu'il n'y pensait pas ou qu'il n'osait pas ?

L'institution totalitaire ne communique pas les décisions prises pour les reclus·es, « car informé de ces projets et des désagréments qui risquent d'en résulter, celui-ci pourrait délibérément en contrarier l'exécution » (Goffman et Castel, 2013, p.129). C'est exactement ce que Louis exprime dans cet extrait d'entretien :

« Pour les transferts, par exemple aujourd'hui on avait une liste de quinze personnes, on a toujours cinq personnes en surbooking, c'est des personnes qui sont appelées quand même, mais au cas où, s'il y a des personnes qui sont pas présentes, on fait partir les surbooking quoi.

- Ah ok, mais ils sont pas prévenus qu'ils sont en surbooking ?
- Ben non, sinon ils viendraient pas.
- C'est en prévision ?
- Voilà. Il y en a toujours qui viennent pas, qui aiment pas la destination et du coup ils évitent un peu le truc. »

Entretien avec Louis, médiateur dans la halle, 13 mars 2018

Il est en effet de notoriété que la plupart des demandeur·se·s d'asile souhaitent rester en Ile-de-France, lieu d'opportunités et de relations.

L'opacité est aussi ressentie à cause de la diversité des personnes qui travaillent au centre. Les hébergés, surtout lorsqu'ils viennent d'arriver, ne savent pas encore à qui s'adresser en fonction de

la demande. J'ai ainsi souvent expliqué le code vestimentaire : bleu pour les bénévoles, beige pour Emmaüs. Après un certain temps, les hébergés savent très bien à qui s'adresser directement.

Les préjugés sur les migrant·e·s

L'institution, en poursuivant ses buts officiels, garde ses décisions opaques et installe une vision du bon ou de la bonne accueilli·e ou hébergé. Chez Goffman, le personnel voit les reclus·es comme une masse indifférenciée. Le·a reclus·e est rééduqué·e, transformé·e « en fonction de quelque norme idéale » (Goffman et Castel, 2013, p.121), c'est-à-dire qu'on assigne aux reclus·es une image idéale et une norme de comportement. Si le CPA n'a pas vocation à changer l'humain, il affirme quand même lui donner un accès digne à ses droits. Un certain romantisme à l'égard du·de la migrant·e existe, et le personnel peut lui attribuer une « figure », c'est-à-dire des traits moraux (Kobelinsky, 2010). Nous avons souvent pu entendre dans les discours politiques, associatifs ou bénévoles une vision romantique du·de la migrant·e, qui a traversé de grandes épreuves, qui a vu des proches mourir, qui a survécu·e, et qui mérite désormais un accueil et un statut de réfugié·e, pour les horreurs qu'il·elle a fuies et pour sa bravoure. Ceci rejoint l'analyse de C. Kobelinsky lorsqu'elle décrit les « figures » attribuées aux demandeur·se·s d'asile par les travailleur·se·s sociaux·ales : celles du « héros », développée ci-dessus, de l'« imposteur » et du « débrouillard » (*ibidem*).

Une caractéristique préjugée des migrant·e·s est aussi que ces personnes n'ont aucune ressource, et j'en ai moi-même directement fait les frais, en aidant quelqu'un sans le consulter :

Carnet de terrain II p.14, 22 janvier 2018 :

Après avoir aidé pour interpréter une évaluation côté famille, je fais partir le père à la CAFDA. Il est convenu qu'il puisse y aller sans ses trois enfants et sa femme, qui est enceinte de sept mois et qui peine à se déplacer. J'explique le trajet à faire en métro jusqu'à la CAFDA, je vais même l'accompagner jusqu'à la station. Il me confirme que c'est la première fois de sa vie qu'il prend le métro.

Je décide de lui payer ses deux tickets, aller et retour. Le CPA donne des tickets de métro aux familles lorsqu'elles se rendent dans leur hébergement, mais pas pour la CAFDA. Il se débrouille très bien puisqu'il est de retour vers midi et quart, juste après que ça fille soit venue me demander dans un très bon anglais quand son père allait revenir.

Pour obtenir un certificat de grossesse, malgré le ventre de sa femme qui ne laisse aucun doute, il·elle·s doivent ensuite se rendre à la Protection maternelle infantile (PMI). De nouveaux tickets sont à payer, mais cette fois pour toute la famille. Sans dire que j'ai payé les deux précédents de ma poche, je dis à l'homme que je n'ai plus de tickets lorsqu'il me demande. Il sort alors un billet de 200€ de sa poche, et me demande si je pense qu'il passera dans la machine. Je lui conseille de demander au guichet.

Dans cette anecdote de ma mission de bénévole, on voit bien que ce sont mes préjugés qui ont mené mon action, et non l'expression d'un besoin par ce père de famille.

Mais ce qui prédomine, ce sont des idées sur les personnes en fonction de leur nationalité. Les Afghans seraient par exemple plus agressifs, moins impressionnés par l'autorité. Karim, ASE dans la bulle, me confiait lors d'une discussion informelle les problèmes récurrents avec les familles koweïtiennes et irakiennes. Il insistait sur le fait qu'au bout de plus d'un an d'expérience, il pouvait

dire qu'elles étaient vraiment « vicieuses » : il·elle·s essaient toujours de manigancer, de trouver une nouvelle raison pour dire qu'il·elle·s sont prioritaires sur les autres (carnet de terrain, 23 mars 2018). Pour Lucie, « les somaliennes c'est les pires : elles sont têtues, t'as beau les connaître depuis longtemps, elles peuvent t'insulter et te dire qu'elles sont jamais passées dans le centre » (entretien, 22 mars 2018). Il va de soi que de telles considérations essentialistes influencent la manière de s'adresser à quelqu'un·e. Pour Goffman, cette identification automatique est un des facteurs centraux de contrôle social. J'ai même un jour entendu une coordinatrice dire, lorsqu'on a vu des hommes fumer dans un endroit où c'est interdit : Ah je vais aller engueuler les Afghans. J'adore ça, c'est mon passe-temps préféré ! (carnet de terrain I p.98, 9 janvier 2018). Au contraire, les travailleur·se·s sociaux·ales peuvent récompenser des comportements qu'il·elle·s estiment louable :

« Par exemple hier j'en ai eu une [femme], qui a été honnête. Elle m'a dit : Moi je suis arrivée en décembre, - donc plus forcément primo-arrivante tu vois, et qui m'a dit : Mais moi j'ai jamais été à la rue, j'ai dormi chez une amie. Elle m'a dit : Mais elle peut pas me garder. Ben elle, exceptionnellement, comme elle a été honnête, on a pu la prendre en charge, tu vois ? Alors qu'elle n'a jamais dormi dans la rue ! »

Entretien avec Lucie, ASOE bulle, 22 mars 2018

Les préjugés forment de manière évidente les relations sociales, et donc les chances des demandeur·se·s d'asile pour leurs projets dans l'interaction.

Quelques techniques de mortification

Les « techniques de mortification » décrites par Goffman sont dégradantes et modifient progressivement les certitudes du·de la reclus·e. Il liste : l'isolement, les cérémonies d'admission, le dépouillement, la dégradation de l'image de soi, la contamination physique et la contamination morale (*ibidem*). Nous développons ici l'idée de la cérémonie d'admission, très claire au CPA, de la dégradation de l'image de soi par le cadre imposé et des deux types de contamination. Puis, nous montrons comment, selon nous, le fait temporaire précédemment utilisé comme nuance à l'application du concept d'institution totalitaire peut en fait constituer une technique de mortification propre au CPA.

Au CPA, ce que Goffman appelle la cérémonie d'admission dure une grosse demi-journée, et dispose d'un lieu spécifiquement destiné à l'admission, appelée « inclusion » : la bulle. Nous avons déjà décrit l'entrée, l'information de l'OFII, l'énonciation du règlement par Emmaüs Solidarité, l'évaluation, la signature du contrat, puis le déplacement de la bulle à la halle avec, le plus souvent, un·e bénévole pour faire cinq photos d'identité à la machine, l'accueil dans le bureau de l'îlot jaune, l'échange des photos contre la carte d'hébergé, des draps et un kit d'hygiène, avant de finalement découvrir sa chambre et de trouver son lit.

Lors de l'évaluation dans la bulle, chaque futur hébergé signe un « contrat d'accueil – centre humanitaire de Paris ». Ce document dresse sur un verso le principe de la « prise en charge » à la halle, la durée de cinq à dix jours, et le rendez-vous avec les services de l'Etat. Mais surtout, ce contrat précise les trois engagements que l'hébergé prend à l'égard du dispositif : respecter le

règlement intérieur, accepter la proposition d'orientation faite par les services de l'Etat, et quitter l'hébergement en cas de refus de cette proposition. Puis, Emmaüs Solidarité s'engage à la prise en charge complète, pour une durée de cinq à dix jours, et à garantir la confidentialité à l'égard de l'hébergé (contrat d'accueil, centre humanitaire de Paris). Les contrats sont présentés dans la langue de la personne hébergée et leur contenu est en quelques sortes un résumé des présentations de l'OFII et du·de la médiateur·rice de la halle juste avant de sortir de la bulle.

Pour Goffman, passer un contrat lors de la cérémonie d'admission « c'est s'affirmer en tant qu'individu doté d'une personnalité et d'une existence précise » (*ibidem*, p.230). Dans *Asiles*, il parle plutôt d'un contrat implicite en termes de droits et de devoirs, mais dans notre cas d'étude, un document est véritablement signé et constitue un rite, au sein de l'évaluation, de transition entre l'avant et l'après, entre l'extérieur et l'intérieur du centre. Ici, le contrat est bien un document qui présuppose la personnalité de l'individu, et par la signature duquel le futur reclus accepte en fait de se voir attribuer cette personnalité, puisque « l'admission à l'institution signifie l'accession à ce que l'on pourrait appeler un statut prédéterminant » (*ibidem*, p.117).

Notons l'opposition du terme du CPA « inclusion » avec celui de Goffman « reclus ». Au CPA *les inclus* sont les nouveaux hébergés. Par le terme d'inclusion, l'institution prétend avoir un rôle intégrateur, inclusif, c'est-à-dire inclure dans un ensemble, un tout, quelqu'un de nouveau. On peut retrouver dans ce terme la considération des hébergés comme une masse uniforme. En revanche, on ne parle pas au CPA de reclus·es ou d'exclusion, mais uniquement d'arrêt de prise en charge. Le contrat signé précise d'ailleurs bien qu'il pourra faire l'objet d'une résiliation « en cas de manquement au règlement intérieur ou au présent contrat ».

Toutes ces étapes de l'inclusion sont séparées par un temps d'attente qui varie, et qui peut parfois être très long. Comme nous l'avons déjà montré, parfois les nouveaux hébergés viennent à bout de tout cela après l'heure du déjeuner. Quand Goffman parle de punitions et de faveurs distribuées aux reclus·es, l'on peut penser à la *black list* qui est censée dissuader les hébergés de se battre, de fumer dans leur chambre, de consommer de l'alcool dans l'enceinte du centre, ou de voler. Ces règles sont somme toute classiques dans les établissements publics par exemple, mais dans le cas du CPA, nous avons déjà montré qu'une expulsion signifiait la perte de toute aide matérielle de la part de l'OFII, et qu'elle constitue donc une vraie menace.

Les procédés de mortification présentent aussi le fait de devoir demander l'autorisation pour la moindre des choses, ou de se voir contrain·e à donner des signes de déférences, ce qui participe de la dégradation de l'image de soi :

« Une forme de mortification plus diffuse consiste à imposer à l'individu un rythme de vie qu'il estime lui être totalement étranger et un rôle qui lui fait abandonner tout ce qui pouvait le distinguer des autres. » (*ibidem*, p.65-66)

Demander la date ou la destination d'un transfert, comme nous l'avons évoqué plus tôt, peut constituer une humiliation pour l'hébergé. Il est arrivé que certains hébergés ou certain·e·s accueilli·e·s demandent l'autorisation pour des actions qu'ils ont la possibilité de faire librement, comme aller aux toilettes ou prendre un autre café dans la bulle, ou bien sortir du centre depuis la halle. Lorsque c'est arrivé, l'agent de sécurité présent ou le·la bénévole à qui l'on demandait

l'autorisation répondait souvent en souriant, que bien sûr, c'était possible. Le fait que les demandeur·se·s d'asile supposent ces actions soumises à autorisation reflète leur perception de centre comme une institution de domination et de réduction des libertés.

Dans la continuité, Goffman aborde le sentiment du·de la reclus·e d'être contaminé·e au sein de l'institution totalitaire. D'un point de vue physique, le·a reclus·e se sent exposé à une sorte de violation de son moi intime, du fait de la promiscuité vécue avec les autres et de la possession de ses informations personnelles par les salarié·e·s. La contamination est ainsi ressentie à cause de « tout un système de relations sociales imposées par la force » (*ibidem*, p.71).



Une chambre dans la halle.

Les chambres du CPA comptent quatre lits et parfois cinq (le cinquième lit étant en hauteur), dans un espace très réduit qui ne dépasse probablement pas les 15m².

Source : cliché personnel.

D'un point de vue moral, l'effet d'être hébergé dans un centre pour demandeurs d'asile peut mener la personne à se couper de sa personnalité et de son histoire, par peur des autorités, qui deviennent exactement la projection de ce sont le demandeur d'asile a peur, et cette situation « blocks any successful attempt at a healthy integration or reintegration of the ego » (Chan et Loveridge, 1987, p.753). D'autre part, au CPA, les places dans les îlots et les chambres sont attribuées sans critère, alors que la cohabitation de différentes communautés est souvent désignée comme étant conflictuelle, comme lors de rixes à Calais début février 2018. Pour Goffman, ce « mélange » peut « donner au reclus l'impression d'être contaminé par le contact de co-détenus indésirables » (*ibidem*, p.72). Cet aspect a très peu été observé ou entendu lors des discussions sur le terrain, mais cette situation en fait tout de même état :

Carnet de terrain III p.31, 8 mars 2018

Alors que je faisais passer cinq nouveaux au photomaton, l'un d'eux a demandé à son ami de surveiller son sac lorsqu'il rentrerait dans la cabine. Voyant que son ami le regardait de loin, il lui a dit, en colère : Allez, surveillance vraiment ! On est avec des Arabes ici !

Enfin, alors qu'au premier abord, il constituait une contradiction avec la définition de Goffman, le caractère temporaire du passage dans l'institution peut selon nous avoir les effets d'une technique de mortification. Les uniformes, châtiments, dépouillements ou inventaire d'objets personnels n'existent pas au CPA. Pourtant, le passage de courte durée dans le lieu empêche de pouvoir accumuler des biens matériels, de s'approprier son espace, ou de prendre des habitudes. Dans les chambres, un casier par lit est à disposition, mais il n'y a pas de cadenas pour le fermer. Ainsi, l'on recommande à plusieurs étapes de l'inclusion aux hébergés de garder sur eux tous leurs effets personnels importants : téléphone, argent, documents. Les vols sont courants, apprennent-ils à leur arrivée, et il vaut mieux ne rien laisser. Cette distance imposée avec le lieu constitue sans doute un élément dégradant d'oppression mentale et de stress pour les hébergés, contraints d'être toujours sur leurs gardes et garder toutes leurs affaires sur eux.

Enfin, pour Goffman, les « adaptations primaires » sont les manières du·de la reclus·e de devenir le·a membre normal·e, programmé·e pour l'institution. Elles s'opposent aux « adaptations secondaires » qui désignent les pratiques qui permettent à l'individu de « s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement » (*ibidem*, p.245). Le plus souvent, ces adaptations secondaires sont « intégrées », c'est-à-dire qu'elles ne visent que l'avantage individuel et non pas à renverser l'institution. En plus, elles renforcent bien souvent la puissance de l'institution, qui sait les gérer. Ces deux types d'adaptations sont développés dans le chapitre trois à travers la notion de négociation temporelle.

Malgré la diversité des profils et des statuts de nos enquêté·e·s, la distinction goffmanienne entre personnel et reclus·es, ou aidant·e·s et aidé·e·s est structurante. Dans la continuité de la littérature sur les temporalités du *care* et de celle sur ces adaptations, nous avons formé le terme de « négociations temporelles » au sein du centre. Nous préférons cette expression à celle de *process time* parce qu'elle est moins normative, et permet de faire des temporalités des catégories de l'action (Gardella, 2013), sur lesquelles les individus ont une réelle influence. De plus, nous distinguons les adaptations et les stratégies, termes qui ne traduisent pas, selon nous, la même intention dans la relation. Dans le chapitre suivant, nous détaillons donc ces négociations comme un type d'interaction qui ne peut pas aboutir en cas de désynchronisation de la relation.

CHAPITRE TROIS

INTERACTIONS NÉGOCIÉES OU DÉSYNCHRONISÉES AU CENTRE DE PREMIER ACCUEIL : DOMINER PAR LE TEMPS

Dans le contexte de l'urgence institutionnelle, le centre de premier accueil laisse l'opportunité aux individus de s'ajuster, de moduler, de négocier leurs interactions. A certains moments, la structure sociale rend possibles et légitimes des attitudes individuelles cherchant (et atteignant) un avantage. Reprenant de nouveau les catégories générales de Goffman de personnel et de reclus·es, nous montrons que la plupart du temps, les négociations temporelles aboutissent parce qu'elles s'accordent et visent un but commun, des aspirations communes, celui du soutien du·de la migrant·e dans son projet ou dans ses désirs. Ces situations sont définies comme synchronisées, et permettent à l'interaction de se dérouler dans des termes apaisés ou non conflictuels.

Pourtant, parfois, les rapports correspondent beaucoup plus au schéma inégalitaire analysé dans le chapitre deux, et la structure dominant·e/dominé·e (ré)émerge dans l'interaction. Cette désynchronisation peut notamment naître d'une distance temporelle entre les individus de la relation. Elle est, d'une part souvent déclenchée par le personnel, et engage d'autre part des attitudes de domination par le jeu sur le temps. C'est donc dans les cas de phases de désynchronisation que nous pouvons envisager la domination temporelle, et plus encore dans le déclenchement de ces phases. Nous distinguons donc les relations synchronisées des relations désynchronisées, comme deux types de moment sociaux différents.

1. Les négociations temporelles : adaptations et stratégies

Nous avons montré que l'état général induit dans le centre était celui de l'attente. Face à ses différentes conséquences, différentes attitudes sont adoptées par les membres d'une interaction. Nous faisons la distinction entre les négociations conduites par les demandeur·se·s d'asile qui visent plutôt à réussir à vivre avec l'attente et celles qui visent plutôt à se l'approprier grâce aux interactions. Dans le deuxième cas, nous analysons comment les membres du personnel permettent aux demandeur·se·s d'asile de faire valoir leurs priorités en les soutenant.

A partir des enquêtes déjà réalisées sur l'effet du « transit » chez les réfugié·e·s (Chan et Loveridge, 1987), ou sur les effets de l'attente sur eux·elles (Kobelinsky, 2010), nous souhaitons ici montrer comment il·elle·s *remplissent* leur temps au sein du CPA. En effet, les manières de s'adapter aux temporalités de l'immigration et de l'asile ont été traitées dans la littérature (Kobelinsky, 2010 ; Andersson, 2014 ; Rotter, 2016 ; Tisato, 2017). Ces auteur·e·s montrent principalement que le·la réfugié·e peut trouver une manière de n'être pas seulement passif·ve face à l'attente, notamment en insérant « des points fixes pour structurer son temps 'vide' » (Tisato, 2017, p.12). Pourtant, parler de « contrepouvoir » ou de « réappropriation partielle d'une temporalité imposée » (*ibidem*) n'est pas évident, et nous discutons de ce que peut réellement être une « appropriation temporelle ». Le « droit à l'appropriation » de H. Lefebvre inclus l'appropriation temporelle et spatiale d'une situation (Sadri et Sadri, 2012). Ainsi, il est une des

conditions à l'exercice du « droit à la ville », et recouvre à la fois les besoins des individus et une vision collective et inclusive de la relation. Le temps recouvre bien alors un enjeu d'appropriation par les individus, dans un contexte normé qui s'impose à eux·elles et *via* les interactions.

Nous proposons donc ici de distinguer deux types de négociations temporelles : d'une part, nous parlons d'adaptation, ce qui revient à changer son attitude pour la rendre compatible à des circonstances. Ce terme correspondra à la notion d'« adaptation primaire » chez Goffman, qui désigne le processus par lequel un·e reclus·e devient adapté·e à l'institution, c'est-à-dire convient à l'idéal que l'institution se fait de lui·elle. D'autre part, nous parlons de stratégie lorsque la négociation est véritablement un acte de coordination, de combinaison de forces (comme dans le langage militaire) dans une situation donnée pour atteindre un but. Pour nous, les « adaptations secondaires » de Goffman correspondent donc à des stratégies qui permettent de faire ou d'être ce que l'institution ne prévoit pas voire interdit (Goffman et Castel, *op.cit.*).

Pour R. Rotter, l'attente peut être affective, active ou productive (Rotter, 2016). Dans notre développement, nous estimons que l'attente productive correspond à une stratégie dans l'interaction plus qu'à une simple adaptation, c'est donc l'objet de notre deuxième partie. Par contre, l'attente rendue affective ou active correspond plutôt à une adaptation.

a. Les adaptations temporelles des demandeur·se·s d'asile pour mieux vivre l'attente

Nous montrons ici, grâce à la distinction de R. Rotter, comment le rapport affectif et l'action sont mobilisé·e·s par les demandeur·se·s d'asile pour mieux s'adapter à l'attente imposée par le centre de premier accueil. Le CPA, en garantissant les services minimums, ne prévoit pas, en effet, le *contenu* du temps pour la halle en dehors de ces quelques règles déjà présentées. Heures de repas, de sortie, de transfert, ne *remplissent* pas une journée.

De la même manière, le temps d'attente passé dans le centre est difficilement rendu « productif », mais est plutôt « sticky », un temps qui s'écoule lentement qui peut être une vraie souffrance (Griffiths, 2014). L'attente du transfert ainsi imposée revient à contenir le demandeur d'asile dans la patience forcée et la docilité, des signes d'impatience pourraient énerver les responsables. Le centre contient ainsi, par le temps à la fois long et court, le demandeur d'asile dans son individualité.

Goffman observe que les reclus·es ont « le sentiment très vif que le temps passé dans l'institution est perdu, détruit, arraché à leur vie ; c'est du temps à porter au compte des pertes, c'est un temps que l'on doit « faire », « tirer », ou « tuer » » (Goffman et Castel, 2013, p.112). Les hébergés du CPA ont ainsi compris que le temps passé dans le centre était nécessaire pour lancer ou débloquer leur situation. En même temps, il suppose un risque de perte de contrôle lorsque la décision tombe : le temps devient frénétique, ou « frenzied » (Griffiths, 2014) et la capacité d'action diminue avec cette imposition d'un temps administratif et, une fois lancé, incontrôlable. Le départ, qui signifie recommencer, s'adapter de nouveau, ne pas aimer, peut-être, la nouvelle ville ou le nouveau centre, provoque de l'anxiété. Si les hébergés ne sont pas des « reclus » au sein du centre puisqu'ils sortent, entrent, ils sont peut-être des reclus de l'« univers domestique » (Goffman et

Castel, 2013, p.110) de la ville, puisqu'ils n'ont pas le temps de s'installer ni la possibilité de décider quand ils vont partir.

L'attente affective

L'attente affective est notamment le moment, pour les hébergés et accueilli·e·s, de la reconstitution de repères et de relations sociales. Si le CPA offre un certain répit pour les besoins primaires (abri, santé, nourriture), il offre aussi pour certain·e·s l'occasion de se poser et de parler avec des personnes exilées ou locales. Jawad, un des anciens hébergés devenu bénévole continuait ainsi d'appeler une des salariée « mama ». Cette relation d'intimité avait été développée pendant son séjour dans la halle à un moment où il tentait de reformer un cercle de sociabilité autour de lui. Il avait quitté l'Allemagne où il avait vécu et travaillé deux ans avant d'être débouté du droit d'asile.

Nous avons aussi évoqué les conséquences psychologiques liés à l'attente. Pour gérer le stress ou combattre la lassitude, les hébergés vont souvent se promener dans Paris. D. Tisato montre que pratiquer la « dérive », c'est-à-dire la « technique du passage hâtif à travers des ambiances variées » (Debord, 2017, cité par Tisato, *op.cit.*), ne sert pas seulement à passer le temps mais est « une pratique de distraction qui sert à oublier temporairement le fait de vivre dans une temporalité imposée » (*ibidem*, p.13).

« Tu fais quoi depuis trois mois pendant la journée ?

- C'est très difficile. Mais je vais à Good Chance, le théâtre. Il y a des histoires, la danse, de la musique, et... Je reviens. Et je vais dehors. Ca, ça va. Dehors, je marche avec des amis et avec d'autres gens. Et je reviens. »

Entretien avec Artan, hébergé, 15 mars 2018

Marcher change des habituelles postures d'attente : se balancer d'un pied sur l'autre, jouer avec son téléphone, prendre le soleil, boire du thé. Ainsi, se balader est une adaptation qui peut avoir une fonction affective, qui soulage l'esprit, permet l'évasion, permet peut-être de rencontrer des gens, et de sortir de l'invisibilité.

Il semble aussi possible pour certains de se ménager un *moment* à part. Pour les salarié·e·s, il y a bien sûr la salle de repos, à l'étage des bureaux de la bulle. Un hébergé de la halle allait aussi s'asseoir régulièrement dans un renforcement du bâtiment de la halle au premier étage, où il passait quasiment inaperçu. Les jours de soleil, beaucoup s'accouaïent à la rembarde des escaliers d'accès à la halle, pour profiter des rayons de chaleur. Instantanément, des interactions naissaient dans ce lieu public où beaucoup se rassemblaient. Nous pouvons facilement imaginer que pendant les mois plus chauds, il en était de même sur les bancs dans la cour, autour des installations de musculation au dehors et des tables de ping-pong, et sur les terrasses au premier étage.

Tous les soirs, le rituel du repas s'associe à celui de la vérification de la liste : les hébergés cherchent leur nom sur les listes de convocation à la préfecture ou de transfert. Ce rituel est important puisqu'il annonce les événements du jour suivant ou bien la continuation de l'attente. Aucun ne semble oublier, éviter ou rester indifférent à ce moment, qui peut être celui d'un basculement dans un autre état d'esprit.

Les rites et fêtes religieuses, encore célébrées, permettent de donner une structure et un rythme social·e au temps (Durkheim, 1912 ; Hubert, 1904). Si nous n'en avons pas été témoin, nous avons

entendu parler de ces fêtes organisées avec l'aide d'Emmaüs Solidarité pour tous les hébergés du CPA.

Ainsi, par diverses d'attitudes, collectives ou d'isolement, les hébergés peuvent chercher à inclure des pratiques affectives dans leur attente.

L'attente active

D'autres sortes d'activités plus régulières correspondent plus à l'idée de passer le temps *activement* (Conlon, 2011 ; Khosravi, 2014 ; Rotter, 2016). Les demandeur·se·s d'asile enquêté·e·s par D. Tisato disent d'il·elle·s font du sport, travaillent dans l'économie informelle, font du bénévolat ou apprennent le français (Tisato, *op.cit.*). Dans la bulle, les hommes de La Boulangerie jouent régulièrement au foot, au cricket, au volley, avec le matériel – réduit – mis à disposition.

Les cas étudiés par Tisato sont des hébergé·e·s en CADA, et donc des personnes qui résident de manière moins temporaire qu'au CPA. Ainsi, si ces manières de vivre activement l'attente sont en partie expérimentées au CPA, le centre est principalement le lieu des aspirations ou de la découverte de ces possibilités :

Carnet de terrain II p.44, 8 février 2018 :

Je m'en rappelle maintenant, c'était lui qui mardi dernier lors de son inclusion, m'avait demandé où apprendre le français. Je lui avais répondu qu'il allait passer du temps dans le centre, puis être transféré, puis une fois dans la région, trouver des cours de français. Aujourd'hui encore, il m'a reparlé d'une « école » pour apprendre le français.

Abida, accueillie dans la bulle, paraît extrêmement soulagée, après avoir compris qu'elle n'aurait pas le droit de travailler en tant que demandeuse d'asile, lorsqu'elle apprend qu'elle aura toutefois le droit de faire du bénévolat.

A partir de février, l'association britannique Good Chance qui a installé deux petits dômes derrière la bulle pour accueillir migrant·e·s du CPA et d'ailleurs, et accompagner activités plastiques, de théâtre, de danse, de marionnettes, etc, organisaient tous les samedis un *show* pendant lequel les scènes préparées pendant la semaine étaient présentées à un public très nombreux, autant que le dôme pouvait en accueillir. Certains hébergés restent très attachés à ce lieu, et reviennent même après avoir été transférés dans un autre centre. Les shows rassemblaient migrant·e·s, bénévoles de Good Chance, bénévoles d'Emmaüs Solidarité, et aussi salarié·e·s et agent·e·s de sécurité, pour un moment très festif. Ces activités donnent un sens de rythme au centre (Andersson, 2014). Ces moments sociaux spécifiques sont implicitement reconnus par tou·te·s et sont des repères dans la vie quotidienne du centre.

Malgré l'analyse permise entre autres par le travail de Tisato, nous discutons la définition qu'il semble donner de la réappropriation d'une temporalité.

« Il apparaît clairement qu'il s'agit d'autant de stratégies de contre-pouvoir quotidiennes qui offrent aux demandeurs d'asile la possibilité de se réapproprier une temporalité qui leur a été imposée par les institutions, permettant in fine d'amortir les conséquences négatives de l'attente subie. » (Tisato, 2017, p.18)

Si les pratiques citées ci-dessus permettent bien d'atténuer les difficultés, notamment psychologiques et sociales, engendrées du fait de l'attente, nous ne pensons pas qu'elles permettent réellement de se « réapproprier une temporalité ». En effet, nous voyons bien qu'elles concernent plus l'apprentissage de ce qu'il·elle·s sont autorisé·e·s à faire ou à espérer dans le cadre du système. Ces adaptations ne s'expriment pas dans le cadre d'interactions, mais bien d'une relation aux conditions-mêmes de l'attente.

En revanche, nous avons pu à plusieurs reprises aborder le difficile accès des réfugié·e·s au choix, et c'est selon nous un réel obstacle à l'appropriation temporelle. Ainsi, il nous paraît essentiel de présenter la manière dont les accueilli·e·s et hébergés essayent et parfois réussissent à négocier, au sein de leurs interactions, leurs priorités, grâce à des stratégies.

b. Les stratégies des demandeur·se·s d'asile pour leur réappropriation du temps



Des stratégies pour ouvrir des portes.

Les demandeur·se·s d'asile peuvent, dans les interactions, parvenir à atteindre des objectifs personnels.

Source : cliché personnel.

L'interaction offre à l'individu la possibilité d'exprimer ses désirs ou exigences : en faisant part à l'autre de ses aspirations, une synchronisation peut être recherchée. Dans le face à face, chaque sujet cherche à obtenir des informations sur l'autre pour définir la situation et prendre des décisions d'action (Goffman, 1996). Ainsi, dans les interactions et suite au calcul du rapport de force, des stratégies s'expriment pour chercher la synchronisation et rendre le temps *productif*. Orientée vers les aspirations exprimées, l'interaction devient le moment éventuel de succès, d'atteinte d'un objectif.

Dans leurs tentatives de gérer leurs priorités, les demandeur·se·s d'asile sont d'abord confronté·e·s au contexte formel de l'asile et de l'accueil que nous avons décrit précédemment. Malgré sa complexité, une compréhension souvent expresse de ce système et de ses rouages est nécessaire dans l'espoir de trouver les moyens de parvenir à ses fins. Ainsi, les interactions permettent à certain·e·s de trouver le terrain d'affirmation de leurs priorités, grâce à des stratégies mises en place pour pouvoir rendre l'attente productive (Rotter, *op.cit.*) et permettre de préparer l'avenir. Ces stratégies sont aussi appelées « ruses » et se développent dans les situations d'incertitude et de complexité des relations du *care* (Vidal-Naquet, 2014).

Evidemment, la priorité première de la plupart des migrant·e·s est de faire avancer leur demande d'asile. Mais une fois entrés au CPA, ils s'attachent surtout à essayer de maîtriser leur séjour et ce qu'il se passera ensuite. Pour cela, les accueilli·e·s comme les hébergés peuvent avoir recours à des « pratiques discursives », qui permettent de « jouer le jeu des institution en faisant 'profil bas' » (Clavé-Mercier et Olivera, 2016, p.195). Sans en surdimensionner l'effet, nous faisons ici état de stratégies observées au CPA.

Bien « tchatcher »

S'il est possible de repousser un transfert ou de rester en Ile-de-France pour des raisons médicales sur présentation d'un document de santé, d'autres raisons peuvent être invoquées et fonctionner.

« Tout le monde veut Paris. Paris ou autour de Paris. Parce que c'est là où il y a le plus d'amis, c'est là aussi où ils peuvent retrouver le plus de monde, et surtout je pense qu'ils ont vraiment peur de se faire envoyer, genre, dans ce que certains migrants appellent des « villages à vaches », donc genre de 300 péquins et voilà quoi. (...) En sachant que quand tu connais pas la France, tu connais pas la culture etc, les vieux villages avec 300 habitants qui savent même pas ce que c'est un Afghan, d'où ça vient, et qui sont racistes ben... Forcément ça donne pas envie quoi.
(...) Bon, lui il magouille un peu, il a réussi à rester sur Paris parce que c'est un bon tchatcheur, et il s'est débrouillé quoi.

- Comment il a fait ?

- Il a réussi à trouver des recommandations de médecins... Après il a toujours... Bien tchatché, quoi. »

Entretien avec Louis, médiateur à la halle, 15 mars 2018

Ces extraits montrent l'importance, pour beaucoup, de rester à Paris, ou à défaut, en Ile-de-France, et aussi de bien savoir interagir pour obtenir d'y rester. Les observations de l'enquête n'ont pas permis de constater de visu une telle négociation réussie, mais plutôt d'en entendre parler, lors de discussions informelles ou d'entretiens.

Parler au·à la responsable

Carnet de terrain II p.44, 8 février 2018 :

Seif, déjà rencontré mardi lors de son inclusion, s'approche en vérifiant que je parle arabe. Il commence par me demander qui est le responsable ici, le plus haut. Je lui dis qu'il y a différent·e·s responsables, et il insiste : Qui est le plus grand ? Je finis par dire que je ne sais pas, pourquoi ? Il me raconte que sa petite amie est française et qu'il ne voudrait donc pas être transféré trop loin... Soit en restant à Paris soit en allant à Rouen, où elle habite. Je lui explique le fonctionnement des transferts, et il me demande finalement d'expliquer tout cela au téléphone à sa petite amie. J'explique que ce n'est pas Emmaüs qui décide des destinations.

Comme Seif, certaine·s ont pu nouer des relations avec des personnes localement, ce qui justifie leur volonté de rester. En cherchant à parler « au·à la plus grand·e » responsable, il cherche à raconter son histoire à quelqu'un d'influent, qui pourra garantir son transfert dans le lieu de son choix.

Comme nous l'avons déjà évoqué, s'adresser à la bonne personne peut s'avérer une tâche complexe au CPA, tant il y a d'organisations et de statuts différents. Mais au bout d'un certain temps, les personnes identifiées comme responsables sont reconnues et appelées par leur prénom.

Retarder le transfert

Nous avons pu entendre que le record d'un hébergé était d'avoir laissé passer sept transferts. Il est ainsi possible – en rusant correctement, sans doute – de ne pas se présenter pour un transfert, et de trouver un moyen de ne pas se faire renvoyer du centre pour autant.

Rotter montre bien « the usefulness of waiting and its superiority to hastening a negative outcome », autrement dit, attendre est parfois l'objet de la stratégie, pour pouvoir obtenir un meilleur résultat (Rotter, 2016, p.17). Pour P. Hynes, le refus de transfert est une résistance au système de l'asile, comme un défi à l'autorité (Hynes, 2011, p.125). Ici, il s'agit plutôt d'une stratégie qui profite de l'opportunité laissée par la mise en œuvre non systématique des APEC. Ainsi, l'expulsion par la *black list*, n'est donc pas si automatique qu'elle est prévue.

Afin d'éviter les destinations inconnues qui inquiètent, les hébergés repoussent leur transfert de diverses manières. Il s'agit de gagner du temps, en fonction des priorités qu'ils établissent.

Nous montrons donc ici que malgré une certaine confiscation de leur temps (Andersson, 2014), les migrant·e·s parviennent parfois à obtenir des choses qu'il·elle·s souhaitent, à réaffirmer leurs priorités dans le concret et dans le cadre de l'interaction. C'est cela qui, selon nous, peut constituer une véritable réappropriation temporelle. Cependant, au sein du CPA comme dans d'autres institutions totalitaires, il serait naïf de croire que les reclus·es parviennent à cette réappropriation par la confrontation frontale ou l'opposition avec le personnel. Il s'agit bien de faire profil bas face à l'organisation qui leur est imposée. Ainsi, nous devons nous attacher à analyser la manière dont le personnel reçoit ces demandes et négociations.

c. Synchronisation du personnel aux exigences du·de la demandeur·se d'asile

**La synchronisation, ou
regarder dans la même
direction.**

Source : cliché personnel.



Si des négociations ont lieu et réussissent parfois, c'est bien parce que, dans l'interaction, le personnel accepte de participer à la poursuite de l'objectif. Ces « réglages interactionnels » (Cefaï et Gardella, 2011a, p.17) consistent à accueillir la projection des aspirations de l'autre (Goffman, 1996). En effet, dans les discours des salarié·e-s, l'idée d'aider au maximum les accueilli·e-s et hébergés revient systématiquement. Puisqu'eux·elles détiennent des pouvoirs et une influence dans la marche du centre, il·elle-s deviennent allié·e-s dans la négociation temporelle. Il·elle-s permettent de résoudre des parts d'incertitude ou montrent de la sollicitude lorsque les principes de régulations imposent des mesures restrictives ou d'exclusions.

« Quand ils seront transférés, ils auront des travailleurs sociaux intégrés qui vont les aider à faire leur dossier OFPRA¹⁷ par exemple. C'est pour ça que nous on touche pas forcément au dossier OFPRA. On pourrait tu vois, mais déjà c'est pas trop nos compétences...

¹⁷ Le dossier envoyé à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides recense les informations sur le·a demandeur·se d'asile et surtout son « récit » qui doit justifier sa demande d'asile. Les associations aident souvent à la rédaction de ce récit, en français.

On peut le faire selon les personnes tu vois, selon les cas. Moi, je l'ai déjà fait pour un ou deux mecs parce que je voyais qu'il était pommé, et il avait envie d'avancer dessus, et que sinon ça le stressait. Donc je l'ai aidé tu vois.

(...)

Les personnes sont mises sur la liste de transfert par le GIP, donc la préfecture¹⁸, et elles sont validées par l'OFII, et l'OFII en gros met des recommandations, si la personne est malade, si elle a de la famille et tout, pour être transférée dans tel ou tel endroit. En gros si tu veux un schéma général c'est : le GIP dit qui peut partir ou pas, l'OFII module un peu en rajoutant une touche humaine et nous on essaye de faire le petit travail de gestion, en essayant de mettre les gens, genre avec leurs amis, ou on essaye un peu d'arrondir les angles quoi.

- Donc tu y arrives parfois ?

- Ah mais ça on le fait toujours ! C'est-à-dire si des personnes ont envie d'être ensemble, on peut le faire, on peut même retarder leur transfert pour qu'ils puissent rester avec leurs potes qui n'ont pas fini leur procédure.

- Ça se discute avec l'OFII ?

- Non ça on le voit directement sur place [au moment du transfert]. Sauf si les personnes ont des recommandations spéciales, et à ce moment-là on leur donne... Parce que sinon tout le monde pourrait venir en disant : Ben attend je suis malade, alors que le mec prend trois tablettes de dolipranes par jour tu vois ? Il faut savoir faire un tri, mais globalement ils choisissent pas, tu vois. A part si la personne a de la famille.

Et comme ça il y a plusieurs cas qui font qu'ils choisissent pas directement leur ville, mais on les oriente vers des choses qui les arrangent. En fait nous on essaye d'être toujours le plus arrangeant parce que... Cette cohabitation-là, c'est celle-là qui est critiquée par les autres associations, comme le BAAM ou La Cimade, c'est le fait que Emmaüs ait conforté la politique migratoire d'accueil des migrants de l'Etat. Et en fait nous ce qu'on essaye de prouver c'est qu'on est vraiment là pour essayer d'arranger les cas des gens, et que si c'était géré uniquement par l'Etat ben... Ça serait, genre, super arbitraire et un peu injuste quoi. En tous cas, tel que je le vois, tu vois ? C'est pas forcément la vision politique des choses, mais tel que je le vois c'est comme une étape vraiment dans la médiation et dans le compromis quoi. Et c'est clair qu'on aide les gens si on peut, tu vois. (...) Ce sont des personnes très humaines entre l'OFII, le GIP, et le centre, donc ils arrivent vraiment à trouver des arrangements en fonction des personnes, tu vois. (...) En tous cas [notre but] c'est pas de dire : on les envoie dans la grosse machine et ils vont se faire broyer et renvoyer à la rue... »

Entretien avec Louis, médiateur à la halle, 13 mars 2018

Cet entretien exprime bien la tentative, répétée, de répondre aux demandes des hébergés du CPA. Il confirme ce que nous évoquions à propos du temps du *care* qui est nécessairement un domaine de négociations, entre besoins supposés par l'institution et désirs exprimés. Ainsi, je notai :

Carnet de terrain I p.102, 11 janvier 2018 :

Je trouve qu'il y a toujours, de la part des ASE, une réponse positive aux demandes : Tu as un problème ? Attends, on va voir comment faire. Par exemple ce soir : un homme s'inquiète de son renvoi annoncé par la liste des APEC le lendemain alors qu'il a un rendez-vous à l'hôpital dans deux semaines. Stella, l'ASE, le rassure tout de suite et lui dit : Attends, on va voir ça.

¹⁸ Les salarié·e·s du CPA appellent « GIP » la préfecture. Il s'agit en réalité du Groupement d'intérêt public Habitat et interventions sociales (GIP HIS), outil de la Préfecture de Région d'Ile-de-France qui participe à la mise en œuvre du dispositif de premier accueil, organise le suivi administratif des migrants hébergés et coordonne les transferts.

Un autre ASE, dans la bulle cette fois, confiait qu'il lui arrivait de « grossir les traits » dans certains cas, pour rendre une personne assez « vulnérable » pour qu'elle soit prise en charge ou qu'elle puisse rester avec ses proches (carnet de terrain III p.39, 20 mars 2018). Ces attitudes montrent probablement l'inclination initiale de la plupart du personnel à travailler dans l'aide sociale et l'accueil des réfugié·e·s.

Comme nous avons pu le montrer précédemment, une part importante du personnel est en fait issue de l'immigration directe. C'est aussi le cas du personnel de sécurité, qui ne venait pas du domaine de service social à l'origine. Ils soulignent ainsi que l'occasion de travailler au CPA a été celle de réaliser leur côté humain, et le rattachent parfois à leur expérience personnelle :

« Moi j'ai eu un parcours un peu différent, je suis venu étudiant donc j'ai pas rencontré les même problèmes qu'eux en fait. (...) Ce qui m'a choqué, moi, c'est qu'il y ait autant de monde ! Je savais qu'il y avait des gens qui venaient, même chez nous, on les appelle « harraga », qui venaient par petits bateaux. Mais quand on voit, surtout les familles, et les jeunes, les gens qui viennent à la bulle... La moyenne les gens qui viennent à la bulle ils dépassent pas les 20, 22 ans ! Allez, 23 maximum. Je te jure. C'est des 1994, 1995... »

Entretien avec Ibrahim, agent de sécurité, 8 mars 2018

« Je me suis senti dans un monde nouveau [en arrivant au CPA], parce que c'était pas vraiment ce pour quoi j'étais préparé. Tu vois, même si j'ai fait trois ans, quatre ans dans le boulot, c'était plutôt dans les magasins, traquer les voleurs, des trucs comme ça. Mais là, il n'y a pas de voleurs, tu vois ? C'est le contraire même. Voilà, j'ai trouvé que c'était eux qui avaient besoin d'être protégés en fait. (...) J'ai pas à être là pour discuter avec eux mais comme on est dans un autre terrain, vaut mieux marcher ensemble quoi... On sait jamais. Les autres m'accueillent aussi. Profondément, je me dis que j'ai une part de migrant au fond en moi, voilà, parce qu'on a tous immigrés à un moment. On a peut-être pas les mêmes expériences, les mêmes conditions. Mais peut-être que j'ai une petite expérience là-dedans quoi. Sur plein de choses qui sont là, plus souvent quand je parle avec eux, c'est souvent plus pour parler du pays et tout... Pas juste pour montrer de l'autorité ou de les recadrer. C'est juste essayer de les comprendre, vraiment la patience pour avancer, je dis ça aussi : Si t'as pas la patience tu vas pas t'en sortir. Parce que tout va au ralenti en fait. Donc voilà, il faut qu'ils subissent ça pour survivre... C'est dur à dire mais... C'est pas eux, c'est pas nous, mais c'est le système qui est comme ça. Donc c'est un moment à subir... »

(...) Ben on parle avec eux, on leur fait comprendre que ce qu'ils ont attendu dans la rue est beaucoup plus long. Parce que là c'est juste une matinée, juste une demi-journée, voilà de juste tenir, parce que ça va continuer après. La patience il faut l'avoir parce que de l'autre côté aussi, voilà, ils devront patienter à la préfecture... Il faut vraiment s'armer de patience. »

Entretien avec Abba, agent de sécurité, 9 mars 2018

Des stratégies naissent mécaniquement pour contrer les pressions qui pèsent sur les demandeur·se·s d'asile. Nous avons distingué les adaptations, attitudes qui permettent de supporter et de s'accommoder de ces temporalités, des stratégies qui permettent de vraiment négocier les règles énoncées par l'institution, dans le but d'affirmer ses propres priorités. Le temps passé au CPA, s'il consiste bien à *attendre*, est donc bien à la fois une durée et un tempo (Rotter, 2016, p.6) : une durée puisque le temps est cherché à être *rempli*, et un tempo puisque le temps devient un enjeu pour réaliser des objectifs, être productif. Dans cela, les

demandeur·se·s d'asile sont soutenu·e·s par les salarié·e·s et bénévoles qui sont dans une optique d'écoute et d'aide. Pourtant, l'ambivalence entre assistance et contrôle se fait aussi ressentir dans les interactions, lorsque la distance entre les individus est réaffirmée par les aidant·e·s.

2. La désynchronisation des relations



La désynchronisation, ou un moment distancié dans la relation.

Source : cliché personnel.

Nous avons montré que souvent, les stratégies semblent s'accorder dans les relations et viser un but commun, celui du soutien du·de la migrant·e dans son projet ou dans ses désirs. Mais H. Rosa explique que les stratégies temporelles qui consistent à agir et à jouer sur les temporalités sont aussi au cœur des conflits sociaux. Ainsi, parfois, des tensions émergent et amorcent une nouvelle « unité de temps », ce qui rythme la vie du centre. Comprendre comment et quand ces unités de temps alternent avec les autres est essentiel pour comprendre jusqu'à quel point les individus peuvent jouer le temps. Nous avons précédemment montré que jouer le temps pour les demandeur·se·s d'asile pouvait revenir à jouer avec le temps (rendre l'attente affective ou active) ou à jouer du temps (la rendre productive). Nous montrons ici que jouer le temps revient pour les aidant·e·s – salarié·e·s, bénévoles, agent·e·s de sécurité – tout simplement à dominer le temps l'interaction. Le

temps du CPA est structuré par l'alternance entre les moments de synchronisation, qui permettent les négociations décrites précédemment, et de désynchronisation, qui affirment au contraire une relation de domination entre les aidant·e·s et les aidé·e·s.

a. Comment passe-t-on d'une unité de temps à une autre ?

La sociologie des temporalités nous permet de distinguer des unités de temps différenciées qui se succèdent (Durkheim, 1912). Nous montrons que la désynchronisation caractérise certaines unités de temps. L'approche de Rosa qui distingue le temps de l'époque, le temps de l'existence et le temps quotidien nous paraît intéressante pour illustrer les distances temporelles à l'origine des désynchronisations des interactions.

Moments différenciés, moments critiques, rythmes et tempos.

Comme nous avons déjà pu le voir auparavant, l'intérêt de la sociologie du temps est de montrer que celui-ci n'est pas linéaire, continu et divisible à l'infini, mais qu'au contraire, il a une structure sociale, et est notamment composé de moments différents. Nous présentons ici différents concepts de la sociologie du temps qui nous permettent ensuite d'analyser des causes et les pratiques de la désynchronisation. « La pratique n'est pas *dans* le temps, mais [elle] *fait* le temps » (Bourdieu, 1997, p.247) : la discipline, malgré la double relation entre temps et interactions expliquée plus tôt, entend donc surtout analyser la manière dont les individus agissent sur le temps en tant que réalité subjective.

« Le pouvoir d'agir sur le temps, à travers le pouvoir de modifier les chances objectives (...) rend possible (et probable) un exercice stratégique du pouvoir fondé sur la manipulation directe des aspirations » (*ibidem*, p.273)

Comme H. Rosa le rappelle, à partir du moment où une action est possible sur le temps, elle peut entrer en conflit avec une autre. Nous proposons donc ici de montrer comment les négociations, à certains moments, ne sont plus tournées vers l'objectif de soutenir ou d'améliorer la situation d'un·e accueilli·e ou d'un hébergé du CPA, mais bien de (re)conduire un rapport de domination dans l'interaction. « Nous ne pouvons concevoir le temps qu'à condition d'y distinguer des moments différents » (Durkheim, 1912, p.14) : c'est dans cette idée que nous souhaitons montrer que les moments différenciés dans le CPA le sont par l'expression ou non d'un conflit d'aspirations, pour reprendre le terme de Bourdieu.

Le vocabulaire de moments différenciés est fondamental dans la sociologie du temps : l'« ordre universel de succession » (Durkheim, 1912) est composé d'« unités de temps » définies par H. Hubert (1904) ou P. Sorokin et R. Merton (1937). E. Zerubavel parle lui aussi des séquences et des « social cycles » structurants (Zerubavel, 1985, p.10). Des formes d'actions hétérogènes qui peuvent être contradictoires s'enchaînent (Dodier et Baszanger, 1997), et forment ainsi une succession de temps différenciés. Avant de tenter d'en décrire le contenu, il nous faut d'abord questionner la source de leur différenciation.

Des « moments critiques » marquent le passage d'un moment à un autre, et l'intervalle entre deux moments constitue une « unité de temps ». H. Hubert montre dans son étude de « la représentation du temps dans la religion et la magie » que les fêtes ou la fin du mois constituent des « dates critiques » qui « interrompent la continuité du temps » et interviennent comme des « coupures rythmiques » (Hubert, 1904, p.10-11). Ces points critiques marquent donc le passage d'un moment à un autre et rythment la vie sociale : « units of time are often fixed by the rhythm of collective life » (Sorokin et Merton, 1937, p.615).

Le rythme se différencie du tempo. La fréquence à laquelle les moments critiques interviennent marque le rythme social. La cadence des activités au sein de chaque unité de temps marque le tempo. Celui-ci désigne la vitesse à laquelle sont accomplies les actions, le nombre d'actes par unité de temps, alors que le rythme désigne plutôt les variations de tempo, c'est-à-dire, la fréquence à laquelle revient un type de moment (Rosa, 2010 ; Gardella, 2017a).

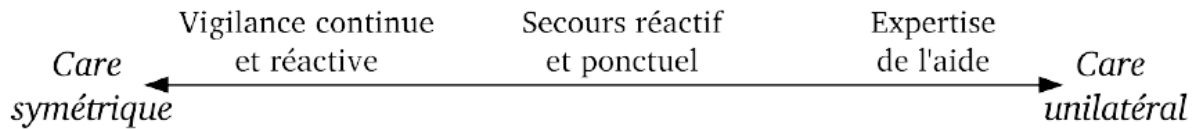
Dans le cadre du CPA, la vitesse à laquelle les entretiens d'évaluation sont effectués chaque jour est par exemple un tempo. Nous avons montré dans la partie précédente ce qui influençait cette cadence : le nombre d'inclusions, le personnel présent, la présence de bénévoles pour accompagner à la halle, mais aussi le temps que chaque ASOE prend pour faire une évaluation, etc. Nous considérons ici que les rythmes marquent l'alternance et la récurrence d'unités de temps pendant lesquelles les interactions sont plus ou moins « synchronisées ». En effet, nous cherchons dans le développement qui suit à montrer que la source d'un changement d'unité de temps est marquée par une asymétrie, une déconnexion des aspirations des individus provoquée par une distance temporelle réaffirmée. Ces asymétries provoquent des tensions, éléments critiques déclencheurs d'une nouvelle séquence d'interaction désynchronisée.

La désynchronisation comme unité de temps dans laquelle s'exprime un pouvoir

En nous appuyant sur les concepts décrits brièvement ci-dessus, nous tentons ici de montrer que la désynchronisation est une unité de temps différenciée de celle de synchronisation. K. Davies écrit que lorsque ses enquêtés se sentaient en contrôle de la situation, le *process time* et le *clock time* étaient « united in harmony » (Davies, 1994, p.288). C'est cette harmonie, à la fois entre temps formel et temps négocié qu'entre temps négocié par le personnel et temps négocié par les migrant·e·s qui est facteur de bonne entente et de relation apaisée. C'est cette harmonie temporelle qui peut être appelée synchronisation.

A l'inverse, le manque de synchronisation, conséquence pour H. Rosa de la modernité et de l'accélération sociale, provoque le conflit. E. Gardella définit « le temps de l'aide comme une épreuve de synchronisation entre production et réception de l'aide » (Gardella, 2017, p.2) : pour lui, la relation d'assistance qui est mise en place au Samusocial de Paris alterne entre moments de synchronisation et désynchronisation entre l'aidant·e et l'aidé·e. Il emploie aussi le terme d'asymétrie : pour lui, l'aide est asymétrique lorsque la distance entre les individus de l'interaction d'aide est marquée, et qu'il n'y a pas de réciprocité. Fait intéressant, il inclut dans cette analyse l'importance de la légitimité reconnue ou non à l'aidé·e pour exprimer son opinion sur l'aide et la construction des institutions qui lui viennent en aide. Dans le domaine de l'immigration, il est clair qu'aucune légitimité n'est reconnue aux bénéficiaires pour imaginer les institutions auxquelles elles sont soumises. Gardella dresse une « typologie empirique des pratiques d'urgence sociale en fonction de leur degré d'asymétrie » allant du « care symétrique » au « care unilatéral » :

**Figure 1 : Typologie empirique des pratiques d'urgence sociale
en fonction de leur degré d'asymétrie**



Source : Gardella, 2017, p.7

Le « care symétrique » est celui d'une réciprocité entre les deux parties, alors que le « care unilatéral » se rapproche d'une logique gestionnaire et de contrôle. La tension entre les deux se stabilise dans le « secours réactif et ponctuel », qui rappelle de manière évidente la mise en place du centre de premier accueil : un secours réactif pour une population importante en grande précarité sanitaire et juridique, mais un secours ponctuel, voué au temporaire. A l'échelle de l'interaction, la synchronisation ou la symétrie peut également être observée, et un moment critique au CPA mènerait donc à une unité de temps de désynchronisation entre les aspirations des individus au cours d'une interaction.

G. Gasparini souligne que dans la langue française, « attendre » peut être traduit en anglais à la fois par « waiting » et par « expectation », ce qui permet bien de faire le lien entre les notions d'attendre quelque chose et d'attendre *de* quelque chose ou de quelqu'un-e (1995). Dans « expectation », il y a aussi une anticipation de ce qu'il va se passer, qui donne dans une certaine mesure un pouvoir de contrôle à l'individu. P. Bourdieu développe également cette idée, en affirmant :

« c'est du décalage entre ce qui est anticipé et la logique du jeu par rapport auquel cette anticipation s'est formée, entre une disposition « subjective » (ce qui ne veut pas dire intérieure, mentale) et une tendance objective, que naissent des rapports au temps comme l'attente ou l'impatience » (Bourdieu, 1997, p.250).

Si la synchronisation est parfois réalisée, elle implique de réels compromis. Elle échoue lorsque des conditions d'inégalités occupent une part trop importante dans la perception de l'interaction. Le sentiment d'attente, à la fois *waiting* et *expectation*, naît donc d'un déséquilibre entre espérances et chances (Bourdieu, 1997), ou entre désirs et circonstances (Flaherty, 2010). Les chances et anticipations peuvent être manipulées, et c'est cela qui rend le temps imbriqué au pouvoir (Bourdieu, 1997). En effet, l'opposition entre *attendre* et *faire attendre* est souvent utilisée par les auteur·e·s pour illustrer le temps comme outil de pouvoir : « le tout puissant est celui qui n'attend pas et qui, au contraire, fait attendre » (Bourdieu, 1997, p.270). Lorsqu'une personne en fait attendre une autre, la relation n'est pas synchronisée puisque faire attendre est une « manipulation of other's time » (Khosravi, 2014, p.1) et permet ainsi d'affirmer son pouvoir temporel.

b. Les asymétries dans la relation, source de moments critiques

Nous montrons ici que la désynchronisation peut intervenir au niveau d'une asymétrie des attentes que l'individu a de l'autre, à cause de références trop différentes, ou bien à cause de la différence des chances entre les individus. Ces asymétries constituent les « moments critiques » qui permettent le déclenchement d'une interaction désynchronisée. Pour illustrer cette idée, nous décrivons certaines circonstances qui touchent à la proximité ou à la distance temporelle entre les individus et qui peuvent mener à une désynchronisation des interactions, rendant la situation moins favorable aux accueilli·e·s et hébergés. Pour cela, nous nous appuyons sur la distinction de H. Rosa entre le temps de l'époque, le temps de l'existence, et le temps quotidien (Rosa, 2010), qui permet d'appréhender le temps à différentes échelles.

Le temps de l'époque et l'asymétrie des attentes

Tous les individus du centre vivent dans le même contexte temporel formel, c'est-à-dire dans le même temps de l'époque (Rosa, 2010). Comme Goffman qui montre que « les normes en usage de la société qui environne l'institution » influencent la manière dont les reclus·es sont accueilli·e·s, N. Casati montre l'influence du contexte social dans lequel s'implante un centre d'hébergement pour réfugié·e·s sur les interactions en son sein (Casati, 2017). Les salarié·e·s de ce centre d'une ville en Sicile, affecté·e·s par un contexte économique difficile, attendent plus d'efforts de la part des réfugié·e·s, et définissent en réalité un niveau de *mérite* pour chacun·e d'eux·elles.

Selon la même logique, nous pensons que le contexte temporel institutionnel qu'ont en commun les individus fréquentant le CPA renforce les attentes envers les migrant·e·s. Malgré les négociations possibles et décrites plus tôt, le personnel donne une grande importance à la ponctualité. Il s'agit, pour les hébergés particulièrement, de se présenter à l'heure aux convocations, de respecter les horaires quotidiens inscrits sur le contrat du centre. Pour les accueillis de jour de La Boulangerie, le non-respect des horaires peut avoir une conséquence sur la journée entière. Ils doivent en effet arriver tous ensemble le matin, guidés par une personne du centre qui ne fait rentrer que ceux qui sont sur sa liste. S'ils arrivent plus tard, ils ne pourront tout simplement pas rentrer et devront passer la journée dehors. La question : Il peut pas arriver à l'heure ? posée par un·e ASE, même avec le sourire et de manière rhétorique, ne promet pas une interaction en faveur du·de la migrant·e, mais plutôt désynchronisée (carnet de terrain II p.38, 6 février 2018).

Pour D. Conlon, le système de l'asile rend le·a migrant·e immobile alors même qu'il·elle est mobile par définition. Cette attribution de la mobilité comme caractéristique principale du·de la migrant·e recouvre en fait une réalité plus complexe mais correspond à l'idéal romantique décrit précédemment. L'immobilité imposée par le parcours administratif et institutionnel de l'asile affecte grandement cette représentation idéalisée, puisqu'elle paraît synonyme de passivité et d'inaction, et donc sûrement pas de mérite (Conlon, 2011). Malgré le temps de l'époque partagé par tou·te·s dans le centre, les salarié·e·s expriment parfois leur sentiment de tout faire, pour des gens qui se contentent d'attendre :

Carnet de terrain III p.22, 20 février 2018 :

Je distribue des sandwiches dans la bulle avec Amira et Wassim (ASE). Wassim insiste : les femmes d'abord. Les femmes, c'est-à-dire pas les hommes ni les enfants. Amira me confirme, en souriant : les enfants ils en laissent la moitié ! Et quand une femme ne remercie pas, Amira marmonne : De rien ! Il faut les éduquer quand même hein !

Ainsi, la proximité géographique comme temporelle entre tou·te·s ceux·elles qui fréquentent le centre peut mener à une plus grande exigence envers les migrant·e·s. Cette exigence a une expression, et c'est une des raisons pour lesquelles un rapport de domination peut faire surface dans une interaction, basée sur cette asymétrie des attentes.

Le temps de l'existence et l'asymétrie des références

À l'échelle de la vie individuelle, H. Rosa parle du temps de l'existence. Puisque beaucoup de personnes travaillant pour le centre d'Emmaüs Solidarité ont immigré à Paris, il nous paraît intéressant d'avoir un regard sur le parcours migratoire de chaque individu au sein du CPA. De ce point de vue, tou·te·s n'en sont pas au même point, et tou·te·s n'ont pas entamé leur parcours en même temps.

« Mais moi en fait, quand je travaille, les migrants me demandent trop par rapport à négocier. Voilà, ils ont trop d'espoir, comme je suis afghan, je suis à la porte, mon poste c'est un poste de jugement. C'est-à-dire que c'est moi que je suis à l'extérieur et c'est moi qui gère ça. Et les Afghans ils ont trop d'espoir : Toi là t'es un Afghan, tu nous aides. Et par rapport aux autres tu nous aides. Et, ce que je suis fier de moi, c'est que je fais la même chose pour tout le monde, je dis : Ecoute : Moi, ici, pour moi vous êtes tous la même chose. Afghans, Soudanais, Irakiens, Pakistanais, tous, vous êtes la même chose. Moi si j'ai une place, je vais pas vous faire différent. Et c'est pour ça que les Afghans ils étaient fâchés contre moi. Ils étaient pas contents. Parce que moi personnellement je respecte la règle de la direction. »

Entretien avec Fayaz, médiateur extérieur, 23 mars 2018

Le thème de l'appel à la solidarité entre communauté de la part des migrant·e·s pour les salarié·e·s est revenu plusieurs fois au cours de l'enquête. Les salarié·e·s concerné·e·s ont parfois reçu des insultes, voire des coups, parce qu'il·elle·s étaient considéré·e·s comme des « traîtres » (entretien avec Lucie, ASOE bulle, 22 mars 2018) lorsqu'il·elle·s osaient affirmer, comme Mohammad, médiateur à la halle : Non mais moi je suis contre le favoritisme. La règle c'est la règle, c'est la même pour tout le monde (carnet de terrain III p.26, 6 mars 2018). Le·a « premier·ère » réfugié·e cherche toujours à installer sa légitimité, et on remarque qu'à cette fin, il·elle se rapporte à « la règle », c'est-à-dire à l'institution à laquelle il·elle se rattache. Par ces mots, Fayaz et Mohammad rappellent qu'ils sont membres légitimes du système du centre et de la société française, que ce sont désormais leurs références.

Même parmi les hébergés, certains mentionnent dès les premiers mots lors d'une rencontre qu'ils sont arrivés en Europe il y a plusieurs années : Je viens d'Irak mais je parle finlandais (parole d'Abu Bakr, carnet de terrain III p.6, 13 février 2018, traduite de l'anglais). Lui, ou Haig lorsqu'il dit qu'il a déjà passé trois ans en Suède avant d'être débouté du droit d'asile et de venir à Paris, veut montrer par là qu'il a déjà une expérience de l'asile en Europe et qu'il n'est pas « nouveau ».

Par cela, ils se distinguent de ceux qui viennent de quitter leur pays d'origine et qui doivent encore découvrir la complexité du système et la vie d'un·e demandeur·se d'asile. Cette distinction faite, un rapport inégalitaire est imposé à l'interaction.

La distance temporelle entre les individus du CPA se mesure donc aussi à leur position asymétrique dans le processus du parcours migratoire, ici représenté comme étant linéaire : les personnes concernées mettent en exergue leur expérience, leurs acquis, et leur point de référence. Cette distinction peut être l'outil de domination d'un·e autre dans une interaction.

Le temps quotidien et l'asymétrie des chances

Les situations au CPA changent naturellement de jour en jour, et des éléments conjoncturels créent ainsi des inégalités entre les individus. Le nombre d'inclusions « à faire » fait par exemple varier la vitesse des évaluations et le temps d'attente d'un migrant avant d'être hébergé. Alors, combien d'entrées aujourd'hui ? Cette question prononcée chaque jour de terrain, comme pour mesurer la température, visait à saisir, en un seul nombre, le type de situation auquel la bulle allait être confronté. Ce nombre fait varier l'humeur ou le stress chez les salarié·e·s ou les bénévoles :

« Combien de temps dure un entretien ?

- Ça dépend, s'il n'y a pas beaucoup de monde, on essaye que ce soit 5 ou 10 minutes, si vraiment on voit qu'il y a trop de monde c'est 5 minutes, pas plus de 5 minutes. On n'a pas trop le temps de détailler...

Entretien avec Lucie, ASOE bulle, 22 mars 2018

Carnet de terrain I p.97, 9 janvier 2018 :

Tout consiste à attendre. Aussi parce qu'« aujourd'hui, il n'y a personne », c'est-à-dire qu'il n'y a pas beaucoup d'inclusions. C'est très tranquille. Attendre l'OFII, attendre la fin des évaluations.

Les jours exceptionnels d'un grand nombre d'entrées, la coordinatrice des bénévoles nous envoyait un mail avec pour objet « ! SOS BULLE ! » : « On est... presque mille dans la Bulle ce matin » (mails du 19 ou du 30 janvier par exemples), pour nous inviter à venir aider en urgence. Mais ce déséquilibre entre les jours intenses et les jours plus tranquilles pour les salarié·e·s et bénévoles, s'il peut être source d'inégalité de traitement entre les accueilli·e·s et hébergés d'un jour à l'autre, ne leur est pas vraiment observable.

Par contre, l'inégalité perceptible est celle de l'attente relative dont nous avons déjà parlé : l'expérience de l'attente est dépendante de celle des autres (Brekke, 2004). Ainsi,

« the thesis is that it is ok to wait for a longer period if the people that one compares oneself to share one's destiny. It is one's period of waiting *relative* to others that matter in the judgement of whether one has waited *too* long » (*ibidem*, p.24-25).

Et malgré les listes et les files d'attentes, qui sont censées proposer un ordre juste, la prise en charge ne suit souvent pas le principe presque universel du « premier·ère arrivé·e, premier·ère servi·e » (Gasparini, 1995). C'est dans ce cas que certain·e·s estiment attendre trop longtemps, jugent la situation injuste et inégalitaire. Par exemple, la rapidité à laquelle une solution

d'hébergement est trouvée, ou à laquelle un homme est pris pour l'entretien d'évaluation ne dépend souvent pas de son heure d'arrivée, mais plutôt de critères administratifs ou logistiques, qui ne sont souvent pas communiqués, et sont donc ignorés. Malgré quelques questions qui osent être posées, l'incompréhension domine. De manière encore plus visible, l'ordre des transferts depuis la halle semble aléatoire et donc injuste. Un homme peut être transféré en trois jours, alors que cela prendra plusieurs mois pour un autre.

« Et j'attends trois mois dans le camp. Trois mois je vis ici dans le camp. Mais maintenant le centre ferme, et ils disent que je dois aller ailleurs. Je vais ailleurs, je dors dans la rue ? (...) Je veux qu'ils me transfèrent. Qu'ils me donnent un récépissé, une carte bancaire, et qu'ils me donnent un logement. Je veux travailler en France, je veux parler français, mais ils me donnent rien. C'est difficile. Ils me disent : Tu vis en France, mais je vis pas en France. Parce que j'ai vécu quinze mois pour un papier, documents. Mais ils me donnent pas de papiers, ils me disent de quitter Paris : où je vais si je quitte Paris ? C'est pas moi qui suis venu ici au camp. Ils m'ont amené en bus de Jaurès ! Je dormais à Jaurès. Ils ont dit : Il y a un camp. J'ai dit : Ok, un camp, c'est bien, j'y vais. Mais maintenant ça fait 3 mois. Pourquoi ils ne me donnent pas de récépissé ? (...) Ca marche pas ici. Je veux bien attendre s'ils m'aident. Un mois, trois mois, huit mois, j'attends, pas de problème. Mais s'ils m'aident. »

Entretien avec Artan, hébergé, 15 mars 2018

Ainsi, malgré la promesse d'accélération des procédures permise par le centre, un séjour sans fin est imposé dans certains cas. Malgré une égalité temporelle prévue, la succession des étapes de l'accueil au sein du CPA paraît souvent injuste et provoque la frustration chez certain·e·s.

Les éléments de distance temporelle décrits correspondent en fait aux éléments déclencheurs de désynchronisation. Ils permettent de remettre en perspective les conditions dans lesquelles les situations de désynchronisation peuvent prendre forme. Ces éléments de contexte général et individuel nous rappellent que la synchronisation des aspirations dans une interaction ne va pas de soi et qu'elle nécessite de pouvoir se distancier de ces tensions. Cela touche à une tension plus générale qui traverse les institutions sociales, c'est-à-dire la tension entre formalisation et personnalisation de l'aide sociale. La formalisation est nécessaire à l'institution en ce qu'elle permet qu'elle existe à travers son cadre. Pourtant, dans l'institution sociale, dans le milieu du *care*, on attend une certaine attention à l'individu particulier. La désynchronisation des aspirations des individus dans une interaction est soumise à cette tension entre formalisation et personnalisation.

c. Jouer le temps : les temporalités de la domination

Il nous paraissait important de décrire, de manière non exhaustive, des éléments qui conduisent à un changement d'unité de temps, c'est-à-dire ces moments charnières appelés « critiques », avant de proposer une analyse des unités de temps moins *harmonieuses*, désynchronisées, où chacun·e semble reprendre le rôle qui lui est attribué ou laissé par l'institution. Ainsi, dans ces interactions désynchronisées, le « jeu de respect mutuel » est « asymétrique, entre usagers et intervenants [dans] leurs alignements formels sur des procédures institutionnelles » (Cefaï et Gardella, 2011a, p.26). Les aidant·e·s peuvent dans ces interactions soit se raccrocher à un temps horaire imposé par l'institution à leur profit, mais forment également l'organisation par ces attitudes de domination.

Par la marge de manœuvre dont il-elle dispose en tant qu'opérateur·rice du dispositif de premier accueil, il-elle installe des normes temporelles et les impose aux accueilli·e·s ou aux hébergés. Nous montrons ici que parfois, les temporalités installées du CPA ont un effet sur l'attitude de l'aidant·e, et qu'à d'autres moments, l'aidant·e mobilise des outils temporels (joue le temps) pour dominer l'interaction.



Montrer la direction : l'aidant·e dans le rôle d'éducateur·rice.

Source : cliché personnel.

Se contenter de la routine

Carnet de terrain II p.29, 30 janvier 2018 :

Mustafa fait patienter les nouveaux inclus en colonne dehors après le portique de sortie de la bulle. Il veut de l'ordre, il fait attention à ça, il s'adresse aux gars sans beaucoup de mots, surtout en désignant des directions et en lâchant quelques consignes. Il demande en arabe : 'Tu t'appelles comment ? Ahmed comment ? d'un ton machinal et sans regard, à part pour le paquet de contrats qu'il tient à la main. (...) Au photomaton : il fait toutes sortes de mimiques pour montrer que c'est bien dans cet ordre-là qu'il veut qu'ils s'assoient en attendant leur tour.

Dans cet extrait de carnet de terrain, on constate que Mustafa fait les gestes d'accueil – effectués le plus souvent par un·e bénévole – sans prendre le temps de s'adresser aux nouveaux hébergés,

de leur présenter la structure ou ce qu'ils vont y faire. En réalité, il effectue les gestes et il donne des indications minimums. Il est bénévole depuis des mois au centre et vient tous les jours, il connaît parfaitement la mission, et l'effectue, ce jour-là au moins, avec distance. Une telle distance est encore plus visible dans cette interaction :

Carnet de terrain II p.47, 8 février 2018 :

Une salariée parlait avec Mohammad de ses vacances dans le bureau jaune, alors que le premier homme du groupe que j'accompagnais attendait, avec moi à ses côtés. Voyant que la salariée ne semblait même pas remarquer notre présence, je demande son nom à l'homme, je trouve sa carte et son contrat, et je dis à la salariée : Je pense qu'on peut l'inscrire, non ? En lui mettant sous les yeux les cartes et les photos. Elle dit juste : Ah oui ! En notant machinalement les infos au dos des photos. Puis, elle lève la tête et hésite entre deux hommes pour lui rendre sa carte et son contrat. Elle n'a pas eu un mot ou un regard pour lui.

K. Davies montre que certaines routines ne sont pas assez flexibles et peuvent parfois dicter les actions au mépris du *process time* (Davies, 1994). Elle parle alors, comme M. Griffiths, des routines qui structurent la vie institutionnelle, comme les horaires de repas, des rendez-vous, etc. Dans la situation décrite, il n'y a pas d'horaire à respecter, mais plutôt un procédé : recueillir les contrats, sortir, conduire jusqu'au photomaton, faire les photos. Puis, attendre devant le bureau de l'îlot jaune, faire passer un par un les nouveaux hébergés pour inscrire leur nom au dos de leurs photos, leur rendre le contrat avec leur carte d'hébergé, donner un kit d'hygiène, et demander d'attendre. Puis – mais c'est souvent un·e autre bénévole qui s'en occupe – les conduire dans leur chambre. Ainsi, en observant Mustafa ou la salariée ce jour-là, on a l'impression qu'il·elle·s gèrent leur mission uniquement comme un procédé, sans se confronter au temps du *care*, à la relation d'accueil. C'est donc le procédé qui prend le pas sur le relationnel, c'est-à-dire ce qui est fixé par l'institution plutôt que ce qui pourrait être attendu dans le cadre d'un travail social.

Khaled : « Il y a des situations qui te font pleurer... Même si tes larmes ne coulent pas, mais dans le cœur tu pleures quoi.

- Lucie : Mais oui c'est ça, combien de fois on a pleuré... Après, à force on se blinde... T'as plus le choix de toutes façons. Si tu te blindes pas, tu restes pas de toutes façons. Moi, j'ai des collègues, elles ont eu du mal et elles sont parties quoi.

Entretien avec Lucie, ASOE, et Khaled, ASE dans la bulle, 22 mars 2018

On parle d'économie de la perception lorsque l'on fait confiance à la monnaie parce que cela nous évite de vérifier à chaque fois sa valeur (Bessy et Chateauraynaud, 2014), et d'économie de la représentation lorsque l'on ne peut pas décrire autrement que factuellement une scène de souffrance (Boltanski, 2007, p.57). L'« apprentissage de pratiques temporelles ajustées, autrement dit de socialisation temporelle » pour les « aidants » (Gardella, 2017, p.14), c'est-à-dire les salarié·e·s et bénévoles ici, est long. On peut donc imaginer qu'avec le temps, et une fois cette socialisation en cours, il·elle·s peuvent parfois faire ce qu'on pourrait appeler l'économie du processus d'accueil. La routine que constitue le procédé linéaire et répétitif de l'« inclusion » et la nécessité de « se blinder » empêcherait d'appréhender une interaction avec l'attention attendue par le·a migrant·e et l'environnement du *care*.

S'impatisenter

Carnet de terrain I p.98, 9 janvier 2018 :

Aujourd'hui Wassim était à l'accueil dans la bulle, et j'étais là quand il expliquait à un père de famille koweïtien qu'il devait se rendre à la CAFDA pour déposer une demande d'asile. Il lui a d'abord expliqué une première fois, en surlignant l'adresse au fluo orange sur une feuille imprimée qui détaillait l'itinéraire entre le CPA et la CAFDA. Wassim n'était pas très clair et montrait les informations sur la feuille tournée dans son sens, et non dans le sens de l'accueilli. L'homme n'avait pas l'air de comprendre et Wassim s'est agacé : (en arabe) Oui voilà, c'est l'adresse ! Ça c'est la rue, il n'y a pas de rue au Koweït ? Il n'y a pas d'adresse ? Mon frère ! Et il formait avec sa main le signe d'agacement qui demande l'attention, alors que l'homme reste sans voix.



« **Ya akhi** » signifie « **mon frère** » en arabe. Le personnel comme les accueilli-e-s et hébergés utilisent souvent cette expression pour demander l'attention.

Source : dessin de réalisation personnelle.

Un lieu du CPA où s'exprime beaucoup l'impatience des bénévoles est la laverie. Ce lieu, dans la halle, permet aux hébergés de laver leurs vêtements. Grâce à un ingénieux système inventé par un bénévole, qui réduit considérablement les mélanges ou les pertes d'affaires personnelles, et ce sont une cinquantaine de machines à laver qui tournent pour les vêtements des hébergés. À côté, des dons de vêtements sont distribués. En expliquant ou en montrant sur un grand panneau illustré, les hébergés demandent un pull, des sous-vêtements, un bonnet... Si ce lieu est essentiel pour eux, il ne l'est pas exactement pour les mêmes raisons que pour Emmaüs Solidarité et les bénévoles qui le font fonctionner.

Carnet de terrain II, p.31, 30 janvier 2018 :

La laverie, c'est plutôt sympa. Il faut présenter les fringues avec le sourire en espérant qu'ils acceptent de prendre ce qu'on propose, parfois pas des choses très belles, surtout les jeans qui ne sont pas slim (en plus eux veulent tous des jogging) et plutôt carrément pattes d'éph. On n'a pas de caleçons mais que des clips en gros coton. Les pulls et vestes sont plutôt cool, et parfois de grande marque. Certains acceptent, hésitent à demander plus car peut-être qu'ils ont peur de trop demander, d'autres sont plus exigeants. Quand un refuse plusieurs fois des choses, on entend dire les bénévoles : Ah il est exigeant ! Ah il est compliqué ! Et même Louis, qui nous a rejoint, a dit : Ah il est plus compliqué que moi !

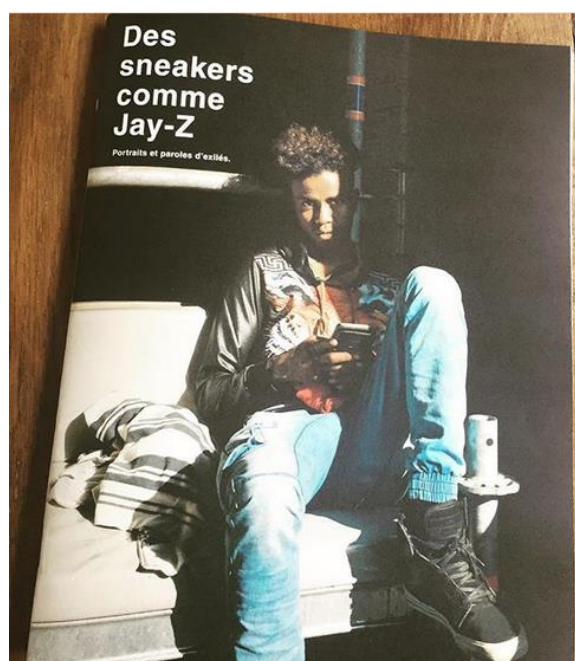
J'étais bien contente de moi quand j'ai réussi à rendre quelqu'un de satisfait après de nombreux essayages. C'est plutôt la bonne humeur, malgré les réguliers mécontents, parce qu'ils attendent depuis trop longtemps ou parce qu'ils n'aiment pas du tout ce qu'on leur propose. On se permet des réflexions entre nous, pour râler contre les « difficiles » ou s'encourager et s'aider. Je me surprends même à finir, moi aussi, par dire à un insatisfait : Monsieur... C'est gratuit quand même...

L'institution veut garantir à chacun d'être vêtu correctement par rapport aux conditions climatiques et de pouvoir laver ses affaires. Mais les hébergés agissent de manière à obtenir de meilleures propositions de la part des bénévoles, qui eux-mêmes perdent parfois leur patience après plusieurs refus. Les hébergés, dans leur quête d'un meilleur vêtement, jouent parfois à l'équilibre : ils vont le plus loin possible dans la patience du/de la bénévole qui plonge dans les grands bacs de dons lavés, pliés et classés par catégorie de vêtement et par taille, et quand ils perçoivent une limite proche d'être atteinte ils redemandent la meilleure pièce qu'ils ont vu jusqu'alors. La première impression est alors essentielle pour savoir comment entreprendre cette négociation (Goffman, 1996).

Selon les objectifs formels, les hébergés devraient être satisfaits dans leur besoin de se vêtir. L'institution ne prévoit pas exactement comment cette distribution doit se dérouler. Ce sont donc les bénévoles qui instaurent à la fois la possibilité de choisir, et la limite au-delà de laquelle il n'est plus possible de refuser le don. Or, l'importance supérieure du choix du vêtement pour les migrants a été mise en avant par quatre bénévoles du CPA. Après leur expérience à la laverie, il·elle·s ont mené un projet de récits et de photographies sur l'importance du vêtement dans les parcours migratoires. Il·elle·s les ont interrogés « sur ce qui se joue à ce moment précis où ils décident de porter telle ou telle tenue » (Des sneakers comme Jay-Z, 10 avril 2018), et montrent que le vêtement – peut-être le premier choix qu'on leur laisse faire depuis longtemps – a une place fondamentale dans l'estime de soi et dans leurs relations sociales. A la laverie, la désynchronisation vient du fait que les bénévoles n'accordent pas la même valeur aux vêtements que les hébergés, et fait naître une impatience chez les premier·ère·s.

**Couverture du catalogue du projet
« Des sneakers comme Jay-Z ».**

*Source : page instagram de sneakerscommejayz
en ligne.*



Merna, une bénévole, a un jour dit « ils ne savent pas être patients » (carnet de terrain I p.106, 12 janvier 2018), alors que trois jours plus tôt je notais dans mon carnet : Il semble que ces gens « savent » attendre, qu'il·elle·s sont habitué·e·s. Il·elle·s prennent sur eux·elles et restent poli·e·s » (carnet de terrain I p.101, 9 janvier 2018). L'impatience et l'agacement vécu·e·s à un niveau personnel et en fonction d'un contexte, influencent l'interaction de manière négative pour les demandeur·se·s d'asile puisqu'elle rappelle une formalité qui est d'ordinaire gommée. Comme D. Cefai et E. Gardella le montrent dans leur enquête sur le Samu social de Paris, il y a toujours, dans la relation d'aide, une forme de contrepartie ou de responsabilisation introduite (Cefai et Gardella, 2011b). La manifestation d'impatience par le geste ou le ton d'un·e salarié·e au CPA est donc, dans l'interaction, un genre de sanction ou de rappel à l'ordre, qui demande implicitement plus d'efforts de la part du·de la migrant·e. C'est ainsi la désynchronisation des attentes qui crée un déséquilibre dans la relation. Le personnel possède toujours le pouvoir, dans une institution sociale, de fixer les termes de l'interaction, et de montrer son impatience, contrairement aux demandeur·se·s d'asile.

« Le pouvoir absolu est le pouvoir de se rendre imprévisible et d'interdire aux autres toute anticipation raisonnable, de les installer dans l'incertitude absolue en ne donnant aucune prise à leur capacité de prévoir. (...) il faudrait recenser, et soumettre à l'analyse, toutes les conduites associées à l'exercice d'un pouvoir sur le temps des autres (...) (renvoyer à plus tard, lanterner, faire espérer, différer, temporiser, surseoir, remettre, arriver en retard, ou, à l'inverse, précipiter, prendre de court) » (Bourdieu, 1997, p.270)

« To some extent, waiting can be interpreted as a form of exchange and power between actors, one where the individuals who has more power succeeds in avoiding waiting since he or she forces others to wait » (Gasparini, 1995, p.35)

Ainsi, les temporalités, soit à travers la répétition, soit à travers une durée, se matérialisent dans l'attitude d'un·e aidant·e qui se contente alors de la routine ou bien montre explicitement son impatience. Dans d'autres cas, le personnel utilise au contraire des arguments temporels pour reporter sa responsabilité ou affirmer sa position de décisionnaire ou de donneur·se de consigne, c'est-à-dire de domination dans l'interaction.

Reporter sa responsabilité

Dans le rythme du CPA, à certains moments, chacun·e semble soudainement reprendre son rôle officiel, lié à son poste. Ce retour au formel et à la hiérarchie permet de « temporize and procrastinate over a decision in order to gain time in a given situation » (Gasparini, 1995, p.41), d'éviter une situation inconfortable en somme, soit en cherchant un·e responsable, soit en remettant la responsabilité d'une décision sur quelqu'un·e d'autre, pour éviter d'en avoir à assumer les conséquences.

Carnet de terrain III p.1, 9 février 2018 :

Dans la bulle, en début d'après-midi, il y a un souci : tout le monde n'a pas eu à manger. Il semblerait que ce soit dû à une distribution de sandwiches mal organisée, qui aurait permis à certain·e·s de prendre

plus d'un sandwich par personne. D'autres sont arrivé·e·s trop tard, il n'y en a plus. Un salarié expérimenté explique à un nouvel embauché : Pour distribuer, tu as besoin de deux personnes, pas plus. Tu commences au fond, et un par un, ils restent assis, voilà. Sinon, si tu te mets debout, ils viennent, ils reviennent... (...) Plus tard, du haut de l'escalier, une responsable parle à un ASE présent et demande ce qu'il s'est passé. Cet épisode a été un moment de tension, on pouvait clairement identifier ceux·elles qui avaient le rôle de fautif et ceux·elles qui « réprimandaient ».

Se réduire à son strict statut professionnel, au contraire de la confusion des rôles, installe un climat de faute, de primatie de l'ancienneté. Devant le souci de responsabilité, chacun·e se rappelle à son rôle et à son statut, notamment confronté·e à la pression de la décision devant la hiérarchie.

Carnet de terrain I p.99, 9 janvier 2018 :

Je fais faire les photos au photomaton. Un des Afghans me dit : Mais moi je veux pas l'asile, je vais partir. Comme je l'ai vu faire, face à cette situation, je reporte et surtout évite de répondre à la question, en disant : Tu pourras le dire plus tard.

Notes prises suite à l'entretien avec Noémie, 22 mars 2018 :

Quand je suis arrivée dans son bureau, il y avait Karim et Lucie (ASOE) qui demandaient l'hébergement pour une femme nigériane. J'ai compris que cette nationalité n'était normalement pas orientée en ce moment, mais il·elle·s essayaient de convaincre Noémie de sa vulnérabilité. Venue pour se prostituer, et incapable de le faire à cause de ses problèmes de santé, elle avait été mise à la porte. Pour les ASOE, le seul moyen de pousser la responsable à accepter de l'orienter était de montrer sa grande vulnérabilité. Noémie a répondu : Moi je vais y aller, je peux pas voir ça, tout ce que je peux dire, c'est : Orientez-la vers la Halte Femmes battues et victimes de traite (accueil de jour). Ou bien, vous voyez avec Maxime, qui arrive bientôt. Quand Noémie a dit ça, les deux autres se sont regardé·e·s : apparemment, Maxime n'a pas l'habitude de se laisser convaincre, il·elle·s préféreraient voir ça avec Noémie. Mais finalement, il·elle·s disent : Il va falloir travailler Maxime au corps pour prendre en charge cette femme. Noémie n'a pas voulu prendre la responsabilité de l'orienter vers un hébergement.

Ici, le report de responsabilité vise à éviter une situation délicate de refus d'hébergement. L'autorisation, elle, pourrait être critiquée par les collègues de Noémie, ou bien même laisser entendre à Karim et Lucie qu'il est toujours possible de faire une exception. La responsable préfère donc jouer le temps et partir sans prendre de décision, ce que ses horaires de travail, cadre temporel formel, lui permettent.

Affirmer son contrôle de la situation

Carnet de terrain II p.15, 22 janvier 2018 :

Dans le bureau jaune, Mohammad crie : Next ! Pour faire rentrer l'hébergé suivant qui doit échanger ses photos contre sa carte et son kit d'hygiène. A chaque fois qu'un nouveau rentre, Mohammad, qui m'a affirmé parler sept langues, sait tout de suite en quelle langue lui parler. Parfois, il le dévisage pendant deux secondes sans expression, pendant lesquelles le gars ne sait pas comment se comporter, s'il doit dire quelque chose ou pas. L'interaction entre Mohammad et l'homme débute souvent par une parole distante, formelle : Bonjour, et Mohammad fronce même parfois les sourcils. Puis Mohammad dit quelque chose que je ne comprends pas, et l'autre homme sourit et se détend d'un seul coup. A partir de ce moment-là, les deux sourient, et parfois rient même ensemble.

Dans certains cas, l'attitude peut avoir pour seul but de montrer, dès le début, un certain rapport de domination. Mohammad veut ici montrer qu'il maîtrise la situation, avant de blaguer avec les hébergés. Ici, c'est lui qui domine le commencement de l'interaction, et cela restera présent jusqu'à la fin : ici encore, on retrouve l'importance de la première impression dans le face à face goffmanien. Début mars, un conflit entre un hébergé et un agent de sécurité évolue en bagarre, violence physique déclenchée par l'agent de sécurité lui-même. A une autre échelle de violence, il arrive que des ASE donnent des jetons pour la machine à café aux nouveaux·elles accueilli·e·s sans expliquer à quoi ils servent : il·elle·s se retrouvent avec ces jetons à la main sans savoir qu'en faire. A travers ces exemples, ce n'est pas l'attitude bienveillante du *care* que l'on observe, mais bien une affirmation de domination formelle voire physique.

Nous avons montré ici quelques situations de désynchronisation, dans lesquelles l'on retrouve la relation à double sens plus tôt évoquée. Le temps – dans le sens de durée, de répétition – a des conséquences sur l'interaction, et l'interaction est le lieu d'un jeu avec le temps – dans le sens de cadre formel, tempo de la relation. Lorsque le cadre formel est trop vague ou en laisse la possibilité, le personnel met lui-même en forme les conditions d'organisation. Le cadre organisationnel formel est donc complété par l'effort collectif et social de mise en forme de l'organisation.

Cependant, il apparaît que les négociations temporelles, tant en faveur du·de la demandeur·se d'asile que d'un rapport dominant·e/dominé·e, ne parviennent à négocier que les tempos, les cadences quotidiennes du centre. Les rythmes sociaux, eux, restent soumis aux contraintes sociales inégalitaires formées par le cadre organisationnel de la politique d'urgence et de l'action conjointe du public et du privé. Ces contraintes trouvent leurs effets dans les moments de désynchronisation de la relation entre les aidant·e·s et les aidé·e·s. L'alternance entre les moments apaisés et de domination crée en réalité un contexte fortement inégalitaire, puisque seul le personnel est en mesure de déclencher une phase de désynchronisation.

CONCLUSION

DOMINATION TEMPORELLE AU CENTRE DE PREMIER ACCUEIL : LE POUVOIR DANS ET VERS L'INTERACTION DESYNCHRONISÉE

Grâce à l'analyse par les temporalités, nous définissons dans notre étude la domination temporelle qui s'exerce dans le centre de premier accueil (CPA) de migrant·e·s à Paris, et en caractérisons ainsi les conditions d'accueil. Cette domination ne consiste pas uniquement en une asymétrie de pouvoir décisionnel attribué par l'organisation, mais en une asymétrie de pouvoir pour synchroniser la relation. Dans cette conclusion, nous présentons la logique de la démonstration et redéfinissons les notions centrales de domination et de synchronisation. Puis, nous proposons une piste d'action pour favoriser une synchronisation plus généralisée dans les relations : créer un espace de réflexivité au niveau organisationnel, en incluant particulièrement les aidé·e·s, c'est-à-dire les demandeur·se·s d'asile dans notre cas.

L'originalité de notre travail tient aux liens que nous introduisons entre les sociologies des temporalités et des interactions pour l'analyse de l'organisation d'une réponse à un problème social et public particulièrement sensible d'un point de vue politique, médiatique et affectif. Nous avons inscrit cette recherche dans la continuité de la sociologie du temps impulsée par E. Durkheim, qui développe l'idée que le temps n'est pas linéaire, mais rythmé par des moments sociaux différenciés et successifs. Le temps est un produit de l'organisation sociale, puisque la société est à l'origine de la différenciation de ces unités de temps qui se succèdent. Grâce aux conceptualisations des sociologues des temporalités, nous avons pu appréhender le CPA dans ses différentes dimensions temporelles : durées, tempos, rythmes, moments, horizons temporels (Hubert, 1904 ; Durkheim, 1912 ; Sorokin et Merton, 1937 ; Elias, 1996 ; Bourdieu, 1997 ; Flaherty, 2010 ; Rosa, 2010). L'interactionnisme développé par E. Goffman et notamment ses travaux consacrés aux structures d'enfermement ont été d'un grand apport pour lier les deux sociologies (Goffman et Castel, 2013). Cela nous a permis de questionner l'exercice d'une domination temporelle particulière dans les interactions internes au CPA, dont l'observation a constitué le cœur de notre travail.

Dans ce mémoire, nous avons interrogé l'accueil proposé au CPA de migrant·e·s installé à Paris, Porte de la Chapelle, entre novembre 2016 et mars 2018. Tandis que les interactions observées se déroulaient de manière apaisée et plutôt *accueillante* pour les demandeur·se·s d'asile, les mécanismes de sélection à l'entrée, de récolte des empreintes digitales à la préfecture ou de répartition géographique des personnes dévoilent un système d'asile de contrôle, dont la mise en œuvre en France est largement contestée par les demandeur·se·s d'asile et leurs soutiens associatifs. Dès lors, le CPA parvenait-il à rendre ces mécanismes de régulation acceptables pour les demandeur·se·s d'asile ? Parvenait-il à rassurer ces dernier·ère·s, et par quelle relation d'assistance ? C'est ce paradoxe, qui fait coexister au CPA deux dynamiques de temps de relation apparemment contradictoires, qui a guidé notre réflexion.

Nous montrons qu'au CPA, l'accueil se déroule dans un contexte de domination temporelle des aidant·e·s – salarié·e·s, responsables, bénévoles – sur les aidé·e·s – les demandeur·se·s d'asile.

Notre thèse est que cette domination consiste, pour les aidant·e·s, à pouvoir non seulement contrôler une interaction désynchronisée, mais aussi la déclencher dans le cas d'une asymétrie dans la relation. Dès lors, l'approche par les temporalités nous a permis d'identifier que le rapport de domination n'est pas uniquement un pouvoir décisionnel des aidant·e·s sur les aidé·e·s, mais qu'il est aussi un pouvoir sur le temps.

Les moments de synchronisation et de désynchronisation se succèdent, formant le rythme de la vie collective au CPA. Dans une interaction synchronisée, les aspirations sont symétriques et imbriquées, orientées vers une même direction (Elias, 1996 ; Gardella, 2017a). Elle se concrétise dans l'écoute, l'entraide, et les individus négocient, ensemble, plutôt les contraintes temporelles de l'organisation que de leur propre interaction – pallier l'attente, s'adapter aux rythmes, retarder un moment butoir, par exemples. La synchronisation peut ainsi être pensée comme le pendant temporel de la symétrie ou de la coordination et implique pour les individus d'être « sur la même longueur d'onde » dans leur rapport à l'institution. A l'inverse, lorsque l'interaction est interrompue par une asymétrie des attentes, des références ou des chances des individus, elle n'est plus l'occasion de négociations mais bien d'une domination. L'interaction est désynchronisée lorsque l'un·e impose son pouvoir temporel à l'autre – se contente de la routine, s'impatiente, reporte sa responsabilité, affirme son contrôle de la situation. La désynchronisation caractérise donc les unités de temps de domination temporelle, et est déclenchée par une asymétrie dans la relation.

Dans la continuité de la littérature existante, nous montrons donc que les aidant·e·s exercent leur pouvoir sur le temps face aux aidé·e·s lors des interactions désynchronisées. La domination temporelle des aidant·e·s s'exerce par leur pouvoir, dans le sens d'une puissance légitime, non seulement de contrôler l'interaction désynchronisée mais aussi de la déclencher lorsqu'une asymétrie est ressentie. L'asymétrie, exprimée en termes de distance temporelle entre les individus, si elle est ressentie par tou·te·s, est concrétisée dans la désynchronisation de la relation par l'aidant·e. D'un contexte de négociations communes, l'interaction passe donc à l'expression d'une domination en faveur de l'aidant·e. Si les rapports de domination dans l'organisation sociale ne se réduisent pas à cette définition plus étroite, cette définition en termes de domination temporelle nous a permis, en revanche, d'identifier que la domination s'exerce à la fois dans l'interaction et dans l'alternance des unités de temps successives.

La double démarche théorique et empirique nécessaire en sociologie pour adopter un regard critique (Lemieux, 2012) nous a permis de comprendre la valeur de l'alternance des moments synchronisés et non synchronisés. En réponse à notre paradoxe initial, il apparaît que la synchronisation des dominant·e·s aux exigences des dominé·e·s ne réduit pas les asymétries de pouvoir, même si elle aide à des formes de prise en charge, grâce à des négociations communes. C'est en effet en direction des exigences des bénéficiaires que sont négociées les temporalités organisationnelles lors des relations synchronisées, apaisées. Ces négociations temporelles ont un réel effet positif sur la relation d'assistance, qui, synchronisée, atténue les contraintes liées aux mécanismes de régulation des populations demandeuses d'asile en France. Cependant, les asymétries de pouvoir sont inhérentes à la structure sociale et aux outils de contrôle et de définition des limites qui la gouvernent. Les négociations dans les interactions ne sauraient résoudre ces asymétries structurelles. Ainsi, la domination temporelle des aidant·e·s au CPA leur donne le contrôle des temporalités des interactions, et permet de confirmer l'ambivalence des politiques de l'asile et de l'immigration en France, entre assistance et contrôle. En guidant, de manière irrégulière

et imprévisible le changement d'unité de temps, les aidant·e·s obligent les demandeur·se·s d'asile à être en permanence prêt·e·s à ces changements, entre soutien et domination, et donc à ne pas pouvoir s'approprier le temps vécu au CPA.

Nous avons d'abord défini l'insertion du CPA dans le dispositif national d'asile, en tant qu'urgence politique et laissant la possibilité d'ajustements organisationnels conduits par les opérateur·rice·s du centre.

L'émergence du CPA comme réponse à un problème social et public est très intéressante à analyser d'un point de vue du New Public Management et de la désignation d'une politique sociale comme urgente (Epstein, 2005 ; Lipsky et Smith, 2011 ; Bezes, 2012). La définition de l'urgence au niveau de la politique publique permet de comprendre comment le CPA a pu voir le jour si rapidement et en même temps n'être voué qu'à une existence très limitée dans la durée.

Cela nous a mené à soulever la question suivante : l'urgence est-elle uniquement une rhétorique de mobilisation politique ou a-t-elle également des conséquences sur les relations sociales ? En plus de l'effet de l'urgence sur le dispositif, pouvions-nous en décrire l'influence sur les interactions ?

Nous avons montré que la gestion de leur temps par les travailleur·se·s sociaux·ales au CPA reflète un effort collectif pour organiser le quotidien. Les temporalités quotidiennes sont en effet plus influencées par la confrontation des opérateur·rice·s aux bénéficiaires du dispositif, dans le contexte d'une *street-level organization* (Brodin, 2011) que par des logiques impliquées par la définition politique de l'urgence. Dans ces organisations, les opérateur·rice·s forgent la politique sociale *via* leur marge de manœuvre laissée par la définition dans le New Public Management des objectifs seuls d'un dispositif et non de leurs modalités de mise en œuvre.

Le cas de l'annonce de l'inconditionnalité de l'accueil au CPA cristallise la rencontre entre la définition par l'urgence et la mise en œuvre du dispositif. D'une part, la rhétorique de l'urgence implique l'inconditionnalité de l'aide par la légitimation de l'« auto-déclaration des besoins » (Lipsky et Smith, 2011, p.135), c'est-à-dire l'aide systématique à toute personne se présentant à la porte du centre. Mais d'autre part, les temporalités quotidiennes du CPA, de sa mise en œuvre et de ses relations sociales ne sont pas soumises à cette temporalité d'urgence. L'inconditionnalité ne peut donc pas être mise en œuvre par les opérateur·rice·s qui ne disposent pas de la marge de manœuvre offerte par une temporalité quotidienne d'urgence.

Le CPA est donc le fruit d'une rhétorique d'urgence qui permet l'action politique par la création du dispositif, sans en prévoir la mise en œuvre. Celle-ci dépend plutôt de la gestion du temps organisationnel par les salarié·e·s du CPA. Comme la littérature existante, nous distinguons ainsi le temps de l'urgence du temps de l'aide (Vidal-Naquet, 2005 ; Cefaï et Gardella, 2011 ; Gardella, 2017a), tout en montrant leurs liens. Le temps de l'aide doit plutôt être interrogé à travers l'organisation formée et reformée par les opérateur·rice·s au cours du temps. Quelques travaux nous ont ainsi apporté des éléments complémentaires sur le fonctionnement des structures d'accueil destinées aux exilé·e·s qui elles, n'ont pas fait l'objet d'une politique d'urgence (Kobelinsky, 2010 ; Andersson, 2014 ; Turnbull, 2016 ; Casati, 2017).

Nous avons ensuite pu montrer que le cadre de l'organisation donne une forme différente à la perception du temps passé au CPA selon les deux grandes catégories d'individus le fréquentant que constituent le personnel et les demandeur·se·s d'asile.

Dans le domaine des migrations, le temps a parfois été étudié comme ressource économique et politique (Andersson, 2014), ou bien décliné en différentes manières d'être vécu dans le pays hôte (Cwerner, 2001 ; Griffiths, Rogers et Anderson, 2013 ; Griffiths, 2014). Mais ce champ d'étude est largement dominé par l'analyse de l'attente chez les demandeur·se·s d'asile au cours de leur parcours administratif, accentuée par l'incertitude qui la caractérise (Chan et Loveridge, 1987 ; Brekke, 2004 ; Kobelinsky, 2010 ; Conlon, 2011 ; Khosravi, 2014 ; Rotter, 2016 ; Turnbull, 2016 ; Tisato, 2017). Nous avons donc alimenté nos lectures de références sur l'attente (Bourdieu, 1997) qui s'avère, c'est vrai, une caractéristique principale de l'état temporel dans lequel sont les individus, et particulièrement les demandeur·se·s d'asile au sein du CPA. Les demandeur·se·s d'asile considèrent, à différentes échelles, que leur temps est confisqué, puisqu'il·elle·s en perdent la maîtrise.

Dans les structures d'accueil, le temps n'est pas linéaire, mais balance entre *clock time* et *process time* pratiqués par les aidant·e·s (Davies, 1994). La sociologie des temporalités distingue, en faisant le lien avec les travaux sur le *care* bien souvent, le temps mesuré, ou le temps horaire, et le temps comme durée nécessaire pour effectuer une tâche (Davies, 1994 ; Thompson, 2004 ; Colley et al., 2012 ; Gardella, 2017b). Le personnel du CPA, en gérant ces deux temporalités, s'adapte en interne et module l'organisation du CPA, et observe ainsi une réelle pratique du temps. Cette opposition entre temps confisqué et temps pratiqué se manifeste ainsi dans les horizons temporels exprimés : la pratique du temps offre une vision d'avenir, alors que la confiscation du temps des demandeur·se·s d'asile par l'état d'attente les maintient dans un présent « bloqué ».

A la différence de la majorité des travaux qui analysent soit les temporalités des aidant·e·s soit celle des aidé·e·s, nous nous sommes concentrée sur les interactions entre ces deux groupes et les enjeux temporels qui s'y expriment. Dans cette optique, nous avons questionné la définition du CPA en tant qu'institution totalitaire selon la notion développée par E. Goffman. En apportant les nuances nécessaires, nous montrons que le CPA peut être comparé à une telle institution, et présente notamment des procédés de mortification qui la caractérisent. Ces procédés de mortification visent à marquer la distance sociale et ici temporelle qui sépare le personnel et les « reclus·es ».

Enfin, nous avons montré que l'opposition entre le vécu des temporalités chez les demandeur·se·s d'asile et le personnel forgée au sein de l'organisation pouvait, dans certains cas, être négociée, et dans d'autres, l'objet d'une domination.

Des négociations temporelles des individus dans l'interaction face à l'organisation permettent de ne pas faire de l'attente une période uniquement passive, mais aussi affective, active ou productive (Rotter, 2016). Des adaptations à l'organisation peuvent ainsi permettre de *remplir* l'attente (jouer avec le temps) pour la rendre affective ou active. Des stratégies peuvent la rendre *productive* (jouer du temps). Dans cette perspective, l'attente elle-même peut se révéler être une stratégie, une ressource mobilisée en vue d'un objectif (obtenir une meilleure destination de transfert par exemple).

Nous avons montré que lorsque ces négociations temporelles peuvent avoir lieu, c'est parce qu'il y a une relation synchronisée entre l'aidant·e et l'aidé·e, et que le personnel, dans ces circonstances, va dans le sens de la relation de *care* symétrique (Gardella, 2017a). Toutefois, nous avons ensuite délimité des unités de temps dans lesquelles la synchronisation n'est plus à l'œuvre. Des asymétries d'attentes, de références ou de chances entre les individus sont en effet mises à profit par les aidant·e·s pour dominer l'interaction. Les unités de temps désynchronisées le sont bien toujours en faveur des exigences du personnel du CPA. Les aidant·e·s sont les seul·e·s à pouvoir provoquer la désynchronisation en s'appuyant sur les asymétries et inégalités inhérentes à l'organisation sociale. En se contentant de la routine, en montrant leur impatience, en reportant leur responsabilité ou en affirmant leur contrôle de la situation, il·elle·s affirment leur domination temporelle des interactions.

Nous avons ainsi pu conclure que les rapports de domination qui caractérisent l'accueil au sein du CPA sont le résultat de ce pouvoir, pour les aidant·e·s, de décider du moment de désynchronisation tout en le maîtrisant. Selon nous, cette domination peut être plus violente car plus subtile, en ce qu'elle laisse tout de même la possibilité de relations synchronisées entre les aidant·e·s et les aidé·e·s.

Afin de diminuer ce rapport de force et parvenir à réduire la différence entre les unités de temps synchronisées et désynchronisées, nous présentons ici une piste d'action qui vise à favoriser la réflexivité collective au niveau de l'organisation elle-même.

Nous avons vu que malgré la domination, jouer le temps permet parfois une synchronisation en direction des exigences des bénéficiaires. Ces temps de synchronisation semblent fournir des éléments positifs pour la relation d'assistance, et surtout pour le bien-être ou la réappropriation temporelle des demandeur·se·s d'asile. Ainsi, ces négociations réussies au sein de l'interaction doivent être encouragées. Pour E. Gardella, l'interdépendance des individus dans la relation d'assistance doit être étudiée « en considérant de manière systématique les pratiques par lesquelles chacun tient compte des effets de son action sur l'autre » (Gardella, 2017a, p.2). Il encourage ainsi une « réflexivité dans la relation d'assistance ». Ainsi, alors que les négociations temporelles que nous avons décrites élaborent de nouvelles relations, une réflexivité des acteur·rice·s pourrait prendre le même rôle, favorisant une synchronisation mutuelle et non plus unilatérale.

Suite à notre travail ethnographique dans le CPA, nous identifions le niveau pertinent de la réflexivité à développer. Si nous avons mobilisé la perspective de l'action publique à travers l'élaboration du CPA (macro), et celle des interactions à travers les négociations temporelles (micro), il nous apparaît que c'est au niveau de l'organisation elle-même qu'une telle réflexivité peut s'avérer pertinente (meso). Au niveau macro, les réflexions autour du contrôle des frontières, de la citoyenneté et de la coopération européenne sont intéressantes (Griffiths, Rogers et Anderson, 2013 ; King, Galès et Vitale, 2017). De même, le niveau micro a montré qu'une réflexivité menée dans l'interaction permettait la synchronisation. Notre étude montre que le niveau de réflexivité organisationnelle s'avère également approprié dans le but de rendre les relations entre aidant·e·s et aidé·e·s plus équilibrées, symétriques, synchronisées.

En suivant la réflexion de Gardella, il paraît intéressant de proposer que les dispositifs d'assistance, par exemple les structures d'accueil et d'hébergement des demandeur·se·s d'asile, reconnaissent une légitimité aux bénéficiaires pour faire état de leur réception de l'aide et de leurs

attentes. En effet, la synchronisation de l'aidant·e avec les exigences de l'aidé·e ne pourra avoir vraiment lieu que si l'organisation donne une légitimité à l'expression de cette réception. La réflexivité doit donc être collective et menée avec une grande attention en direction de la légitimation du discours des aidé·e·s, et ainsi peut-être endiguer le rapport de domination qui naît de l'alternance des moments. En clair, ceux·elles-ci doivent pouvoir bénéficier d'un cadre organisationnel qui prévoit et légitime leurs retours et leur propre expression des besoins.

Les possibilités de cette réflexivité à mener au niveau organisationnel sont notamment analysées par les travaux de T. Vitale (2003, 2010, 2013) et développées depuis une dizaine d'années par l'association militante ATD Quart Monde à travers la notion du « croisement des savoirs ». Cette notion reconnaît des savoirs et des savoir-faire estimables à la fois chez les universitaires, les professionnel·le·s du travail social et les exclu·e·s (Ferrand, 2008). Ainsi, tout en reconnaissant l'intérêt des travaux qui réfléchissent aux conditions d'un accueil synchronisé aux niveaux macro et micro, nous défendons, à la suite de ce travail, la recherche de réflexivité au niveau de l'organisation et des cadres de légitimité qu'elle offre.

BIBLIOGRAPHIE

- AGIER, M. (dir.), 2014, *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 422 p.
- ANDERSSON R., 2014, « Time and the Migrant Other: European Border Controls and the Temporal Economics of Illegality », *American Anthropologist*, 116, 4, p. 795-809.
- ARBORIO A.-M., FOURNIER P., SINGLY F. DE, 2015, *L'observation directe*, 4^{ème} éd., Armand Colin, 132 p.
- ARNAL C., 2014, « Les implications d'une posture de participation multisituée sur le terrain des maraudes parisiennes », *Recherches qualitatives*, 33, 1, p. 109-131.
- BESSY C., CHATEAURAYNAUD F., 2014, *Experts et faussaires : pour une sociologie de la perception*, Paris, Ed. Pétra., coll. « Pragmatismes », 522 p.
- BEZES P., 2012, « État, experts et savoirs néo-managériaux : Les producteurs et diffuseurs du New Public Management en France depuis les années 1970 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 193, 3, p. 16-37.
- BIFULCO L., VITALE T., 2006, « Contracting for Welfare Services in Italy », *Journal of Social Policy*, 35, 03, p. 495-513.
- BOLTANSKI L., 2007, *La souffrance à distance : morale humanitaire, médias et politique*, Nouv. éd., Paris, Gallimard (Folio essais), 519 p.
- BOURDIEU P., 1997, « L'être social, le temps et le sens de l'existence », dans *Méditations pascaliennes*, Seuil, p. 245-288.
- BRACHET O., 1997, « L'impossible organigramme de l'asile en France. Le développement de l'asile noir », *Revue européenne de migrations internationales*, 13, 1, p. 7-36.
- BREKKE J.-P., 2004, *While we are waiting: uncertainty and empowerment among asylum-seekers in Sweden*, 2^{ème} éd., Institute for Social Research, 75 p.
- BRODKIN E.Z., 2011, « Policy Work: Street-Level Organizations Under New Managerialism », *Journal of Public Administration Research and Theory*, 21, 2, p. 253-277.
- CASATI N., 2017, « How cities shape refugee centres: 'deservingness' and 'good aid' in a Sicilian town », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, journal en ligne, p. 1-17.
- CEFAÏ D., GARDELLA E., 2011a, *L'urgence sociale en action : ethnographie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte (Bibliothèque du MAUSS), 575 p.
- CEFAÏ D., GARDELLA É., 2011b, « La morale de l'urgence sociale. Une enquête au Samu social de Paris », *Empan*, 84, 4, p. 18-24.
- CHAN K.B., LOVERIDGE D., 1987, « Refugees "in Transit": Vietnamese in a Refugee Camp in Hong Kong », *International Migration Review*, 21, 3, p. 745-759.
- CHANG D., GRUYELLE F., KOUASSI C., PEYRET M., TOUTLEMONDE C., 2017, « L'insertion du Centre de Premier Accueil dans son environnement métropolitain », Diagnostic territorial, Master 2 Professionnel de Géographie « Dynamiques des pays émergents et en développement », Enseignantes encadrantes FRANCK A., LAMBERT A., 127 p.
- CLAVE-MERCIER A., OLIVERA M., 2016, « Une résistance non résistante ? Ethnographie du malentendu dans les dispositifs d' "intégration" pour des migrants roms », *L'Homme*, 219-220, p. 175-207.

- COLLEY H., HENRIKSSON L., NIEMEYER B., SEDDON T., 2012, « Competing time orders in human service work: Towards a politics of time », *Time & Society*, 21, 3, p. 371-394.
- CONLON D., 2011, « Waiting: feminist perspectives on the spacings/timings of migrant (im)mobility », *Gender, Place & Culture*, 18, 3, p. 353-360.
- CWERNER S.B., 2001, « The Times of Migration », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 27, 1, p. 7-36.
- DAVIES K., 1994, « The Tensions between Process Time and Clock Time in Care-Work: The Example of Day Nurseries », *Time & Society*, 3, 3, p. 277-303.
- DODIER N., BASZANGER I., 1997, « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, 38, 1, p. 37-66.
- DURKHEIM E., 1912, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Ed. 1998, Paris, PUF.
- ELIAS N., 1996, *Du temps*, traduit par HULIN M., Paris, Pluriel, 224 p.
- EPSTEIN R., 2005, « Gouverner à distance : Quand l'Etat se retire des territoires. », *Esprit*, p. 96-111.
- FLAHERTY M.G., 2010, « Introduction » et « 1. Making Time », dans *The textures of time. Agency and Temporal Experience*, Temple University Press, p. 1-159.
- GARDELLA É., 2013, « L'Etat réactif : acteurs, politiques et temporalités de l'urgence », Appel à communication pour une journée d'étude le 22 novembre 2013, ENS Cachan, 7 p.
- GARDELLA É., 2017a, « Sociologie de la réflexivité dans la relation d'assistance. Le cas de l'urgence sociale », *Sociologie du travail*, 59, 3, Ed. électronique, 22 p.
- GARDELLA E., 2017b, « Le temps des autres », *La Vie des idées*, 20 décembre 2017, 6 p.
- GASPARINI G., 1995, « On Waiting », *Time & Society*, 4, 1, p. 29-45.
- GOFFMAN E., 1968, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Nouv. éd. 2013, Paris, Les Ed. de Minuit, présenté par CASTEL R., 452 p.
- GOFFMAN E., 1996, *La présentation de soi*, Paris, Ed. de Minuit (La mise en scène de la vie quotidienne), 251 p.
- GRIFFITHS M.B.E., 2014, « Out of Time: The Temporal Uncertainties of Refused Asylum Seekers and Immigration Detainees », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 40, 12, p. 1991-2009.
- GRIFFITHS M.B.E., ROGERS A., ANDERSON B., 2013, « Migration, Time and Temporalities: Review and Prospect », *Research Resources Paper*, Center on Migration, Policy and Society 31 p.
- HADDAD R., 2017, « Manuel d'écriture inclusive. Faites progresser l'égalité femmes-hommes par votre manière d'écrire », France, Mots-Clés, 20 p.
- HALLUIN-MABILLOT E. D', 2012, *Les épreuves de l'asile : Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (En temps & lieux), 301 p.
- HUBERT H., 1904, « Étude sommaire de la représentation du temps dans la religion et la magie », *École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses*, 18, 14, p. 1-39.

- HYNES P., 2011, *The dispersal and social exclusion of asylum seekers: between liminality and belonging*, Bristol ; Portland, OR, Policy Press, 226 p.
- KHOSRAVI S., 2014, « Waiting », *Migration: The COMPAS Anthology*, 2 p.
- KING D., GALÈS P.L., VITALE T., 2017, « Assimilation, Security, and Borders in the Member States », dans KING D., LE GALÈS P. (dirs.), *Reconfiguring European States in Crisis*, Oxford University Press, p. 428-450.
- KOBELINSKY C., 2010, *L'accueil des demandeurs d'asile: une ethnographie de l'attente*, Paris, Editions du Cygne (Essai), 269 p.
- KYENGE C., VITALE T., 2017, « Accueil et intégration des réfugié.e.s et des migrant.e.s : une priorité pour l'Europe ? Les enjeux pour la France », *Les Cahiers Européens de Sciences Po.* 2, 19 p.
- LAURENS S., 2009, *Une politisation feutrée*, Belin, Socio-histoires, 300 p.
- LEMIEUX C., 2012, « Problématiser », dans PAUGAM S. (dir.) *L'enquête sociologique*, Presses Universitaires de France (Quadrige), p. 27-51.
- LEON V., 2018, « Les solidarités face aux flux migratoires : quelles marges de manoeuvre en France aujourd'hui ? », Rapport de recherche, Groupe URD (Urgence-Réhabilitation-Développement), 58 p.
- LIPSKY M., 2010, *Street-level bureaucracy: dilemmas of the individual in public services*, 30th anniversary expanded ed, New York, Russell Sage Foundation, 275 p.
- LIPSKY M., SMITH S.R., 2011, « Traiter les problèmes sociaux comme des urgences », *Tracés*, 20, p. 125-149.
- MERRIEN F.-X., 1999, « La Nouvelle Gestion publique : un concept mythique », *Lien social et Politiques*, 41, p. 95-103.
- PAPERMAN P., LAUGIER S., 2012, « Le souci des autres. Éthique et politique du care », *Paris, EHESS, Recherches familiales*, 9, 1, p. 195-196.
- PATTARONI L., 2005, « Le care est-il institutionnalisable ? Quand la politique du care émousse son éthique », dans PAPERMAN P., (dir.) *Le souci des autres : éthique et politique du care*, EHESS, p. 177-197.
- PETTE M., 2014, « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, 5, 4, p. 405-421.
- ROSA H., 2010, *Accélération : une critique sociale du temps*, traduit par RENAULT D., Paris, La Découverte (Théorie critique), 474 p.
- ROTTER R., 2016, « Waiting in the asylum determination process: Just an empty interlude? », *Time & Society*, 25, 1, p. 80-101.
- SADRI H., SADRI S., 2012, « The Right to Appropriation: Spatial Rights and the Use of Space », Scientific conference, Polis University, Tirana, Albanie, 10 p.
- SOROKIN P.A., MERTON R.K., 1937, « Social Time: A Methodological and Functional Analysis », *American Journal of Sociology*, 42, 5, p. 615-629.
- THOMPSON E.P., 2004, *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, La Fabrique Editions., 101 p.

TISATO D., 2017, « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile: Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée », *Migrations Société*, 168, 2, p. 119-135

TURNBULL S., 2016, « 'Stuck in the middle': Waiting and uncertainty in immigration detention », *Time & Society*, 25, 1, p. 61-79.

VIDAL-NAQUET P., 2014, « Le travail de care : tact, ruse et fiction », dans *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes (Presses universitaires de Rennes), p. 137-152.

VIDAL-NAQUET P.A., 2005, « Le paradoxe de l'urgence sociale », *Projet*, 284, 1, p. 10-17.

ZERUBAVEL E., 1985, « Introduction » et « One: Temporal Regularity », dans *Hidden Rhythms. Schedules and Calendars in Social Life*, Ed. 1981, University of California Press, p. 1-30.

DOCUMENTS

EMMAÜS SOLIDARITÉ, Définition des missions bénévoles au centre de premier accueil.

EMMAÜS SOLIDARITÉ, Contrat d'accueil au centre humanitaire Paris-Nord.

EMMAÜS SOLIDARITÉ, Règlement intérieur de la halle.

EMMAÜS SOLIDARITÉ, Communiqué de presse du 6 septembre 2016, « Dispositif de premier accueil des personnes migrantes sur Paris », 1 p.

EMMAÜS SOLIDARITÉ, Communiqué de presse du 9 juin 2015, « La situation des migrants à Paris appelle en urgence un traitement humain digne », 1 p.

Lettre ouverte au Président de la République, 29 novembre 2017, diverses associations, en ligne : <https://www.emmaus-solidarite.org/lettre-ouverte-au-president-de-la-republique/>

LA CIMADE, 2018a, *Migrations : Etat des lieux*, 9 p.

LA CIMADE, 2018b, Typologie des dispositifs d'« hébergement » des personnes migrantes : accueil/transit/contrôle/expulsion : comment s'y retrouver ?, 2 p.

Rapport d'action collective, 2017, « CPA trois lettres pour une politique de non-accueil », (ACAT, Centre Primo Levi, Cimade Île-de-France – Champagne, Comede, Dom'asile, Gas, Gisti, Secours catholique - Île-de-France).

Circulaire 42811 du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la cohésion des territoires « Examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence », 12 décembre 2017

Conseil d'Etat, 20 février 2018, la décision contentieuse « Circulaire du 12 décembre 2017 », article en ligne.

COORDINATION FRANCAISE DU DROIT D'ASILE (CFDA) « D'une réforme à l'autre, l'asile en danger », février 2018, téléchargeable en ligne.

ARTICLES DE PRESSE

France24, 14 janvier 2017, « Migrants : le centre humanitaire de Paris sous le feu des critiques », en ligne, <http://www.france24.com/fr/20170113-migrants-centre-humanitaire-paris-chapelle-critiques-bilan-echec-msf-utopia-mairie>

La Cimade, 9 mars 2017, « Le côté obscur du centre Hidalgo », 9 mars 2017, en ligne, <https://www.lacimade.org/le-cote-obscur-du-centre-hidalgo/>

GISTI, « Villes-refuge, villes rebelles et néo-municipalisme », Filippo Furri, article extrait de « Villes et hospitalités », *Plein droit* n°115, décembre 2017, en ligne, <http://gisti.org/spip.php?article5816>

Libération, 10 novembre 2016, « Centre pour migrants de porte de la Chapelle, une ouverture et des questions », en ligne, http://www.liberation.fr/france/2016/11/10/centre-pour-migrants-de-porte-de-la-chapelle-une-ouverture-et-des-questions_1527617

Les infos Cléo, 27 mars 2018, Lettre d'information d'Emmaüs Solidarité, 5 p.

Info Migrants, 18 janvier 2018, « Un nouveau centre d'accueil des migrants ouvre ses portes en région parisienne », en ligne, <http://www.infomigrants.net/fr/post/7070/un-nouveau-centre-d-accueil-des-migrants-ouvre-ses-portes-en-region-parisienne>

Le Monde, 1^{er} août 2017, « Des centres d'accueil pour migrants d'un genre nouveau vont ouvrir à Calais », en ligne, https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2017/08/01/des-centres-d-accueil-pour-migrants-d-un-genre-nouveau-vont-ouvrir-a-calais_5167244_1654200.html

Munier, 5 avril 2018, « Droit d'asile et immigration », Podcast France Culture, 5 min., en ligne : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-journal-des-idees/le-journal-des-idees-du-jeudi-05-avril-2018>

Paumard, Antoine, 2018, « L'accueil des migrants en France. Les associations en conflit avec l'Etat », *Revue Etudes*, Numéro de Avril 2018, en ligne : <https://www.revue-etudes.com/article/l-accueil-des-migrants-en-france-19175>.

L'Obs Actualités, 18 septembre 2017, « Nous quittons le centre de La Chapelle. Il faut aider les migrants, pas les trier », en ligne, <https://www.nouvelobs.com/societe/20170918.OBS4798/nous-quittons-le-centre-de-la-chapelle-il-faut-aider-les-migrants-pas-les-trier.html>

Assemblée générale de lutte contre toutes les expulsions, 18 août 2017, « Paris, Porte de la Chapelle : nouvelle « évacuation des migrant.e.s », en ligne,

<https://agcontrelesexpulsions.wordpress.com/2017/08/19/paris-porte-de-la-chapelle-nouvelle-evacuation-des-migrant-e-s/>

France Terre d'Asile, 15 septembre 2017 « Quel devenir pour le centre de la Porte de la Chapelle à Paris », en ligne. <http://www.france-terre-asile.org/accueil/actualites/actualites-choisies/quel-devenir-pour-le-centre-humanitaire-de-la-porte-de-la-chapelle-a-paris>

Circulation(s), 10 avril 2018, « Des sneakers comme Jay-Z », Projection de portraits et paroles d'exilés autour de l'importance du vêtement dans leur parcours, en ligne : <https://www.festival-circulations.com/evenement/sneakers-jay-z/>

SITOGRAPHIE

Site d'Emmaüs Solidarité : <https://www.emmaus-solidarite.org/>

Site de l'OFPPRA : <https://www.ofppra.gouv.fr/>

Site de la CIMADE : <http://www.lacimade.org/>

Site de la Mairie de Paris : <http://www.paris.fr/>

Site du Campus Condorcet : <https://www.campus-condorcet.fr/>

Site du Ministère de l'Intérieur : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/>

Site du *Monde* : <http://www.lemonde.fr/>

Site de l'ASA-PNE : <http://asa-pne.over-blog.com/>

Site internet de l'OFII : <http://www.ofii.fr/>

Plateforme de Service aux migrants : <http://www.psmigrants.org/site/>

Site de Paris Nord-Est : <https://paris-nord-est.imaginons.paris/les-secteurs-en-detail/chapelle-condorcet>